



رئاسة الشؤون الدينية
بالمسجد الحرام والمسجد النبوي

français

فرنسي

حِرَاسَةُ التَّوْحِيدِ

La sauvegarde du tawhīd



Écrit par : De l'imam, l'érudit
'Abd Al-'Azīz ibn 'Abd Allah ibn Bâz

© The Association for Multi-lingual islamic Content , 2026

Bin Baz , Abdulaziz

Guardianship Of Monotheism -French. / Abdulaziz Bin
Baz .- Riyadh , 2026

..p ; ..cm

L.D. no. 1447/13990

ISBN: 978-603-517-114-4

حِرَاسَةُ التَّوْحِيدِ

La sauvegarde du tawḥīd

لِسَمَاحَةِ الشَّيْخِ الْعَلَّامَةِ
عَبْدِ الْعَزِيزِ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ بَازٍ
رَحِمَهُ اللَّهُ

Écrit par : De l'imam, l'érudit

'Abd Al-'Azîz ibn 'Abd Allah ibn Bâz

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Première épître:

La croyance authentique et ce qui s'y oppose

Écrit par : De l'imam, l'érudit

'Abd Al-'Azîz ibn 'Abd Allah ibn Bâz

Louange à Allah, Seul, et que la prière et le salut soient sur le dernier des Prophètes, ainsi que sur sa famille et ses Compagnons.

Ceci dit :Étant donné que la croyance correcte est la base de l'Islam, le fondement même de la religion, j'ai considéré qu'il était important de parler de ce sujet, d'écrire et d'y consacrer des ouvrages afin de l'expliquer et de le clarifier.

Il est bien connu, par les preuves légales du Livre et de la Tradition prophétique, que les œuvres et les paroles ne sont valides et acceptées que si elles émanent d'une croyance correcte. Dans le cas contraire, tout ce qui en découle en termes d'œuvres et de paroles est nul, comme Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿...وَمَنْ يَكْفُرْ بِالْإِيمَانِ فَقَدْ حَبِطَ عَمَلُهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ
الْخَسِرِينَ﴾

Quiconque renie la foi perdra le bénéfice de ses œuvres et sera, dans l'au-delà, du nombre des perdants. [Sourate : La Table servie, 5 : 5].

Et Il (Glorifié soit-Il) a dit :

﴿وَلَقَدْ أُوحِيَ إِلَيْكَ وَإِلَى الَّذِينَ مِنْ قَبْلِكَ لَئِنْ أَشْرَكْتَ لَيَحْبَطَنَّ عَمَلُكَ
وَلَتَكُونَنَّ مِنَ الْخَسِرِينَ ﴿٦٥﴾﴾

Or, il t'a été révélé, comme aux prophètes qui t'ont précédé : « Si jamais tu associais d'autres divinités à Allah, tes œuvres seraient certainement réduites à néant et tu serais parmi les perdants. [Sourate : Les Groupes, 39 : 65].

et les versets en ce sens sont nombreux. Le Livre explicite d'Allah ainsi que la Tradition de Son Messager digne de confiance - que les plus belles des éloges et la meilleure des protections de Son Seigneur soient sur lui - ont indiqué que la croyance correcte se résume en six éléments : la foi en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour Dernier, et au Destin, son bien et son mal. Ces six éléments sont les

fondements de la croyance authentique que le Livre précieux d'Allah a révélée, et qu'Allah a envoyée avec Son Messager Mouhammad ﷺ.

Les preuves concernant ces six fondements sont abondantes dans le Livre et la Tradition prophétique authentique. A titre d'exemple, on peut citer ce qui suit :

Premièrement : les preuves tirées du Livre (le Noble Coran) ; parmi elles, il y a la Parole d'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur :

﴿لَيْسَ الْبِرَّ أَنْ تُوَلُّوا وُجُوهَكُمْ قِبَلَ الْمَشْرِقِ وَالْمَغْرِبِ وَلَكِنَّ الْبِرَّ مَنْ ءَامَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالْكِتَابِ وَالنَّبِيِّينَ...﴾

La bonté ne consiste aucunement à tourner son visage en direction du Levant ou du Couchant, mais à croire en Allah, au Jour dernier, aux anges, aux Livres révélés et aux prophètes... [Sourate : La Vache, 2 : 177].

et Sa parole, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté :

﴿ءَامَنَ الرَّسُولُ بِمَا أُنْزِلَ إِلَيْهِ مِنْ رَبِّهِ وَالْمُؤْمِنُونَ كُلٌّ ءَامَنَ بِاللَّهِ وَمَلَائِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْ رُّسُلِهِ...﴾

Le Messenger a cru en ce qui lui a été révélé de la part de son Seigneur, de même que les croyants, tous ont cru en Allah, en Ses anges, Ses Ecritures et Ses Messagers, affirmant : « Nous ne faisons aucune différence entre Ses Messagers. » [Sourate : La Vache, 2 : 285],

et Sa parole, Gloire et Pureté à Lui :

﴿يَتَأْتِيهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا بِٱللَّهِ وَرُسُولِهِ ۚ ٱلَّذِى نَزَّلَ عَلَىٰ رُسُولِهِ ۚ ٱلَّذِى أَنزَلَ مِن قَبْلُ ۚ وَمَن يَكْفُرْ بِٱللَّهِ وَمَلَٰئِكَتِهِ ۚ وَكُتُبِهِ ۚ وَرُسُلِهِ ۚ ٱلْآخِرِ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَالًا بَعِيدًا ﴿١٣٦﴾﴾

Ô vous qui croyez ! Croyez en Allah, en Son Messenger, au Livre qu'Il a révélé à Son Messenger et aux Ecritures qu'Il a révélées avant cela. Quiconque renie Allah, Ses anges, Ses Livres, Ses Messagers et le Jour dernier, s'est gravement écarté de la vérité. [Sourate : Les Femmes, 4 : 136],

et Sa parole, Gloire et Pureté à Lui :

﴿أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِى ٱلسَّمَآءِ ۖ وَٱلْأَرْضِ ۚ إِنَّ ذَٰلِكَ فِى كِتَابٍۭ ۚ إِنَّ ذَٰلِكَ عَلَىٰ ٱللَّهِ يَسِيرٌۖ ﴿٧٠﴾﴾

Ne sais-tu pas qu'Allah a une parfaite connaissance de ce qui se trouve dans le ciel et sur la terre, tout étant consigné dans un livre ? Voilà qui, pour Allah, est aisé. [Sourate : Le Pèlerinage, 22 : 70].

Deuxièmement : les preuves issues de la Tradition prophétique (As-Sunnah) ; parmi elles, le célèbre hadith authentique rapporté par Muslim dans son Saḥîḥ, du hadith de l'Émir des croyants 'Omar ibn Al-Khaṭṭâb (qu'Allah l'agrée), lorsque Gabriel (sur lui la paix) a interrogé le Prophète ﷺ à propos de la foi ; il répondit :

«الإِيمَانُ أَنْ تُؤْمِنَ بِاللَّهِ، وَمَلَائِكَتِهِ، وَكُتُبِهِ، وَرُسُلِهِ، وَالْيَوْمِ الْآخِرِ، وَتُؤْمِنَ بِالْقَدَرِ خَيْرِهِ وَشَرِّهِ».

« La foi consiste à croire en Allah, Ses anges, Ses livres, Ses messagers, au Jour Dernier, et à croire au destin, en bien et en mal. »¹. le hadith Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim avec une légère variation d'après le hadith d'Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée).

Et c'est de ces six fondements que découle tout ce en quoi le musulman doit croire et avoir la foi. Que cela concerne le droit d'Allah, à Lui la

¹ Rapporté par Muslim (n°8).

Puissance et la Grandeur, l'au-delà et d'autres aspects de l'Invisible dont Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, et Son Messager ﷺ nous ont informés.

L'explication de ces six fondements est la suivante :

Le premier fondement : La foi en Allah, Exalté soit-Il.

Il comprend plusieurs aspects, notamment : Croire qu'Il est le Seul digne d'être adoré, à l'exception de qui ou quoi que ce soit d'autre, puisque c'est Lui le Créateur des serviteurs, leur Bienfaiteur, Celui qui se charge de leur subsistance, qui connaît aussi bien leurs secrets que ce qu'ils manifestent, et qui est capable de rétribuer ceux qui Lui obéissent tout comme de punir ceux qui Lui désobéissent.

Allah a certes créé les hommes et les djinns pour cette adoration, et Il leur a ordonné de s'y conformer, comme Il l'a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴿٥٦﴾ مَا أُرِيدُ مِنْهُمْ مِنْ رِزْقٍ وَمَا أُرِيدُ أَنْ يُطِيعُونِ ﴿٥٧﴾ إِنَّ اللَّهَ هُوَ الرَّزَّاقُ ذُو الْقُوَّةِ الْمَتِينُ ﴿٥٨﴾﴾

Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.

Je n'attends de leur part ni subsistance, ni nourriture.

C'est Allah, en vérité, qui est le Dispensateur de toute grâce et le Détenteur de la force et de la toute-puissance. [Sourate : Les Vents qui éparpillent, 51 : 56-58],

et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ أَعْبُدُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ وَالَّذِينَ مِنْ قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ
تَتَّقُونَ ﴿٥٦﴾ الَّذِي جَعَلَ لَكُمُ الْأَرْضَ فِرَاشًا وَالسَّمَاءَ بِنَاءً وَأَنْزَلَ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً
فَأَخْرَجَ بِهِ مِنَ الثَّمَرَاتِ رِزْقًا لَكُمْ فَلَا تَجْعَلُوا لِلَّهِ أَنْدَادًا وَأَنْتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٥٨﴾﴾

Ô hommes ! Adorez votre Seigneur - qui vous a créés vous et vos devanciers - afin de vous préserver de Son châtimement.

C'est Lui qui, pour vous, a fait de la terre une couche et du ciel un toit, et qui fait descendre du ciel une eau par laquelle Il fait pousser toutes les variétés de fruits dont vous vous nourrissez. Gardez-vous donc d'associer de fausses divinités au culte d'Allah alors que vous savez. [Sourate :

La Vache, 2 : 21-22].

Allah a envoyé les Messagers et révélé les Livres afin d'expliquer cette vérité, y appeler et mettre en garde contre ce qui s'y oppose. Comme Il l'a dit, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté :

﴿وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ...﴾

Nous avons suscité à chaque peuple un Messager qui l'a exhorté à adorer Allah et à fuir les fausses divinités... [Sourate : Les Abeilles, 16 : 36],

et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ﴾

Nous n'avons envoyé avant toi nul Messager sans lui révéler qu'il n'est de divinité en droit d'être adorée qu'Allah qui, seul, doit être vénéré. [Sourate : Les Prophètes, 21 : 28],

et Il a dit, à Lui la Puissance et la Grandeur :

﴿الرَّ كِتَابٌ أَحْكَمْتُ آيَاتُهُ ثُمَّ فَصَّلْتُ مِنْ لَدُنْ حَكِيمٍ خَبِيرٍ﴾

إِلَّا اللَّهُ إِنِّي لَكُمْ مِنْهُ نَذِيرٌ وَبَشِيرٌ ﴿٢﴾

Alif-Lâm-Râ. Voici, émanant de Celui qui est infiniment Sage et qui connaît les réalités les mieux cachées, un livre aux versets parfaitement structurés et aux enseignements clairement exposés

qui vous exhorte à n'adorer qu'Allah - Il m'a chargé de vous avertir et de vous annoncer la bonne nouvelle - [Sourate Hûd, 11 : 1-2].

La réalité de cette adoration réside dans le fait de vouer exclusivement à Allah, Exalté soit-Il, tout ce par quoi les serviteurs L'adorent ; qu'il s'agisse de l'invocation, la crainte, l'espoir, la prière, le jeûne, le sacrifice, le vœu et autres types d'adoration, dans un esprit de soumission à Lui, d'aspiration à Sa récompense, par crainte de Son châtiment, avec un amour parfait pour Lui et une humilité devant Sa grandeur.

Quiconque médite sur le Noble Coran trouvera que la majorité de celui-ci a été révélé au sujet de fondement ; comme le dit Allah, Exalté soit-Il :

﴿إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ إِلَيْكَ بِالْحَقِّ فَاغْبُدِ اللَّهَ مُخْلِصًا لَهُ الدِّينَ ۚ أَلَا لِلَّهِ

الَّذِينَ الْخَالِصُ وَالَّذِينَ اتَّخَذُوا مِنْ دُونِهِ أَوْلِيَاءَ مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَا إِلَى اللَّهِ زُلْفَىٰ إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِي مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي مَنْ هُوَ كَاذِبٌ كَفَّارٌ ﴿٢٥﴾

Nous t'avons révélé le Livre de vérité. Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif.

Allah seul, en effet, est digne d'être adoré. Quant à ceux qui prennent des maîtres en dehors de Lui, prétendant qu'ils ne vénèrent ces fausses divinités que pour se rapprocher du Seigneur par leur intermédiaire, qu'ils sachent qu'Allah tranchera leurs différends. Allah ne saurait guider les mécréants qui mentent obstinément. Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) - Coran : 39/2-3.

De même quant à Sa parole, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté :

(وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ...)

Ton Seigneur a ordonné que Lui seul soit adoré... Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne) - Coran : 17/23.

Et Sa parole, à Lui la Puissance et la Grandeur :

﴿فَادْعُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ وَلَوْ كَرِهَ الْكَافِرُونَ﴾⁽¹⁾

Invoquez donc Allah en Lui vouant un culte exclusif et sincère, n'en déplaise aux mécréants !
Sourate Ghâfir (Le Pardonneur) - Coran : 40/14.

Ainsi, quiconque médite sur la Sounnah - la tradition prophétique - trouve également l'importance accordée à ce grand principe : notamment ce qui est rapporté dans les deux Recueils Authentiques, d'après Mou'âdh (qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ a dit :

« حَقُّ اللَّهِ عَلَى الْعِبَادِ أَنْ يَعْبُدُوهُ وَلَا يُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا ».

« Le droit d'Allah sur les serviteurs est qu'ils L'adorent et qu'ils ne Lui associent rien. »¹

La foi en Allah inclut également : la foi en tout ce qu'Il a imposé à Ses serviteurs et qu'Il a rendu obligatoire pour eux parmi les cinq piliers apparents de l'Islam,

et elle consiste en : l'attestation qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah et que Mouhammad est le Messager d'Allah ; l'accomplissement de la prière ; l'acquiescement de

¹ Rapporté par Al-Boukhârî (n°2856) et Mouslim (n°30).

l'impôt légal purificateur (la Zakah) ; le jeûne du mois de Ramadan ; et le Pèlerinage à la Maison Sacrée d'Allah pour celui qui a les moyens de s'y rendre, ainsi que d'autres obligations prescrites par la loi purifiée.

Le plus important et le plus considérable de ces piliers est : l'attestation qu'Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah et que Mouhammad est le Messenger d'Allah. Cette attestation exige : de vouer un culte sincère à Allah, Seul, et de nier à tout autre que Lui [ce droit]. C'est là le sens de "Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah". Son sens - comme l'ont dit les savants, qu'Allah leur fasse miséricorde - est que : rien ni personne ne mérite d'être adoré hormis Allah. Par conséquent, tout ce qui est adoré en dehors d'Allah - qu'il s'agisse d'un être humain, d'un Ange, d'un djinn ou autre - est adoré faussement, et le Seul qui puisse être adoré à juste titre est Allah, Seul et sans associé, comme Il l'a dit, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté :

﴿ذَلِكَ بِأَنَّ اللَّهَ هُوَ الْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِنْ دُونِهِ هُوَ الْبَاطِلُ...﴾

Il en est ainsi car Allah est la seule véritable divinité, tandis que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui n'est que vanité... Sourate Al-Hajj (Le

Pèlerinage) - Coran : 22/62.

Il a déjà été expliqué qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, a créé les Djinns et les Hommes pour ce principe fondamental et leur a ordonné de s'y conformer. Il a envoyé Ses Messagers avec ce message et a révélé Ses Livres à cet effet. Il incombe au serviteur de bien réfléchir à cela et d'y méditer longuement afin de comprendre l'ignorance profonde dans laquelle sont tombés la plupart des musulmans concernant ce principe fondamental, au point qu'ils en soient venus à adorer d'autres qu'Allah et à leur attribuer Son droit exclusif. Allah est Celui dont nous implorons l'aide.

Fait partie de la foi en Allah, Gloire et Pureté à Lui, le fait de Croire qu'Il est le Créateur du monde, Celui qui administre les affaires de tout ce qui s'y trouve et en dispose, par Sa science et Sa capacité, comme Il le veut, Exalté soit-Il ; et qu'Il est le Souverain de ce monde et de l'au-delà, le Seigneur de l'Univers, et qu'il n'est d'autre Créateur, ni d'autre Seigneur que Lui, et qu'Il a envoyé les Messagers et Il a fait descendre les Livres pour la réforme des serviteurs et les appeler vers là où se trouve leur salut et leur bien être, qu'ils soient immédiats ou à venir ; et qu'Il,

Gloire et Pureté à Lui, n'a pas d'associé dans tout ce qui vient d'être mentionné. Il a dit, Exalté soit-Il :

(اللَّهُ خَلِقُ كُلِّ شَيْءٍ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ وَكِيلٌ ﴿٦٢﴾)

Allah est le Créateur de tout ce qui existe. Il veille à toute chose. Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) - Coran : 39/62.

Et Il a dit, Exalté soit-Il :

(إِنَّ رَبَّكُمُ اللَّهُ الَّذِي خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ فِي سِتَّةِ أَيَّامٍ ثُمَّ اسْتَوَىٰ عَلَى الْعَرْشِ يُغْشَىٰ اللَّيْلَ النَّهَارَ يَطْلُبُهُ حَثِيثًا وَالشَّمْسُ وَالْقَمَرُ وَالنُّجُومُ مُسَخَّرَاتٌ بِأَمْرِ رَبِّهِ ۗ أَلَا لَهُ الْخَلْقُ وَالْأَمْرُ تَبَارَكَ اللَّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ ﴿٥١﴾)

Votre Seigneur est Allah qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis s'est élevé sur le Trône. Il couvre le jour de l'obscurité de la nuit et celle-ci de la lumière du jour, l'un succédant à l'autre sans délai. Le soleil, la lune et les étoiles sont soumis à Ses lois. Il est le Maître de la Création sur laquelle Il règne souverainement. Béni soit Allah, Seigneur de l'univers. Sourate Al-A'râf (Les Parties Hautes [de la Muraille]) - Coran : 7/54.

Fait partie de la foi en Allah, Exalté soit-Il, le fait de Croire en Ses Noms [qui sont] les plus beaux et Ses Attributs [qui sont] les plus hauts mentionnés dans Son Livre précieux, et attestés par Son Messager, le digne de confiance, sans dénaturation (Taḥrîf), ni annulation (Ta'tîl), ni question sur la nature du comment (Takyyîf) et sans représentation (Tamthîl) de leurs sens.

﴿...لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ وَهُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ﴾

Rien ne Lui est comparable, et Il entend tout et voit tout. Sourate Ach-Choûrâ (La Consultation) - Coran : 42/11.

Il faut donc les considérer comme ils sont venus, sans interroger sur le comment, tout en croyant ce qu'ils indiquent de significations majestueuses qui sont les qualificatifs d'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur. On doit Le décrire par ceux-ci de la manière qui Lui sied, sans établir une quelconque ressemblance avec Sa création concernant Ses attributs. Comme Il l'a dit, Exalté soit-Il : Et Il a dit, à Lui la Puissance et la Grandeur :

﴿فَلَا تَضْرِبُوا لِلَّهِ الْأَمْثَالَ إِنَّ اللَّهَ يَعْلَمُ وَأَنْتُمْ لَا تَعْلَمُونَ﴾

Cessez donc de comparer vos divinités à Allah. Allah sait, tandis que vous, vous ne savez pas. Sourate An-Naḥl (Les Abeilles) - Coran : 16/74.

Ceci est la croyance des Gens de la Tradition et du Groupe parmi les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ainsi que de ceux qui les suivent en toute vertu, concernant les Noms d'Allah et Ses Attributs ; elle est celle que l'imam Aboûl Ḥassan Al-Ach'arî (qu'Allah lui fasse miséricorde) a transmise dans son livre : " Al-Maqâlât ", d'après les Gens du Hadith et les Gens de la Sounnah (la Tradition Prophétique), ainsi que d'autres qui l'ont transmise, parmi les Gens de Science et de Foi.

Al-Awzâ'î (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : On a interrogé Az-Zouhrî et Makhûl à propos des versets des Attributs, ils ont dit : "Laissez les passer comme ils sont venus !"¹.

Al-Awzâ'î (qu'Allah lui fasse miséricorde) a également dit : " Nous et les Successeurs (At-

¹ Rapporté par Al-Lalâkâ'î dans Charḥ Ouṣoûl Al-l'tiqâd (735), et Ibn 'Abd Al-Barr dans Jâmi' Al-'Ilm wa Faḍlihi (1801), mais avec l'expression "hadiths" au lieu de "versets des Attributs", et son expression : "Transmettez ces hadiths tels qu'ils sont venus et ne discutez pas à leur sujet !"

Tâbi'oûn) étions nombreux à dire : "Certes Allah, Gloire et Pureté à Lui, est sur Son Trône et nous croyons aux Attributs qui ont été rapportés dans la Tradition [Prophétique]. "1.

Al-Walîd ibn Mouslim (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : " On a interrogé Mâlik, Al-Awzâ'î, Al-Layth ibn Sa'd et Soufyâne Ath-Thawrî (qu'Allah leur fasse miséricorde) concernant les informations rapportées concernant les Attributs, ils ont tous dit : Laissez les passer comme ils sont venus, sans chercher le " comment " ! "2.

Et lorsque Rabî'ah Ibn Abî 'Abdi-r-Raḥman - le cheikh de Mâlik, que la miséricorde d'Allah soit sur eux deux - a été interrogé à propos de l'établissement (Al-Istiwâ') [sur le Trône], il a dit : " L'établissement n'est pas ignoré, la manière [de cet établissement] n'est pas accessible à la raison, c'est d'Allah que provient le message, au Messenger qu'il appartient de le transmettre clairement, et à nous de reconnaître qu'il est

¹ Rapporté par Al-Bayhaqî dans : Al-Asmâ' wa-ṣ-Ṣifât (n°865) ; et Ibn Taymiyyah a authentifié sa chaîne dans : Al-Ḥamawīyyah (p. 269). Et Adh-Dhahabî a dit dans : Al-'Arḍ (2/223) : "ses rapporteurs sont des imams fiables".

² Rapporté par Al-Lalâkâ'î dans Charḥ Ouṣoûl Al-'Itiqâd (n°930) et par Al-Bayhaqî dans Al-Asmâ' wa-ṣ-Ṣifât (n°955).

véridique. "1, Et quand l'imam Mâlik (qu'Allah lui fasse miséricorde) fut interrogé à propos de cela, il a dit : " L'établissement est connu, le comment est inconnu, y croire est obligatoire et la question à propos de cela est une innovation ! " Ensuite, il a dit au questionneur : " Je ne te vois que comme un homme mauvais ! " Et il ordonna qu'on le fasse sortir.² Et ce sens a également été rapporté de la mère des croyants Oum Salamah (qu'Allah l'agrée)³.

L'imam Aboû 'Abdi-r-Raḥman ibn Al-Moubâarak (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : " Nous connaissons notre Seigneur Gloire et Pureté à Lui, comme étant au-dessus de Ses cieux, [établi] au-dessus de Son Trône et distinct de Sa création "⁴.

Les paroles des imams dans ce chapitre sont très nombreuses et il n'est pas possible de toutes

¹ Rapporté par Al-Lâlakâ'î dans Charḥ Ouṣoul Al-l'tiqâd (n°665) et Al-Bayhaqî dans Al-Asmâ' wa-ṣ-Ṣifât (n°868).

² Rapporté par Al-Lâlakâ'î dans Charḥ Ouṣoul Al-l'tiqâd (n°664), Aboû Nou'aym dans Ḥilyatou-l-Awliyâ' (6/325), et Al-Bayhaqî dans Al-Asmâ' wa-ṣ-Ṣifât (n°867).

³ Rapporté par Al-Mouzakkî dans : Al-Mouzakkîyât (n°29) ; Ibn Baṭṭah dans : Al-Ibânah (n°120) ; et Al-Lâlakâ'î dans : Charḥ Ouṣoul Al-l'tiqâd (n°663).

⁴ Rapporté par Ad-Dârimî dans : "Ar-Radd 'alâ-l-Jahmiyyah" (n°67) et Al-Bayhaqî dans : "Al-Asmâ' wa-ṣ-Ṣifât" (n°903).

les énumérer dans ce cours. Quiconque souhaite s'arrêter sur une grande quantité d'entre elles, qu'il revienne à ce qu'ont écrit les savants de la Sounnah (la Tradition prophétique) dans leurs livres respectifs, comme : " As-Sounnah ", de 'AbdouLlâh, le fils de l'imam Aḥmad ; " At-Tawḥîd ", de l'éminent imam Mouḥammad ibn Khouzaymah ; " As-Sounnah ", d'Aboû-l-Qâsim Al-Lâlakâ'î Aṭ-Ṭabarî ; " As-Sounnah ", d'Aboû Bakr ibn Abî 'Âsim ; ainsi que la réponse de Cheikh Al-Islâm Ibn Taymiyyah aux habitants de Ḥamâh, qui est une réponse considérable, pleine d'enseignements et dans laquelle il a clarifié la croyance des Gens de la Sounnah, transmis nombre de leurs paroles ainsi que des preuves légales religieuses et rationnelles attestant de l'authenticité de ce qu'ils ont dit et de la fausseté de ce que leurs opposants ont objecté.

Il en est de même de son épître intitulée : " At-Tadmouriyyah " dans laquelle il s'est étendu et a clairement montré la croyance des Gens de la Sounnah. Il y a mentionné des preuves scripturaires et rationnelles et a réfuté ceux qui divergent de cette croyance en montrant la vérité et en dissipant le faux pour quiconque, parmi les gens de science, pose son regard sur ce sujet avec un objectif sain doublé d'un vif désir de la

connaissance de la vérité. En résumé : la doctrine des Gens de la Sounnah (la Tradition prophétique) et du Groupe concernant les Noms et Attributs est qu'ils ont affirmé ce qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, a Lui-même affirmé à Son sujet dans Son Livre [le Noble Coran] ou ce que Son Messenger Mouhammad ﷺ a affirmé dans Sa Tradition, une affirmation [de Ses Noms et Attributs] sans ressemblance [avec Sa création]. C'est à dire qu'ils L'ont exempté de toute ressemblance avec Sa création, sans pour autant nier le sens [de Ses Noms et Attributs] ; et c'est ainsi qu'ils se sont préservés de la contradiction. Et ils ont œuvré en fonction de toutes les preuves ; c'est une réussite accordée par Allah, car telle est la tradition d'Allah, Gloire et Pureté à Lui, à l'égard de quiconque s'attache à la vérité avec laquelle Il a envoyé Ses Messagers, qui y déploie tout son effort et se montre sincère pour Allah dans sa recherche. Celui-là, Allah lui accorde la réussite d'aboutir à la vérité et Il rend manifeste son argument, comme Il l'a dit, Exalté soit-Il :

﴿بَلْ نَقْذِفُ بِالْحَقِّ عَلَى الْبَاطِلِ فَيَدْمَغُهُ فَإِذَا هُوَ زَاهِقٌ...﴾

Mais Nous faisons éclater la vérité qui aussitôt fait disparaître le faux... [Sourate Al-Anbiyâ` (Les

Prophètes) – Coran : 21/18].

Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَلَا يَأْتُونَكَ بِمَثَلٍ إِلَّا جِئْنَاكَ بِالْحَقِّ وَأَحْسَنَ تَفْسِيرًا﴾

Ils ne t'adresseront aucune objection sans que
Nous ne l'écarterions par les arguments les plus
convaincants et les réponses les plus éloquentes.
[Sourate Al-Fourqâne (Le Critère) – Coran :
25/33.

Quant à quiconque a divergé des Gens de la
Sounnah dans leur croyance concernant le
chapitre des Noms et des Attributs, il ne peut être
qu'en opposition avec les preuves religieuses
transmises par les textes authentiques et celles
rationnelles ; avec une contradiction évidente
dans ce qu'il a affirmé et infirmé. Dans son
célèbre exégèse, le grand mémorisateur Ibn
Kathîr (qu'Allah lui fasse miséricorde) a
mentionné de belles paroles à ce sujet,
notamment lorsqu'il a commenté la parole d'Allah,
à Lui la Puissance et la Grandeur :

﴿إِنَّ رَبَّكُمُ اللَّهُ الَّذِي خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ فِي سِتَّةِ أَيَّامٍ ثُمَّ اسْتَوَى
عَلَى الْعَرْشِ...﴾

Votre Seigneur est Allah qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis s'est élevé sur le Trône... Sourate Al-A'râf (Les Parties Hautes [de la Muraille]) - Coran : 7/54.

et qu'il est bon de relater ici en raison de sa grande utilité ; il a dit ce qui suit (qu'Allah lui fasse miséricorde) :

" Les gens ont eu de très nombreuses opinions à ce sujet, mais il n'y a pas lieu de les détailler ici. Nous n'empruntons rien d'autre que la voie des pieux prédécesseurs : Mâlik, Al-Awzâ'î, Ath-Thawrî, Al-Layth Ibn Sa'd, Ach-Châfi'î, Aḥmad Ibn Ḥanbal, Ishâq Ibn Râhawayh et d'autres parmi les imams des musulmans, anciens et contemporains. Cela consiste à les accepter tels qu'ils sont venus, sans interrogation, ni recherche sur le comment de Ses attributs, sans ressemblance, sans en nier le sens et ce qui vient de prime abord à l'esprit des anthropomorphistes est rejeté lorsqu'il s'agit d'Allah ; et ceci car Allah ne ressemble à rien de Sa création.

﴿...لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ وَهُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ﴾

Rien ne Lui est comparable, et Il entend tout et voit tout. Sourate Ach-Choûrâ (La

Consultation) - Coran : 42/11. En vérité, l'affaire est comme l'ont dit les imams, et parmi eux Na'im ibn Hammad Al-Khouzâ'i, le maître d'Al-Boukhârî, qui a dit : "Quiconque assimile Allah à Ses créatures a mécru, et quiconque renie ce par quoi Allah S'est Lui-même décrit a mécru¹, Il n'y a pas dans ce par quoi Allah s'est Lui-même décrit ou dans ce par quoi Son Messenger L'a décrit de ressemblance [avec les créatures]. Ainsi, quiconque affirme pour Allah, Exalté soit-Il, ce qui a été rapporté dans les versets explicites et les informations authentiques, de la manière qui sied à Sa Majesté, et nie toute déficience et manquement Le concernant, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, a assurément emprunté le sentier de la guidée."² Fin de la citation d'Ibn Kathîr (qu'Allah lui fasse miséricorde).

Fait aussi partie de la foi en Allah : le fait de croire que la foi est parole et acte, qu'elle augmente par l'obéissance et diminue par la désobéissance, et qu'il n'est pas permis de déclarer un musulman mécréant quoi qu'il ait commis comme désobéissances à l'exception du

¹ Rapporté par Adh-Dhahabî dans Al-'Ouloûw (n°464) ; et Al-Albânî a dit dans Moukhtassar Al-'Ouloûw (p. 184) : "et cette chaîne de transmission est authentique, ses rapporteurs sont fiables et connus".

² Tafsîr Ibn Kathîr (3/426-427).

polythéisme et de la mécréance, qu'il s'agisse de la fornication, du vol, de l'usure, de la consommation de boissons enivrantes, de la désobéissance aux parents et autre choses parmi les grands péchés, tant qu'il ne considère pas cela comme licite. Ceci, conformément à la parole d'Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, qui dit :

﴿إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَنْ يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَلِكَ لِمَنْ يَشَاءُ...﴾

Allah ne saurait pardonner que d'autres divinités Lui soient associées, mais Il peut pardonner à qui Il veut tout autre péché de moindre gravité... [Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) – Coran : 4/48]. Et comme il est établi dans les hadiths moutawâtir d'après le Messager d'Allah ﷺ, parmi lesquels : sa parole :

« إِنَّ اللَّهَ يُخْرِجُ مِنَ النَّارِ مَنْ كَانَ فِي قَلْبِهِ مِثْقَالُ حَبَّةٍ مِنْ خَرْدَلٍ مِنْ إِيْمَانٍ ».

« Allah fera sortir de l'Enfer quiconque a dans son cœur le poids d'un grain de moutarde de foi »¹.

Le second fondement : La foi aux

¹ Rapporté par Al-Boukhârî (n°22), d'après Abou Sa'ïd Al-Khoudrî (qu'Allah l'agrée).

Anges,

qui comprend deux aspects : L'aspect premier : Croire aux Anges de manière générale ; c'est à dire croire qu'Allah a des Anges, qu'Il a créés afin qu'ils Lui obéissent, et au sujet desquels Il a dit en les décrivant :

﴿وَقَالُوا اتَّخَذَ الرَّحْمَنُ وَلَدًا سُبْحَانَهُ بَلْ عِبَادٌ مُّكْرَمُونَ ﴿٢٦﴾ لَا يَسْبِقُونَهُ بِالْقَوْلِ وَهُمْ بِأَمْرِهِ يَعْمَلُونَ ﴿٢٧﴾ يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنْ أَرَادَ وَهُمْ مِنْ خَشْيَتِهِ مُشْفِقُونَ ﴿٢٨﴾﴾

Les idolâtres prétendent que le Tout Miséricordieux s'est donné des filles. Gloire à Lui ! Les anges sont au contraire des serviteurs honorés

qui se gardent de prendre la parole avant Lui et de transgresser Ses ordres.

Allah sait ce qui se trouve devant eux comme ce qui se trouve derrière eux. Ils n'intercedent qu'avec Sa permission et sont remplis de crainte envers Lui. [Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) – Coran : 21/26-28].

Ils sont de plusieurs sortes : Parmi eux, certains sont chargés de porter le Trône ; d'autres

sont les gardiens du Paradis et de l'Enfer ; et il en est qui sont chargés d'enregistrer les œuvres des serviteurs. Le second aspect : La foi aux Anges de manière détaillée ; c'est-à-dire croire aux Anges qu'Allah et Son Messager ﷺ ont nommés parmi eux ; comme Gabriel chargé de la Révélation, Michaël chargé de la pluie, Mâlik - le gardien de l'Enfer - , et Isrâfîl qui est chargé de souffler dans la Trompe. Comme évoqué dans des récits authentiques ; et parmi eux : ce qui est établi et relaté par 'Â`ichah (qu'Allah l'agrée) dans le recueil authentique [de l'imam Mouslim] où le Prophète ﷺ a dit :

« خُلِقَتِ الْمَلَائِكَةُ مِنْ نُورٍ، وَخُلِقَ الْجَانُّ مِنْ مَارِجٍ مِنْ نَارٍ، وَخُلِقَ آدَمُ مِمَّا
وُصِفَ لَكُمْ ».

« Les Anges ont été créés de lumière, les djinns d'un feu aux flammes noirâtres intenses, et Adam a été créé de ce qui vous a été décrit. »¹
Rapporté par Mouslim dans son Saḥîḥ.

Le troisième fondement : La foi aux Livres, qui comprend également deux aspects :

¹ Rapporté par Mouslim (n°2996), d'après le hadith de 'Â`ichah (qu'Allah l'agrée).

Le premier aspect : La foi aux Livres de manière générale ; cela signifie croire qu'Allah a fait descendre des Livres sur Ses Prophètes et Ses Messagers afin d'y exposer clairement Sa Vérité et appeler à celle-ci. Comme Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿لَقَدْ أَرْسَلْنَا رُسُلَنَا بِالْبَيِّنَاتِ وَأَنْزَلْنَا مَعَهُمُ الْكِتَابَ وَالْمِيزَانَ لِيَقُومَ
النَّاسُ بِالْقِسْطِ...﴾

Nous avons envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes et les avons chargés d'enseigner les Ecritures et l'équité aux hommes afin que ceux-ci pratiquent la justice... [Sourate Al-Ĥadîd (Le Fer) – Coran : 57/25]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿كَانَ النَّاسُ أُمَّةً وَاحِدَةً فَبَعَثَ اللَّهُ النَّبِيِّينَ مُبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ وَأَنْزَلَ
مَعَهُمُ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ لِيَحْكُمَ بَيْنَ النَّاسِ فِي مَا اخْتَلَفُوا فِيهِ...﴾

Les hommes ne professaient à l'origine qu'une seule religion. Allah a alors suscité les prophètes pour leur annoncer la bonne nouvelle du Paradis et les mettre en garde contre l'Enfer, et a révélé à Ses Messagers la parole de vérité afin de trancher leurs différends... [Sourate Al-Baqarah (La Vache) – Coran : 2/89].

Le deuxième aspect : La foi aux Livres de manière détaillée ; cela consiste à croire en ceux dont Allah a mentionné les noms, tels que la Torah, l'Évangile, les Psaumes et le Coran. Nous croyons que le Coran est le meilleur d'entre eux, le dernier révélé, celui qui a prééminence sur tous les autres et les corrobore. C'est lui que toute la communauté doit suivre et appliquer, en accord avec ce qui est authentiquement rapporté de la Tradition du Messenger d'Allah ﷺ ; car Allah, Gloire et Pureté à Lui, a envoyé Son Messenger Mouhammad ﷺ comme Messenger pour les deux charges [les hommes et les djinns]. Il a fait descendre sur lui ce Coran afin qu'il juge entre eux, et Il en a fait une guérison pour ce qui est dans les poitrines, ainsi qu'une explication de toute chose, une bonne direction et une miséricorde pour les croyants, comme Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَهَذَا كِتَابٌ أَنْزَلْنَاهُ مُبَارَكٌ فَاتَّبِعُوهُ وَاتَّقُوا لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿١٥٥﴾﴾

Et voici un livre béni que Nous avons également révélé. Conformez-vous donc à ses enseignements et gardez-vous de transgresser ses commandements dans l'espoir d'être touchés par Notre grâce. [Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) – Coran : 6/155.] et Il a dit, Gloire et

Pureté à Lui :

﴿...وَنَزَّلْنَا عَلَيْكَ الْكِتَابَ تِبْيَانًا لِّكُلِّ شَيْءٍ وَهُدًى وَرَحْمَةً وَبُشْرَى
لِّلْمُسْلِمِينَ﴾

Nous t'avons en effet révélé le Livre, exposé détaillé de toute chose, guide, miséricorde et heureuse annonce pour les croyants. [Sourate An-Nahl (Les Abeilles) – Coran : 16/89]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿قُلْ يٰٓأَيُّهَا النَّاسُ إِنِّي رَسُولُ ٱللّٰهِ إِلَيْكُمْ جَمِيعًا ٱلَّذِى لَهُ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ
وَٱلْأَرْضِ ۚ لَا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ يُحْيِى وَيُمِيتُ ۖ فَآمِنُوا۟ بِٱللّٰهِ وَرَسُولِهِ ٱلَّذِى ٱلْأُمَمِ ٱلَّذِى
يُؤْمِنُ بِٱللّٰهِ وَكَلِمَتِهِۦ ۖ وَٱتَّبِعُوهُ لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿١٥٨﴾﴾

Dis : « Ô hommes ! Je suis le Messager envoyé à vous tous par Allah qui règne en Maître absolu sur les cieux et la terre. Il n'est de divinité en droit d'être adorée que Lui. Il donne la vie et la mort. Ayez donc foi en Allah et en Son Messager, le prophète illettré qui croit en Allah et en Ses paroles, et suivez sa voie afin d'être bien guidés. » [Sourate Al-A'râf (Les Parties Hautes [de la Muraille]) – Coran : 7/158]. Et les versets allant dans ce sens sont nombreux.

Le quatrième fondement : La foi aux Messagers.

Et il comprend également deux aspects : Le premier aspect : la foi aux Messagers de manière générale ; c'est-à-dire que nous croyons qu'Allah, Exalté soit-Il, a envoyé à Ses serviteurs des Messagers parmi eux, annonceurs de bonnes nouvelles, avertisseurs et invitant à la vérité. Quiconque leur a répondu a gagné le bonheur, et quiconque s'est opposé à eux a récolté l'échec et le regret. Le dernier et meilleur d'entre eux est notre Prophète Mouhammad ibn 'AbdiLlâh ﷺ, comme l'a dit Allah, Gloire et Pureté à Lui :

﴿وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ...﴾

Nous avons suscité à chaque peuple un Messager qui l'a exhorté à adorer Allah et à fuir les fausses divinités... Sourate An-Nahl (Les Abeilles) - Coran : 16/36. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿رُسُلًا مُّبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَى اللَّهِ حُجَّةٌ بَعْدَ الرُّسُلِ...﴾

Des Messagers chargés d'annoncer aux hommes la bonne nouvelle et de les mettre en

garde. Ces derniers n'auront ainsi aucun argument à opposer à Allah après l'envoi des Messagers... [Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) - Coran : 4/165.] Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿مَا كَانَ مُحَمَّدٌ أَبَا أَحَدٍ مِّن رِّجَالِكُمْ وَلَٰكِن رَّسُولَ اللَّهِ وَخَاتَمَ النَّبِيِّينَ...﴾

Mouhammad n'est le père d'aucun homme parmi vous, mais le Messenger d'Allah et le sceau des prophètes... [Sourate Al-Aḥzâb (Les Coalisés) – Coran : 33/40].

Le deuxième aspect : la foi aux Messagers de manière détaillée ; c'est-à-dire que nous croyons de manière détaillée et spécifique en ceux dont Allah a mentionné le nom ou dont la mention a été authentiquement rapportée du Messenger d'Allah ﷺ, tels que Noé, Hoûd, Şâliḥ, Ibrâhîm et d'autres qu'Allah les couvre d'éloges et les préserve, ainsi que leurs familles et ceux qui les ont suivi.

Le cinquième fondement : la foi au Jour Dernier

Il comprend :

Croire en tout ce qu'Allah et Son Messenger ﷺ ont annoncé concernant ce qui se passera après la mort, comme : l'épreuve de la tombe, son

supplice et son délice, ainsi que ce qui se produira au Jour de la Résurrection parmi : les affres et les difficultés, le pont, la balance, le jugement, la rétribution, et la distribution des feuillets parmi les gens, certains recevant leur livre de la main droite, d'autres de la main gauche ou par derrière leur dos.

Cela inclut également : la foi au Bassin promis à notre Prophète Mouhammad ﷺ, la foi au Paradis et à l'Enfer, la vision des croyants de leur Seigneur, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, et le fait qu'Il leur parle, ainsi que tout ce qui est mentionné dans le Coran et la Tradition authentique de la part du Messenger d'Allah ﷺ. Il est donc obligatoire pour le serviteur de croire en tout cela et de le déclarer véridique de la manière dont Allah et Son Messenger ﷺ l'ont expliqué.

Le sixième fondement : La foi au Destin

Et il comprend quatre points :

Le premier aspect : croire qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, sait ce qui a été et ce qui sera ; Il connaît les situations de Ses serviteurs, leur subsistance, leurs termes fixés, leurs œuvres ainsi que tout ce qui concerne leurs diverses affaires. Rien de tout cela ne Lui

échappe, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, comme Il a dit :

﴿...وَأَعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ﴾

Sachez qu'Il a une parfaite connaissance de toute chose. [Sourate Al-Baqarah (La Vache) – Coran : 2/231]. Et Il a dit, à Lui la Puissance et la Grandeur :

﴿...لِتَعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ وَأَنَّ اللَّهَ قَدْ أَحَاطَ بِكُلِّ شَيْءٍ عِلْمًا﴾

Vous saurez ainsi que le pouvoir d'Allah est absolu et que Sa science embrasse toute chose. [Sourate At-Ṭalâq (Le Divorce) – Coran : 65/12].

Le deuxième aspect : Croire qu'Allah a consigné tout ce qu'Il a décrété et prédestiné ; comme Il l'a dit, Gloire et Pureté à Lui :

﴿قَدْ عَلِمْنَا مَا تَنْقُصُ الْأَرْضُ مِنْهُمْ وَعِندَنَا كِتَابٌ حَفِيظٌ﴾

Nous savons parfaitement ce que la terre consomme de leurs corps décomposés. Nous avons en effet un livre où tout est soigneusement consigné. [Sourate Qaf – Coran : 50/4]. Et Il a dit,

Exalté soit-Il :

﴿...وَكُلَّ شَيْءٍ أَحْصَيْنَاهُ فِي إِمَامٍ مُّبِينٍ﴾

Tout a été minutieusement recensé dans un livre d'une grande clarté. [Sourate Yâ-Sîn – Coran : 36/12]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِي السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ إِنَّ ذَلِكَ فِي كِتَابٍ إِنَّ ذَلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرٌ﴾

Ne sais-tu pas qu'Allah a une parfaite connaissance de ce qui se trouve dans le ciel et sur la terre, tout étant consigné dans un livre ? Voilà qui, pour Allah, est aisé. Sourate Al- Hajj (Le Pèlerinage) - Coran : 22/70.

Le troisième aspect : La foi en la Volonté pénétrante d'Allah, Exalté soit-Il, et le fait qu'elle se réalise ; en effet, ce qu'Il a voulu s'est réalisé et ce qu'Il n'a pas voulu ne s'est pas réalisé, comme Il l'a dit, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté :

﴿...إِنَّ اللَّهَ يَفْعَلُ مَا يَشَاءُ﴾

Allah agit toujours comme Il le veut. [Sourate

Al-Hajj (Le Pèlerinage) – Coran : 22/18]. Et Il a dit, à Lui la Puissance et la Grandeur :

﴿إِنَّمَا أَمْرُهُ إِذَا أَرَادَ شَيْئًا أَنْ يَقُولَ لَهُ وَكُنْ فَيَكُونُ﴾ (٢٨)

Il Lui suffit, lorsqu'Il veut une chose, de dire : «Sois ! » et celle-ci s'accomplit. [Sourate Yâ-Sîn – Coran : 36/82]. et Il a dit, Gloire et Pureté à Lui:

﴿وَمَا تَشَاءُونَ إِلَّا أَنْ يَشَاءَ اللَّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ﴾ (٢٩)

Mais vous ne le voudrez que si Allah le veut, Lui le Seigneur de la Création. [Sourate At-Takwîr (L'Obscurcissement) – Coran : 81/29]

Le quatrième aspect : Croire en la création par Allah, Exalté soit-Il, de l'ensemble des choses existantes ; il n'est de Créateur que Lui, et il n'est de Seigneur [digne d'être adoré] que Lui ; comme Il l'a dit, Gloire et Pureté à Lui :

﴿اللَّهُ خَلِقُ كُلِّ شَيْءٍ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ وَكِيلٌ﴾ (٣٠)

Allah est le Créateur de tout ce qui existe. Il veille à toute chose [Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) – Coran : 39/62] Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿يَتَأْتِيهَا النَّاسُ أَذْكَرُوا نِعْمَتَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ هَلْ مِنْ خَلْقٍ غَيْرِ اللَّهِ
يَرْزُقُكُمْ مِنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ فَآَنِي تُؤْفَكُونَ﴾

Ô hommes ! Souvenez-vous des bienfaits d'Allah envers vous. Y a-t-il un autre créateur qu'Allah, Lui qui vous dispense les dons du ciel et de la terre ? Il n'est de divinité digne d'être adorée que Lui. Comment pouvez-vous vous détourner ? [Sourate Fâṭir (Le Créateur) – Coran : 35/3].

Ainsi, la foi au destin comprend la foi en la totalité de ces quatre points, comme c'est la croyance des Gens de la Sounnah et du Groupe ; contrairement à quiconque en désapprouve une partie parmi les gens de l'innovation.

Parmi les éléments importants de la croyance authentique que les gens de la Sounnah adoptent, il y a l'amour en Allah et la haine en Allah, l'alliance en Allah et l'inimitié en Allah. Ceci constitue la croyance de l'alliance et du désaveu, et elle fait partie de la foi en Allah, Exalté soit-Il.

Ainsi, le croyant aime les croyants et les prend pour alliés, et il déteste les mécréants et les prend pour ennemis. À la tête des croyants de cette communauté, il y a les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ, comme c'est établi chez les

Gens de la Sounnah et du Groupe ; ils les aiment, les prennent pour alliés et considèrent qu'ils sont les meilleurs des hommes après les Prophètes. Ceci, en raison de la parole du Prophète ﷺ :

« خَيْرُ الْقُرُونِ قَرْنِي ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ ».

« Les meilleures des générations sont ma génération, puis ceux qui les suivent, puis ceux qui les suivent. ».¹ Unanimement Reconnu Authentique [Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim].

Ils croient que le meilleur d'entre eux est Aboû Bakr Aş-Şiddîq, ensuite 'Oumar Al-Fâroûq, ensuite 'Outhmân Dhoû Nourayn, ensuite 'Alî Al-Mourtaḍâ (qu'Allah les agrée), puis le reste des dix [Compagnons ayant reçu la bonne nouvelle du Paradis], puis le reste des Compagnons (qu'Allah les agrée). Ils s'abstiennent de parler des différends survenus entre les Compagnons (qu'Allah les agrée) et les considèrent comme ayant fait un effort d'interprétation quant à leur situation [en étant aptes à le faire] : de là, celui qui a eu raison a deux récompenses et celui qui s'est

¹ Rapporté par Al-Boukhârî (n°3651) et Mouslim (n°2533), d'après le hadith de 'AbdouLlâh ibn Mas'oûd (qu'Allah l'agréé).

trompé en a une.

Ils aiment les Gens de la Maison du Messenger d'Allah ﷺ (Ahl Al-Bayt), qui ont cru en lui et ils les prennent pour alliés, ils font de même concernant les épouses du Messenger d'Allah ﷺ, les mères des croyants, et ils disent à leur sujet : « Qu'Allah les agrée ». Ils se désavouent de la voie des rawâfiḍ * qui détestent les Compagnons du Messenger d'Allah ﷺ, les insultent et exagèrent à l'égard des Gens de la Maison, les élevant au-dessus du statut que leur a assigné Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, de même qu'ils se désavouent de la voie des nawâṣib * qui nuisent aux Gens de la Maison en parole ou en acte.

Ce que nous avons mentionné ici fait partie de la croyance authentique avec laquelle Allah a envoyé Son Messenger Mouḥammad ﷺ. C'est la croyance qu'il faut adopter, à laquelle on doit s'attacher, sur laquelle on doit être droit et se méfier de quiconque diverge à son sujet. C'est la croyance du groupe sauvé (al-firqatou-n-nâjiyah), les Gens de la Sounnah (la tradition prophétique) et du Groupe, celui que le Prophète ﷺ a mentionné lorsqu'il a dit :

« لَا تَزَالُ طَائِفَةٌ مِنْ أُمَّتِي ظَاهِرِينَ عَلَى الْحَقِّ، لَا يَضُرُّهُمْ مَنْ خَذَلَهُمْ،

حَتَّى يَأْتِيَ أَمْرُ اللَّهِ وَهُمْ كَذَلِكَ».

« Un groupe de ma communauté ne cessera d'être victorieux et sur la vérité, sans que ne leur porte préjudice ceux qui les auront laissé tomber, jusqu'à ce que l'ordre d'Allah vienne alors qu'ils sont en cet état. »¹ Et dans une version :

« لَا تَزَالُ طَائِفَةٌ مِنْ أُمَّتِي عَلَى الْحَقِّ مَنْصُورَةٌ ».

« Un groupe de ma communauté sur la vérité, ne cessera d'être secouru. »² et il a dit ﷺ :

« افْتَرَقَتِ الْيَهُودُ عَلَى إِحْدَى وَسَبْعِينَ فِرْقَةً، وَافْتَرَقَتِ النَّصَارَى عَلَى اثْنَتَيْنِ وَسَبْعِينَ فِرْقَةً، وَسَتَفْتَرِقُ هَذِهِ الْأُمَّةُ عَلَى ثَلَاثٍ وَسَبْعِينَ فِرْقَةً كُلُّهَا فِي النَّارِ إِلَّا وَاحِدَةً فَقَالَ الصَّحَابَةُ: مَنْ هِيَ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ: مَنْ كَانَ عَلَى مِثْلِ مَا أَنَا عَلَيْهِ وَأَصْحَابِي ».

« Les Juifs se sont divisés en soixante et onze sectes, les Chrétiens se sont divisés en soixante-douze sectes, et cette communauté se divisera en soixante-treize sectes ; toutes sont dans le feu,

¹ Rapporté par Mouslim (n°1920), d'après le hadith de Thawbâne (qu'Allah l'agrée).

² Rapporté par Ibn Mâjah (n°3952), d'après le hadith de Thawbâne (qu'Allah l'agrée), et authentifié par Ibn Hîbbâne (n°6714) et Al-Hâkim (n°8653).

sauf une. » Les Compagnons demandèrent alors : « Qui est-elle, ô Messenger d'Allah ? - Il répondit : Quiconque sera sur ce quoi je suis, ainsi que mes Compagnons. »¹

Les croyances opposées à la croyance correcte

Ceux qui s'écartent de cette croyance, et ceux qui sont sur une croyance contraire à celle-ci, se divisent en plusieurs catégories. Ainsi, parmi eux, il y a : les adorateurs des statues, les adorateurs des idoles, des Anges, des saints, des djinns, des arbres, des pierres et d'autres choses encore. Ceux-là n'ont pas répondu à l'appel des Messagers ; bien plus, ils ont refusé de les suivre et leur ont tenu tête, à l'instar de ce qu'ont fait la tribu de Qouraych et d'autres tribus arabes avec notre Prophète ﷺ ; ils demandaient à leurs idoles de répondre à leurs besoins, de guérir leurs malades et de les secourir contre leurs ennemis ; ils égorgeaient pour eux et faisaient des vœux en leur nom ; et lorsque le Messenger ﷺ leur reprocha cela et leur ordonna de vouer un culte exclusif à Allah Seul, ils trouvèrent cela étrange, le

¹ Rapporté par At-Tirmidhî (n° 2641), d'après le hadith de 'Abd Allâh ibn 'Amr (qu'Allah l'agrée). Al-Mounâwî a dit dans Fayḍ Al-Qadîr (5/347) : "Il s'y trouve 'Abd Ar-Raḥmâne ibn Ziyâd Al-Afrîqî, au sujet duquel Adh-Dhahabî a dit : Ils l'ont affaibli." Et Al-Albânî l'a authentifié dans Ṣaḥîḥ Al-Jâmi' (n° 5343).

rejetèrent et dirent :

﴿أَجْعَلُ الْآلِهَةَ إِلَهًا وَاحِدًا إِنَّ هَذَا لَشَيْءٌ عُجَابٌ﴾

Réduira-t-il les divinités à un seul dieu ? Voilà chose bien étrange ! » [Sourate Şâd – Coran : 38/5].

Le Messenger ﷺ ne cessa de les appeler à Allah, de les mettre en garde contre le polythéisme et de leur expliquer la véritable nature de ce à quoi ils étaient appelés. Ceci dura jusqu'à ce qu'Allah guide ceux qu'Il a voulu guider parmi eux. Ils entrèrent ensuite en masse dans la religion d'Allah, c'est alors que la religion d'Allah prévalut sur toutes les autres ; après un appel continu, un long combat du Messenger ﷺ, de ses Compagnons (qu'Allah les agrée) et de ceux qui les suivirent de la meilleure des façon. Puis, les choses changèrent et l'ignorance domina la plupart des gens ; c'est ainsi que la majorité d'entre eux revint à la religion de l'ignorance préislamique, en exagérant dans la vénération des Prophètes et des saints, en les invoquant et en cherchant secours auprès d'eux, et en commettant d'autres formes de polythéisme. Ils ne comprirent pas le sens de : - Il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah (lâ ilâha illa Llâh)

comme les mécréants arabes en avaient compris la signification. Et c'est Allah Celui à qui on demande de l'aide.

Et ce polythéisme n'a cessé de se répandre parmi les gens jusqu'à notre époque ; ceci, en raison de la prédominance de l'ignorance et de l'éloignement de l'époque de la prophétie.

Et l'ambiguïté de ceux qui sont venus en dernier est la même ambiguïté que celle des premiers, et il s'agit de leur parole :

﴿...هَؤُلَاءِ شُفَعَتُونَا عِنْدَ اللَّهِ...﴾

ceux-ci sont leurs intercesseurs auprès d'Allah Sourate Yoûnous (Jonas) - Coran : 10/18. et de leur parole :

﴿...مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَا إِلَى اللَّهِ زُلْفَى...﴾

...prétendant qu'ils ne vénèrent ces fausses divinités que pour se rapprocher du Seigneur par leur intermédiaire... Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) - Coran : 39/3. Allah a réfuté cette ambiguïté et a clarifié que quiconque adore un autre que Lui, qui ou quoi qu'il soit, c'est de l'association et de la mécréance avérées qu'il

commet. Comme l'a dit Allah, Exalté soit-Il :

﴿وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ اللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنْفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هَؤُلَاءِ شَفَعْنَا عِنْدَ اللَّهِ...﴾

Ils adorent, en dehors d'Allah, des divinités qui ne peuvent ni leur nuire, ni leur être utiles, prétendant que celles-ci sont leurs intercesseurs auprès d'Allah... [Sourate Yoûnous (Jonas) – Coran : 10/18] Allah, Gloire et Pureté à Lui, leur répondit par Sa parole :

﴿قُلْ أَتَدْعُونَ اللَّهَ بِمَا لَا يَعْلَمُ فِي السَّمَوَاتِ وَلَا فِي الْأَرْضِ سُبْحَنَهُ وَتَعَالَى عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿١٨﴾﴾

Dis-leur : « Auriez-vous la prétention d'apprendre à Allah ce dont Il ignorerait jusqu'ici l'existence dans les cieux et sur la terre ? » Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus de ces divinités qu'ils Lui associent. [Sourate Yoûnous (Jonas) – Coran: 10/18]

Dans ce verset, Allah Exalté soit-Il, a expliqué que le fait d'adorer autre que Lui, qu'il s'agisse des Prophètes, des saints ou d'autre qu'eux constitue du polythéisme majeur, même si ceux qui le pratiquent lui donnent un autre nom. Allah

Exalté soit-Il, a dit :

﴿...وَالَّذِينَ اتَّخَذُوا مِنْ دُونِهِ أَوْلِيَاءَ مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَا إِلَى اللَّهِ زُلْفَى...﴾

Quant à ceux qui prennent des maîtres en dehors de Lui, prétendant qu'ils ne vénèrent ces fausses divinités que pour se rapprocher du Seigneur par leur intermédiaire, [Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) – Coran : 39/3]. Allah, Exalté soit-Il, leur répondit alors par Sa parole :

﴿...إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِي مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي مَنْ هُوَ كَاذِبٌ كَفَّارٌ﴾

qu'Allah tranchera leurs différends. Allah ne saurait guider les mécréants qui mentent obstinément. [Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) – Coran : 39/3].

Il a ainsi clairement expliqué, Gloire et Pureté à Lui, que le fait qu'ils adorent autre que Lui par l'invocation, la crainte, l'espoir et autres actions du genre correspond à mécroire en Lui, Gloire et Pureté à Lui, et Il a aussi démenti leur parole prétendant que leurs divinités les rapprochent de Lui.

Parmi les doctrines mécréantes opposées à la croyance correcte et contraires à ce que les Messagers ont apporté (que la prière et la paix soient sur eux), il y a celles que professent les athées de notre époque, parmi les adeptes de Marx, de Lénine et autres propagateurs de l'athéisme et de la mécréance, qu'ils appellent cela le socialisme, le communisme, le baathisme, ou tout autre nom. Parmi les principes de ces athées, il y a le fait d'affirmer qu'Allah n'existe pas et que la vie n'est que matière.

Parmi leurs fondements, il y a le déni de la Résurrection, du Paradis et de l'Enfer, ainsi que la mécréance à l'égard de toutes les religions. Quiconque examine leurs livres et étudie leur doctrine en est certain. Il ne fait aucun doute que cette croyance est opposée à toutes les religions célestes et conduit ses adeptes aux pires des conséquences, ici-bas et dans l'au-delà.

Parmi ces croyances contraires à la vérité, il y a ce que croient certains Soufis, à savoir que certains de ceux qu'ils appellent les saints participent à la gestion des affaires du monde avec Allah. Ils les appellent : "les pôles" (al-aqâtâb), "les soutiens" (al-awtâd), les aides (al-aghwâth) et d'autres noms qu'ils ont inventés

pour leurs divinités. C'est une association dans l'Unicité de la Seigneurie, et il s'agit de l'un des pires genres d'association à Allah, Exalté soit-Il.

Quiconque réfléchit au polythéisme des anciens de l'époque de l'ignorance et le compare au polythéisme répandu parmi les contemporains constatera que celui des contemporains est plus grand et plus grave. Et ceci s'explique comme suit : Les mécréants arabes de la Jâhiliyyah (l'ignorance préislamique) se sont distingués sous deux aspects : Le premier : c'est qu'ils n'associaient rien à la Seigneurie, leur association ne se manifestait qu'au niveau de l'adoration ; ainsi, ils reconnaissaient la Seigneurie d'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, Lui Seul ; comme Il a dit, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté :

﴿وَلَيْنَ سَأَلْتَهُم مَّنْ خَلَقَهُمْ لَيَقُولُنَّ اللَّهُ...﴾

Si tu leur demandes qui les a créés, ils répondront assurément : « C'est Allah ! » [Sourate Az-Zouhrouf (L'Ornement) – Coran : 43/87] Et Allah, Exalté soit-Il, a dit :

﴿قُلْ مَنْ يَرْزُقُكُم مِّنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ أَمَّنْ يَمْلِكُ السَّمْعَ وَالْأَبْصَرَ وَمَنْ يُخْرِجُ الْحَيَّ مِنَ الْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ الْمَيِّتَ مِنَ الْحَيِّ وَمَنْ يُدَبِّرُ الْأَمْرَ فَسَيَقُولُونَ

اللَّهُ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٣١﴾

Demande-leur : « Qui vous dispense les bienfaits du ciel et de la terre ? Qui vous a accordé l'ouïe et la vue ? Qui tire le vivant du mort et le mort du vivant ? Qui règle la marche de l'univers ? » « C'est Allah », répondront-ils. Dis-leur: « N'allez-vous donc pas Le craindre ? » [Sourate Yoûnous (Jonas) – Coran : 10/31]. Et les versets dans ce sens sont très nombreux.

Le deuxième : c'est que leur polythéisme dans l'adoration n'était pas constant, il ne se manifestait qu'en période d'aisance. En revanche, en période d'adversité, ils vouaient un culte exclusif à Allah ; comme Il l'a dit, Exalté soit-Il :

﴿فَإِذَا رَكِبُوا فِي الْفُلِّ دَعَوْا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ فَلَمَّا نَجَّاهُمْ إِلَى الْبَرِّ إِذَا هُمْ يُشْرِكُونَ ﴿٦٥﴾﴾

Lorsqu'ils sont en mer, à bord de leurs vaisseaux, c'est Allah seul qu'ils implorent. Mais une fois qu'Il les a ramenés sains et saufs à bon port, voilà que de nouveau ils Lui associent d'autres divinités, [Sourate Al-Ankabût (L'Araignée) – Coran : 29/65].

Quant aux polythéistes contemporains, ils ont surpassé les anciens polythéistes sur deux aspects : Le premier : c'est l'association que commettent certains d'entre eux dans la Seigneurie. Le second : c'est qu'ils sont polythéistes aussi bien dans l'aisance que dans l'adversité, comme le sait quiconque les a fréquentés, a examiné leurs états et a observé ce qu'ils font auprès des tombes d'Al-Housayn, d'Al-Badawî et d'autres en Égypte ; auprès de la tombe d'Al- 'Aydaroûs à Aden, d'Al-Hâdî au Yémen ; d'Ibn 'Arabî en Syrie ; et de cheikh 'Abd Al-Qâdir Al Jîlânî en Irak ; ainsi que d'autres tombes célèbres où les gens de la masse populaire ont exagéré et ont détourné [à leur attention] beaucoup de droits qui ne reviennent qu'à Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur. Peu nombreux sont ceux qui les réprouvent et leur expliquent la réalité du monothéisme pour lequel Allah a envoyé Son Prophète Mouḥammad ﷺ ainsi que les Prophètes avant lui (sur eux la prière et la paix) ; C'est certes à Allah que nous appartenons, et vers Lui que se fait notre retour.

Parmi les croyances opposées à la croyance correcte, dans le chapitre des Noms et Attributs d'Allah, figurent celles des gens de l'innovation tels que les Jahmites (al-jahmiyyah), les

Mou'tazilites (al-mou'tazilah) et d'autres qui empruntent leur sentier. Ils démentent les Attributs d'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur ; nient ce qui a été dit de Ses Attributs de perfection, Gloire et Pureté à Lui ; et Le décrivent par des caractéristiques qui sont soit inexistantes, soit celles d'objets inanimés ou encore d'autres choses impossibles. Et Allah, Exalté soit-Il, est bien au-dessus de ce qu'ils disent.

Et fait partie de cette catégorie quiconque nie certains Attributs divins tout en confirmant les autres, comme c'est la croyance des Acharites (al-achâ'irah). Or, ce qui s'applique aux Attributs que ces derniers confirment s'applique aussi à ceux qu'ils cherchent à éviter ; ceux-là mêmes qu'ils nient, dont ils interprètent les sens et au sujet desquels ils s'opposent aux preuves, aussi bien scripturaires que rationnelles. Et c'est ainsi qu'ils tombent dans une contradiction manifeste.

Quant aux gens de la Sounnah et du Groupe, ils ont confirmé ce qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, a Lui-même confirmé à Son sujet ; tout comme ils ont confirmé ce que Son Messenger Mouḥammad ﷺ a confirmé à Son sujet de Noms et Attributs dans leur perfection. Ils ont récusé à Son sujet toute ressemblance avec Sa

création, tout en veillant à ne pas tomber dans les travers de ceux qui nient Ses Attributs. Ils ont ainsi œuvré en fonction de toutes les preuves, sans les dénaturer, ni les nier, et ils se sont ainsi préservés de la contradiction dans laquelle sont tombés les autres, comme expliqué précédemment.

C'est cela le chemin du salut et du bonheur, ici-bas et dans l'au-delà. C'est le droit chemin emprunté par les pieux prédécesseurs de cette communauté ainsi que ses imams. Et rien ne reformera les derniers d'entre eux si ce n'est ce qui a réformé les premiers, c'est à dire : suivre le Coran et la Sounnah (la Tradition prophétique), tout en délaissant ce qui contrevient à leurs prescriptions. Nous demandons à Allah, Gloire et pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, de ramener la communauté à la raison, de multiplier en son sein les prêcheurs de la guidée, et d'accorder à ses dirigeants et savants la réussite dans la lutte contre le polythéisme, son éradication et la mise en garde contre ce qui y mène. Il est certes celui qu'il entend tout, le proche. Allah est le Garant de la réussite et du succès, Il est notre meilleur soutien et protecteur, et il n'est de force, ni de puissance que par Lui. Que la prière d'Allah soit sur Son serviteur et Messenger, notre Prophète

Mouhammad, et qu'il le préserve, ainsi que sa famille et ses Compagnons.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La deuxième lettre :
sur le jugement de la demande de
secours auprès du Prophète (sur lui la paix
et le salut)

Louange à Allah. Que la prière et la paix soient sur le Messager d'Allah, sa famille, ses Compagnons et quiconque a été guidé par sa guidance.

Quant à ce qui suit : le journal Al-Mujtama' du Koweït a publié dans son numéro 15, daté du 19/4/1390 H, des vers sous le titre : (À l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prophète, sur lui la paix et le salut), et ces vers contenaient des invocations adressées au Prophète (sur lui la paix et le salut), sollicitant son secours pour sauver la communauté, la soutenir et la délivrer de la division et des dissensions dans lesquelles elle est tombée, signés par une personne se désignant elle-même comme : (Âminah). Voici un extrait des vers en question :

« Ô Messager d'Allah ! Sauve un savant... qui attise la guerre et subit ses flammes »

Ô Messager d'Allah, viens en aide à la

communauté... dans l'obscurité du doute, sa nuit s'est prolongée.

Ô Messager d'Allah ! Sauve la communauté... Dans les labyrinthes de la tristesse, ses visions se sont égarées.

jusqu'à ce qu'elle ait dit :

Hâte le secours comme Tu l'as hâté... le jour de Badr lorsque Tu as invoqué l'Éternel.

Ainsi, l'humiliation s'est transformée en un secours magnifique... C'est à Dieu qu'appartiennent des armées invisibles.

(Ainsi, cette écrivaine adresse son appel et sa supplication au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), lui demandant de secourir la communauté en hâtant la victoire, oubliant - ou ignorant - que le secours ne peut venir que d'Allah, et non du Prophète (sur lui la paix et le salut) ni d'aucune autre créature, comme Allah, Glorifié soit-Il, l'a dit dans Son Livre clair :)

﴿...وَمَا تَنْصُرُ إِلَّا مِنْ عِنْدِ اللَّهِ الْعَزِيزِ الْحَكِيمِ﴾

la victoire dépendant uniquement du Seigneur, le Tout-Puissant, l'infiniment Sage. [La

Famille d'Imrân, 3 : 126]. Il (Exalté et Magnifié soit Sa Majesté) a dit :

﴿إِنْ يَنْصُرْكُمُ اللَّهُ فَلَا غَالِبَ لَكُمْ وَإِنْ يَخْذُلْكُمْ فَمَنْ ذَا الَّذِي يَنْصُرُكُمْ مِنْ بَعْدِهِ...﴾

Si Allah vous porte secours, nul ne pourra vous vaincre. Mais s'Il vous abandonne, qui donc après cela pourra vous secourir... [La Famille d'Imrân, 3 : 160].

Et cet acte de supplication et de demande de secours est : vouer une sorte d'adoration à autre qu'Allah, Exalté soit-Il ; Il est connu par le texte et le consensus que cela n'est pas permis, et qu'Allah, Gloire à Lui, a créé les créatures pour qu'elles L'adorent. Il a envoyé les Messagers et a fait descendre les Livres pour expliquer cette adoration et y appeler, comme Il (Élevé soit-Il) a dit :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ﴾

Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. [Qui éparpillent : 56]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الصَّاغُوتِ...﴾

Nous avons suscité à chaque peuple un Messager qui l'a exhorté à adorer Allah et à fuir les fausses divinités... [Sourate An-Nahl (Les Abeilles) : 16/36]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ ﴿٢٥﴾﴾

Nous n'avons envoyé avant toi nul Messager sans lui révéler qu'il n'est de divinité en droit d'être adorée qu'Allah qui, seul, doit être vénéré. [Les Prophètes, 21 : 25]. Il (Exalté et Magnifié soit Sa Majesté) a dit :

﴿الرَّ كِتَابٌ أَحْكَمَتْ آيَاتُهُ ثُمَّ فُصِّلَتْ مِنْ لَدُنْ حَكِيمٍ خَبِيرٍ ﴿١﴾ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا اللَّهَ إِنِّي لَكُمْ مِنْهُ نَذِيرٌ وَبَشِيرٌ ﴿٢﴾﴾

Alif-Lâm-Râ. Voici, émanant de Celui qui est infiniment Sage et qui connaît les réalités les mieux cachées, un livre aux versets parfaitement structurés et aux enseignements clairement exposés

qui vous exhorte à n'adorer qu'Allah - Il m'a

chargé de vous avertir et de vous annoncer la bonne nouvelle - [Sourate Hûd : 11/1-2].

Dans ces versets explicites, Il, Exalté soit-Il, a clarifié qu'Il n'a créé les "deux charges" que pour qu'ils L'adorent, Lui Seul, sans associé. Il a expliqué qu'Il a envoyé les Messagers – paix et salut sur eux – pour ordonner cette adoration et interdire son contraire. Il, Glorifié et Élevé soit-Il, a informé qu'Il a perfectionné les versets de Son Livre et les a détaillés afin que nul autre que Lui ne soit adoré.

Il est bien connu que l'adoration signifie : croire en l'Unicité d'Allah et Lui obéir, en se conformant à Ses ordres et en évitant Ses interdits. Allah, Exalté soit-Il, a ordonné et informé de cela dans de nombreux versets, parmi lesquels : Sa parole, Gloire à Lui :

﴿وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ حُنَفَاءَ...﴾

un livre leur ordonnant simplement d'adorer Allah en Lui vouant un culte exclusif et sincère... [La Preuve Évidente, 98 : 5]. Il (Exalté et Magnifié soit-Il) a dit :

﴿وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ...﴾

Ton Seigneur a ordonné que Lui seul soit adoré... [Le Voyage Nocturne, 17 : 23]. et Sa parole, Gloire et Pureté à Lui :

﴿إِنَّا أَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ فَاعْبُدِ اللَّهَ مُخْلِصًا لَهُ الدِّينَ ۚ أَلَا لِلَّهِ الدِّينُ الْخَالِصُ ۚ وَالَّذِينَ اتَّخَذُوا مِنْ دُونِهِ أَوْلِيَاءَ مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَا إِلَى اللَّهِ زُلْفَىٰ إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِي مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ ۗ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي مَنْ هُوَ كَاذِبٌ كَفَّارٌ ۝﴾

Nous t'avons révélé le Livre de vérité. Adore donc Allah en Lui vouant un culte sans partage.

Allah seul, en effet, est digne d'être adoré. Quant à ceux qui prennent des maîtres en dehors de Lui, prétendant qu'ils ne vénèrent ces fausses divinités que pour se rapprocher du Seigneur par leur intermédiaire, qu'ils sachent qu'Allah tranchera leurs différends. Allah ne saurait guider les mécréants qui mentent obstinément. [Les Groupes, 39 : 2-3].

Les versets à ce sujet sont nombreux, et tous indiquent l'obligation de vouer un culte exclusif à Allah, Seul, et de délaisser l'adoration de quiconque autre que Lui, y compris les prophètes et autres.

Il ne fait aucun doute que l'invocation est parmi les types d'adorations les plus importantes et les plus complètes. Il est donc obligatoire de la vouer exclusivement à Allah seul, comme Il a dit, Puissant et Majestueux soit-Il :

﴿فَادْعُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ وَلَوْ كَرِهَ الْكَافِرُونَ﴾ (١٤)

Invoquez donc Allah en Lui vouant un culte exclusif et sincère, n'en déplaie aux mécréants ! [Le Pardonneur, 40 : 14]. Il (Exalté et Magnifié soit-Il) a dit :

﴿وَأَنَّ الْمَسَاجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدْعُوا مَعَ اللَّهِ أَحَدًا﴾ (١٨)

Les mosquées étant exclusivement consacrées au culte d'Allah, n'y vénerez nul autre que Lui. [Les Djinns, 72 : 18], Ce commandement d'adresser ses invocations exclusivement à Allah s'applique à toutes les créatures, y compris les Prophètes et les autres ; et Sa parole :

﴿وَلَا تَدْعُ مِنْ دُونِ اللَّهِ مَا لَا يَنْفَعُكَ وَلَا يَضُرُّكَ فَإِنْ فَعَلْتَ فَإِنَّكَ إِذَا مِنْ الظَّالِمِينَ﴾ (١٦)

Garde-toi d'invoquer, en dehors d'Allah, ces divinités qui ne sauraient t'être utiles ou te nuire,

car tu commettrais alors la plus grande iniquité. [Jonas, 10 : 106]. Et ceci est un discours adressé au Prophète ﷺ, et il est bien connu qu'Allah - Exalté soit-Il - l'a préservé du polythéisme. Le but est donc d'avertir les autres. Puis Il - Glorifié et Exalté soit-Il - a dit :

﴿وَلَا تَدْعُ مِنْ دُونِ اللَّهِ مَا لَا يَنْفَعُكَ وَلَا يَضُرُّكَ فَإِنْ فَعَلْتَ فَإِنَّكَ إِذَا
مِنَ الظَّالِمِينَ﴾ (١٠٦)

Garde-toi d'invoquer, en dehors d'Allah, ces divinités qui ne sauraient t'être utiles ou te nuire, car tu commettrais alors la plus grande iniquité. [Jonas, 10 : 106]. Et ceci est un discours adressé au Prophète ﷺ, et le but est d'avertir les autres, car il est bien connu qu'Allah - Exalté et Glorifié soit-Il - a préservé Son Messager du polythéisme. Puis Allah ﷻ a renforcé l'interdiction et l'avertissement en disant :

﴿...إِنْ فَعَلْتَ فَإِنَّكَ إِذَا مِنْ الظَّالِمِينَ﴾

...car tu commettrais alors la plus grande iniquité. L'injustice, lorsqu'elle est mentionnée sans précision, désigne le polythéisme majeur, comme Allah, Exalté soit-Il, a dit :

﴿...وَالْكَافِرُونَ هُمُ الظَّالِمُونَ﴾

Ce sont, en vérité, les mécréants qui sont injustes envers eux-mêmes. [La vache : 254] Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿...إِنَّ الشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ﴾

« ...car tu commettrais une grave injustice. »
[Luqmân, 31 : 13] Si le Maître des enfants d'Adam - عليه الصلاة والسلام - avait invoqué autre qu'Allah, il serait parmi les injustes, qu'en est-il des autres ?!

Il est donc compris par ces versets et d'autres que l'invocation de quiconque autre qu'Allah — qu'il s'agisse des morts, des arbres, des idoles ou autres — est un polythéisme envers Allah, Gloire et Pureté à Lui, et contredit l'unicité d'Allah dans l'adoration, qui est le but de la création des deux mondes, de l'envoi des messagers et de la révélation des livres. Cela s'oppose au sens de : "La ilaha illa Allah" ; qui nie l'adoration de quiconque autre qu'Allah et l'affirme pour Allah Seul, comme Allah, Gloire et Pureté à Lui, a dit :

﴿ذَٰلِكَ بِأَنَّ اللَّهَ هُوَ الْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِن دُونِهِ هُوَ الْبَاطِلُ وَأَنَّ اللَّهَ

هُوَ الْعَلِيُّ الْكَبِيرُ﴾

Il en est ainsi car Allah est la seule véritable divinité, tandis que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui n'est que vanité, et qu'Allah est le Très Haut, le Très Grand. Sourate Al-Hajj (Le Pèlerinage) - Coran : 22/62.

C'est le fondement même de la religion et la base de la communauté, et les adorations ne sont valides qu'après la validité de ce fondement, comme Allah, Exalté soit-Il, a dit :

﴿وَلَقَدْ أُوحِيَ إِلَيْكَ وَإِلَى الَّذِينَ مِنْ قَبْلِكَ لَئِنْ أَشْرَكْتَ لَيَحْبَطَنَّ عَمَلُكَ وَلَتَكُونَنَّ مِنَ الْخَاسِرِينَ﴾

Or, il t'a été révélé, comme aux prophètes qui t'ont précédé : « Si jamais tu associais d'autres divinités à Allah, tes œuvres seraient certainement réduites à néant et tu serais parmi les perdants. [Sourate Az-Zoumar (Les Groupes) : 39/65]. Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, a dit :

﴿...وَلَوْ أَشْرَكُوا لَحَبِطَ عَنْهُمْ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ﴾

S'ils avaient associé d'autres divinités au Seigneur, leurs œuvres auraient été réduites à néant. [Les Bestiaux, 6 : 88].

Et de ce qui précède, il apparaît clairement que la religion de l'Islam et l'attestation : « qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah » reposent sur deux grands fondements :

L'une des deux : On ne doit adorer qu'Allah, Seul, sans associé ; ainsi, quiconque invoque les morts parmi les prophètes ou autres, ou invoque les idoles, ou les arbres, ou les pierres, ou toute autre créature, ou cherche leur secours, ou se rapproche d'eux par des sacrifices et des vœux, ou prie pour eux, ou se prosterne devant eux, les a pris comme seigneurs en dehors d'Allah, et les a érigés en égaux à Lui, Gloire et Pureté à Lui, et a contredit et nié le sens de "La ilaha illa Allah".

Le deuxième : qu'Allah, Exalté soit-Il, ne soit adoré que par la législation de Son Prophète et Messenger ﷺ. Quiconque innove dans la religion ce qu'Allah n'a pas autorisé n'a pas réalisé le sens du témoignage que Muhammad est le Messenger d'Allah, et son œuvre ne lui sera d'aucune utilité et ne sera pas acceptée. Allah, Glorifié et Exalté soit-Il, a dit :

﴿وَقَدِمْنَا إِلَىٰ مَا عَمِلُوا مِنْ عَمَلٍ فَجَعَلْنَاهُ هَبَاءً مَنْثُورًا﴾

Nous nous tournerons vers les œuvres qu'ils

auront accomplies et les réduirons en poussière. [Le Discernement, 25 : 23]. Et ce qui est visé par les œuvres mentionnées dans le verset : ce sont les œuvres de celui qui est mort dans le polythéisme envers Allah, le Tout-Puissant.

Est inclus également : les œuvres innovées qu'Allah n'a pas permises, car elles seront, le Jour de la Résurrection, réduites à néant, puisqu'elles ne sont pas conformes à Sa législation purifiée, comme l'a dit le Prophète ﷺ :

« مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ ».

« Quiconque apporte une chose nouvelle dans notre affaire-ci qui n'en fait pas partie, alors elle sera rejetée. » Unanimement Reconnu Authentique [Al Bukhârî et Muslim].

En résumé, cette écrivaine a dirigé son appel à l'aide et sa prière vers le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), en se détournant du Seigneur des mondes, qui détient la victoire, le mal et le bien, et dont nul autre ne possède rien de cela.

Il ne fait aucun doute que c'est une grande et grave injustice. Allah, Puissant et Majestueux, a ordonné de L'invoquer, Glorifié soit-Il, et a promis d'exaucer celui qui L'invoque. Il a menacé

quiconque s'enorgueillit à cet égard d'entrer en Enfer, comme Il a dit, Puissant et Majestueux :

﴿وَقَالَ رَبُّكُمْ ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ إِنَّ الَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِي سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ ﴿٦٠﴾﴾

Votre Seigneur a dit : « Invoquez-Moi, Je vous exaucerai. Quant à ceux qui, par orgueil, refusent de M'adorer, ils entreront couverts d'opprobre dans la Géhenne. » [Le Pardonneur, 40 : 60]. C'est-à-dire : humiliés et méprisables, Ce noble verset indique que l'invocation est une adoration, et que quiconque s'enorgueillit à son égard, son refuge sera l'Enfer. Si telle est la condition de celui qui s'enorgueillit de l'invocation d'Allah, quelle sera alors la condition de celui qui invoque un autre que Lui et se détourne de Lui, alors qu'Il est — Glorifié soit-Il — le Proche, le Maître de toute chose, et le Capable de toute chose, comme Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِي عَنِّي فَإِنِّي قَرِيبٌ أُجِيبُ دَعْوَةَ الدَّاعِ إِذَا دَعَانِ فَلْيَسْتَجِيبُوا لِي وَلْيُؤْمِنُوا بِي لَعَلَّهُمْ يَرْشُدُونَ ﴿١٨٦﴾﴾

Que ceux de Mes serviteurs qui t'interrogent sur Moi sachent que Je suis tout proche et que J'exauce quiconque M'invoque sincèrement.

Qu'ils suivent donc la voie du salut en se soumettant à Mes commandements et en croyant en Moi. [Sourate : La Vache, 2 : 186]. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a informé dans le hadith authentique que l'invocation est l'adoration, et il a dit à son cousin Abdullah ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous deux) :

« اَحْفَظِ اللَّهَ يَحْفَظْكَ، اَحْفَظِ اللَّهَ تَجِدْهُ تُجَاهَكَ، إِذَا سَأَلْتَ فَاسْأَلِ اللَّهَ، وَإِذَا اسْتَعْنَيْتَ فَاسْتَعِنْ بِاللَّهِ ».

Préserve Allah et Il te préservera. Préserve Allah et tu Le trouveras devant toi. Lorsque tu demandes, demande à Allah. Lorsque tu sollicites de l'aide, sollicite celle d'Allah. Rapporté par At-Tirmidhî et d'autres.

Et il a dit (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) :

« مَنْ مَاتَ وَهُوَ يَدْعُو لِلَّهِ نِدًّا؛ دَخَلَ النَّارَ ».

Quiconque meurt en invoquant un égal à Allah entrera en Enfer. Rapporté par Al Bukhârî, Dans les deux Sahihs, il est rapporté que le Prophète ﷺ a été interrogé : « Quel est le pire des péchés ? » Il répondit :

«أَنْ تَجْعَلَ لِلّٰهِ نِدًّا وَهُوَ خَلَقَكَ».

« Que tu donnes à Allah un égal alors que c'est Lui qui t'a créé. » L'égal est : le similaire et l'équivalent. Ainsi, quiconque invoque un autre qu'Allah, ou implore son secours, ou fait un vœu pour lui, ou sacrifie pour lui, ou lui consacre un acte d'adoration autre que ceux mentionnés précédemment, l'a pris pour égal, qu'il s'agisse d'un Prophète, d'un saint, d'un Ange, d'un djinn, d'une idole ou d'une autre créature.

Ici, il se pourrait qu'une personne demande : quel est le jugement concernant le fait de solliciter l'aide d'un être vivant et présent dans les affaires tangibles qu'il est capable de gérer ; La réponse est que cela ne relève pas du polythéisme, mais plutôt des affaires ordinaires permises entre musulmans, comme Il l'a dit, Exalté soit-Il, dans l'histoire de Moïse :

﴿...فَاسْتَعَاثَهُ الَّذِي مِنْ شِيعَتِهِ عَلَى الَّذِي مِنْ عَدُوِّهِ...﴾

Le premier l'appela au secours contre son adversaire [Le Récit, 28 : 15]. Et comme Il, Exalté soit-Il, a dit dans l'histoire de Moïse également :

﴿فَخَرَجَ مِنْهَا خَائِفًا يَتَرَقَّبُ...﴾

Moïse quitta la ville en implorant : « Sauve-moi, Seigneur, de ce peuple injuste. » [Le Récit, 28 : 21]. De même qu'une personne implore l'aide de ses compagnons lors d'une guerre, ou dans d'autres situations auxquelles les gens font face et où ils ont besoin les uns des autres.

Allah a ordonné à Son Prophète ﷺ d'informer sa communauté qu'il ne possède pour personne la capacité d'être bénéfique ou de nuire, et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿قُلْ إِنَّمَا أَدْعُو رَبِّي وَلَا أُشْرِكُ بِهِ أَحَدًا﴾ قُلْ إِنِّي لَا أَمْلِكُ لَكُمْ ضَرًّا وَلَا رَشَدًا ﴿٢٢﴾

Dis : « Je voue un culte exclusif à mon Seigneur, sans associer d'autres que Lui à Son adoration. »

Dis-leur : « Je ne peux ni vous préserver d'un mal, ni vous procurer un bien. » [Sourate Al-Jinn (Les Djinns : 72/21-22)]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿قُلْ لَا أَمْلِكُ لِنَفْسِي نَفْعًا وَلَا ضَرًّا إِلَّا مَا شَاءَ اللَّهُ وَلَوْ كُنْتُ أَعْلَمُ الْغَيْبِ لَاسْتَكْثَرْتُ مِنَ الْخَيْرِ وَمَا مَسَّنِيَ السُّوءُ إِنْ أَنَا إِلَّا نَذِيرٌ وَبَشِيرٌ لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ﴾ ﴿٧٨﴾

Dis : « Je ne peux obtenir un bien pour moi-même ou me prémunir contre un mal que si Allah le veut. Si d'ailleurs je connaissais l'avenir, je me serais procuré tout le bien que je désire et préservé de tout mal. Je ne suis qu'un homme venu avertir et faire une heureuse annonce aux croyants. » [Les Murailles, 7 : 188].

et les versets allant dans ce sens sont nombreux.

Il est bien connu que le Prophète (sur lui la paix et le salut) n'invoque que son Seigneur, comme il est rapporté qu'il implorait Allah le jour de Badr, sollicitant Son secours contre son ennemi, et insistait en disant : « Ô Seigneur ! Accomplis pour moi ce que Tu m'as promis. » Jusqu'à ce que le véridique, Abou Bakr (qu'Allah l'agrée), lui dise : « Cela suffit, ô Messenger d'Allah, car Allah accomplira pour toi ce qu'Il t'a promis. » Et Allah - Gloire à Lui - a révélé à ce sujet Sa parole :

﴿إِذْ تَسْتَغِيثُونَ رَبَّكُمْ فَاسْتَجَابَ لَكُمْ أَنِّي مُمِدُّكُم بِآلِفٍ مِّنَ الْمَلَائِكَةِ

مُرْدِفِينَ ﴿١﴾﴾

Souvenez-vous encore lorsque vous imploriez le secours de votre Seigneur qui, exauçant vos prières, dit : « Je vais vous envoyer en renfort

mille anges par vagues successives. » [Al Anfal, 9] Et Il (Glorifié soit-Il) a mentionné dans ces versets leur appel à l'aide, et Il a informé qu'Il leur a répondu en les renforçant par les Anges pour annoncer la victoire et la tranquillité. Et Il a clarifié (Glorifié soit-Il) que la victoire ne vient pas des Anges, mais que c'est la victoire de Sa part, comme Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَمَا النَّصْرُ إِلَّا مِنْ عِنْدِ اللَّهِ...﴾

la victoire dépendant uniquement du Seigneur... [La Famille d'Imrân, 3 : 126]. Il (Exalté et Magnifié soit Sa Majesté) a dit :

﴿وَلَقَدْ نَصَرَكُمُ اللَّهُ بِبَدْرٍ وَأَنْتُمْ أَذِلَّةٌ فَاتَّقُوا اللَّهَ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿١٢٦﴾﴾

Allah vous a en effet accordé la victoire à Badr, bien qu'en position de faiblesse. Craignez donc Allah, Lui témoignant ainsi votre reconnaissance. [La Famille d'Imrân, 3 : 123]. Dans ce verset, le Très-Haut a clarifié que c'est Lui - Gloire et Pureté à Lui - qui les a secourus le jour de Badr. Ainsi, il est su que ce qu'Il leur a accordé en termes d'armes et de force, et ce par quoi Il les a assistés avec les anges, tout cela constitue des moyens de victoire, d'annonce et de tranquillité, mais la victoire ne provient pas de ces

moyens, elle vient uniquement d'Allah. Comment cette écrivaine ou une autre ose-t-elle diriger son appel à l'aide et sa demande de victoire vers le Prophète (sur lui la paix et le salut), en se détournant du Seigneur des mondes, le Maître de toute chose et le Tout-Puissant ?

Il ne fait aucun doute que cela relève de l'ignorance la plus abjecte, voire du plus grand polythéisme. Il incombe à l'auteure de se repentir à Allah — Exalté soit-Il — d'un repentir sincère. Le repentir sincère comprend plusieurs éléments, à savoir : Le premier : Regretter ce qui a été commis. 2. L'abandon de ce qui en a résulté, Le troisième : la résolution de ne plus y revenir, par vénération pour Allah et sincérité envers Lui, en conformité avec Son ordre, et par crainte de ce qu'Il a interdit. Telle est la repentance sincère. Et il y a une quatrième affaire spécifique lorsque le tort concerne les créatures, à savoir : Le quatrième élément : Rendre le droit à son ayant-droit, ou obtenir son pardon.

Allah a ordonné à Ses serviteurs de se repentir et leur a promis de l'accepter, comme Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَتُوبُوا إِلَى اللَّهِ جَمِيعًا أَيُّهَ الْمُؤْمِنُونَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٣٦﴾﴾

Revenez tous à Allah, ô croyants, dans l'espoir de faire votre bonheur et votre salut. [La Lumière, 24 : 31]. Et Il a dit à propos des chrétiens:

﴿أَفَلَا يَتُوبُونَ إِلَى اللَّهِ وَيَسْتَغْفِرُونَهُ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَحِيمٌ﴾

Ne vont-ils pas revenir à Allah et implorer Son pardon ? Allah est Très Clément et Très Miséricordieux. [La Table Servie, 5 : 74]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَالَّذِينَ لَا يَدْعُونَ مَعَ اللَّهِ إِلَهًا آخَرَ وَلَا يَقْتُلُونَ النَّفْسَ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ وَلَا يَزْنُونَ وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَلْقَ أَثَامًا ﴿٦٨﴾ يُضَاعَفْ لَهُ الْعَذَابُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَيَخْلُدْ فِيهِ مُهَانًا ﴿٦٩﴾ إِلَّا مَنْ تَابَ وَآمَنَ وَعَمِلَ عَمَلًا صَالِحًا فَأُولَٰئِكَ يُبَدِّلُ اللَّهُ سَيِّئَاتِهِمْ حَسَنَاتٍ وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا رَحِيمًا ﴿٧٠﴾﴾

ceux qui n'invoquent pas d'autre divinité qu'Allah, n'enlèvent pas sans droit la vie qu'Allah a rendue sacrée et ne se livrent pas à la fornication. Ceux qui commettent de telles actions devront en subir la sanction.

Leurs tourments seront redoublés le Jour de la résurrection. Voués à les subir éternellement, ils seront couverts d'humiliation.

A l'exception de ceux qui se repentent, retournent à la foi et accomplissent de bonnes œuvres, dont Allah remplacera les péchés par de bonnes actions. Allah est Très Clément et Très Miséricordieux. [Le Discernement, 25 : 68 à 70]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَهُوَ الَّذِي يَقْبَلُ التَّوْبَةَ عَنْ عِبَادِهِ وَيَعْفُو عَنِ السَّيِّئَاتِ وَيَعْلَمُ مَا تَفْعَلُونَ﴾ (٢٥)

C'est Lui qui accepte le repentir de Ses serviteurs dont Il efface les péchés et qui sait parfaitement ce que vous faites. [La Consultation, 42 : 25].

De manière authentique, le Messager d'Allah ﷺ a dit :

«الإِسْلَامُ يَهْدِمُ مَا كَانَ قَبْلَهُ، وَالتَّوْبَةُ تَجُبُّ مَا كَانَ قَبْلَهَا».

L'Islam efface ce qu'il y a eu avant lui, et le repentir absout ce qu'il y a eu avant lui.

Ces quelques mots ont été rédigés en raison de la gravité du polythéisme, étant le plus grand des péchés, et par crainte de se laisser tromper par ce qui a été écrit par cette auteure, ainsi que pour l'obligation de conseiller pour Allah et Ses

serviteurs. Nous demandons à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, de la rendre bénéfique, de rectifier notre situation ainsi que celle de tous les musulmans, de nous accorder à tous la compréhension de la religion et la fermeté sur celle-ci, et de nous protéger, nous et les musulmans, des maux de nos âmes et des mauvaises actions. Certes, Il est le Maître de cela et Capable de tout.

Que la paix, le salut et la bénédiction soient sur Son serviteur et Messenger, notre Prophète Muḥammad, sa famille et ses Compagnons.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La troisième lettr

Sur le jugement de la demande d'aide aux djinns et aux démons et de leur faire des vœux

De 'Abd Al 'Azîz Ibn 'Abd Allâh Ibn Bâz à ceux qui le verront parmi les musulmans, qu'Allah me guide ainsi qu'eux à s'attacher à Sa religion et à y persévérer. Âmîn.

Que la paix soit sur vous ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions.

Quant à ce qui suit : certains frères m'ont interrogé sur ce que font certains ignorants ; comme invoquer autre qu'Allah, Gloire et Pureté à Lui, et chercher secours auprès de lui dans les affaires importantes ; comme invoquer les djinns, leur demander secours, leur faire des vœux, et leur sacrifier. Et parmi cela également, la parole de certains : (Ô sept), c'est-à-dire : sept chefs des djinns, saisissez-le, brisez ses os, buvez son sang, mutilez-le, ô sept, faites-lui ainsi, Ou comme certains disent : « Prenez-le, ô djinns du midi, ô djinns de l'après-midi », ce qui se trouve souvent dans certaines régions du sud. Et ce qui

rejoint cette pratique : l'invocation des morts parmi les Prophètes, les pieux et autres, ainsi que l'invocation des Anges et la demande de secours auprès d'eux. Tout cela et ses semblables se produisent chez beaucoup de ceux qui se réclament de l'Islam, par ignorance de leur part et par imitation de ceux qui les ont précédés. Peut-être que certains d'entre eux minimisent cela en prétextant que c'est quelque chose qui se dit sans intention ni conviction.

Il m'a également interrogé sur le jugement concernant le mariage avec ceux qui sont connus pour ces pratiques, leurs sacrifices, la prière pour eux et derrière eux, ainsi que sur le fait de croire les charlatans et les devins ; comme ceux qui prétendent connaître la maladie et ses causes simplement en examinant quelque chose ayant touché le corps du malade, tel que le turban, le pantalon, le voile et autres choses similaires.

La louange appartient à Allah, Lui seul. Que la prière et la paix soient sur celui après qui il n'y a plus de Prophète, sur sa famille, ses Compagnons et quiconque s'est guidé par eux jusqu'au Jour de la Rétribution.

Quant à ce qui suit : Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, a créé les deux charges (les hommes et les

djinns) pour qu'ils L'adorent, à l'exclusion de tout autre, et pour qu'ils Lui consacrent leurs invocations et leurs supplications, leurs sacrifices et leurs vœux, ainsi que toutes les autres formes d'adoration. Il a envoyé les Messagers avec ce message, leur a ordonné de le transmettre, et a révélé les Livres célestes, dont le plus grand est le Noble Coran, pour clarifier cela et y appeler, tout en avertissant les gens contre l'association à Allah et l'adoration d'autres que Lui. C'est là le fondement des fondements et la base de la communauté et de la religion, et c'est le sens de l'attestation que "Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah" et la vérité : "aucun adoré en toute vérité n'existe hormis Allah". Elle infirme la divinité et l'adoration à autre qu'Allah et les confirme - c'est-à-dire l'adoration - pour Allah, Seul, sans aucun autre parmi toutes les créatures. Les preuves à ce sujet, issues du Livre d'Allah et de la Tradition de Son Messager - paix et bénédictions soient sur lui - sont très nombreuses, parmi lesquelles : Sa parole - Glorifié et Exalté soit-Il - :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ﴾ (56)

Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. [Qui éparpillent : 56]. et Sa

parole, Gloire et Pureté à Lui :

﴿وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ...﴾

Ton Seigneur a ordonné que Lui seul soit adoré... [Le Voyage Nocturne, 17 : 23]. Ainsi que Sa parole, Elevé soit-Il :

﴿وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ حُنَفَاءَ...﴾

un livre leur ordonnant simplement d'adorer Allah en Lui vouant un culte exclusif et sincère... [La Preuve Évidente, 98 : 5]. Ainsi que Sa parole, Elevé soit-Il :

﴿وَقَالَ رَبُّكُمُ ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ إِنَّ الَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِي سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ ﴿٦﴾﴾

Votre Seigneur a dit : « Invoquez-Moi, Je vous exaucerai. Quant à ceux qui, par orgueil, refusent de M'adorer, ils entreront couverts d'opprobre dans la Géhenne. » [Le Pardonneur, 40 : 60]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِي عَنِّي فَإِنِّي قَرِيبٌ أُجِيبُ دَعْوَةَ الدَّاعِ إِذَا دَعَانِ...﴾

Que ceux de Mes serviteurs qui t'interrogent

sur Moi sachent que Je suis tout proche et que J'exauce quiconque M'invoque sincèrement... [La Vache, 2 : 186].

Dans ces versets, Allah, Glorifié soit-Il, a clarifié qu'Il a créé les deux charges (les hommes et les djinns) pour Son adoration, et Il a décrété – c'est-à-dire ordonné et recommandé – à Ses serviteurs dans le Noble Coran et par la bouche du Messager, paix et bénédictions d'Allah sur lui, de n'adorer que leur Seigneur.

Et Allah, Glorifié et Exalté soit-Il, a clarifié que l'invocation est une immense adoration. Quiconque s'enorgueillit à son égard entrera en Enfer. Il a ordonné à Ses serviteurs de L'invoquer Lui seul, et Il a informé qu'Il est proche et exauce leurs invocations. Il est donc obligatoire pour tous les serviteurs de réserver leurs invocations à leur Seigneur, car c'est une forme d'adoration pour laquelle ils ont été créés et à laquelle ils ont été commandés. Et Il a dit, Glorifié soit Son Éclat :

﴿قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿١٦٣﴾ لَا شَرِيكَ لَهُ
وَبِذَلِكَ أُمِرْتُ وَأَنَا أَوَّلُ الْمُسْلِمِينَ ﴿١٦٤﴾﴾

Dis : « Mes prières, mes actes de dévotion, ma vie tout entière et ma mort, sont voués à Allah,

Seigneur de la Création »

auquel je rends, comme cela m'a été ordonné, un culte exclusif et sincère et auquel je suis le premier à faire acte de soumission. » [Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/162-163].

Allah a ordonné à Son Prophète (que la paix et bénédiction d'Allah soient sur lui) d'informer les gens que sa prière et ses actes de dévotion - à savoir : le sacrifice - ainsi que sa vie et sa mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers, sans associé. Par conséquent, quiconque sacrifie pour un autre qu'Allah a commis un acte de polythéisme, tout comme s'il priait pour un autre qu'Allah . Car Allah - dans Sa grandeur - a associé la prière et le sacrifice, et a déclaré qu'ils sont exclusivement pour Lui, sans associé. Celui qui immole une offrande pour autre qu'Allah, que ce soit pour un djinn, un ange, un mort ou autre, dans le but de se rapprocher d'eux, est semblable à celui qui prie pour autre qu'Allah. Dans le hadith authentique, le Prophète, paix et bénédictions d'Allah sur lui, a dit :

«لَعَنَ اللَّهُ مَنْ ذَبَحَ لِغَيْرِ اللَّهِ.»

« Qu'Allah maudisse quiconque sacrifie pour

autre que Lui. » L'imam Ahmad rapporte avec une chaîne de transmission bonne d'après Târiq ibn Chihâb (qu'Allah l'agrée) que le Prophète ﷺ a dit:

«مَرَّ رَجُلَانِ عَلَى قَوْمٍ لَهُمْ صَنْمٌ لَا يَجُوزُهُ أَحَدٌ حَتَّى يُقَرِّبَ لَهُ شَيْئًا، فَقَالُوا لِأَحَدِهِمَا: قَرِّبْ. قَالَ: لَيْسَ عِنْدِي شَيْءٌ أَقْرَبُهُ، قَالُوا: قَرِّبْ وَلَوْ ذُبَابًا، فَقَرَّبَ ذُبَابًا، فَخَلُّوا سَبِيلَهُ، فَدَخَلَ النَّارَ، وَقَالُوا لِلْآخَرِ: قَرِّبْ. قَالَ: مَا كُنْتُ لِأَقْرَبَ لِأَحَدٍ شَيْئًا دُونَ اللَّهِ جَلَّ جَلَالُهُ، فَضَرَبُوا عُنُقَهُ، فَدَخَلَ الْجَنَّةَ».

Deux hommes passèrent devant un peuple qui avait une idole. Ce peuple ne permettait à personne de continuer son chemin sans offrir quoi que ce soit [comme offrande] à l'idole. Ils dirent à l'un d'eux : " Offre. " Il répondit : " Je n'ai rien à offrir. " Ils dirent : " Offre ne serait-ce qu'une mouche. " Il s'exécuta et on lui laissa le passage. Il entra alors en Enfer. Ils dirent à l'autre : " Offre. " Il répondit : " Jamais je n'offrirai une chose pour autre qu'Allah, exalté soit-Il. " Alors, d'un coup d'épée il fut tué et il entra au Paradis.

Si celui qui s'est rapproché d'une idole ou similaire par une simple mouche est considéré comme polythéiste, méritant l'entrée en Enfer, que dire alors de celui qui invoque les djinns, les anges et les saints, et de celui qui leur demande secours, leur fait des vœux, et se rapproche d'eux par des sacrifices, espérant ainsi préserver sa

richesse, guérir son malade, ou assurer la sécurité de ses bêtes et de ses récoltes ? Et que dire de celui qui agit ainsi par crainte du mal des djinns, ou pour des raisons similaires ?! Il ne fait aucun doute que celui qui fait cela et des actes semblables est encore plus digne d'être considéré comme polythéiste, méritant l'entrée en Enfer, que cet homme qui a offert une mouche à l'idole.

Et parmi ce qui est mentionné à ce sujet, il y a aussi sa parole, exalté soit-Il :

(إِنَّا أَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ فَاعْبُدِ اللَّهَ مُخْلِصًا لَهُ الدِّينَ ﴿١﴾ أَلَا لِلَّهِ الدِّينُ الْخَالِصُ وَالَّذِينَ اتَّخَذُوا مِنْ دُونِهِ أَوْلِيَاءَ مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَا إِلَى اللَّهِ زُلْفَىٰ إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِي مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ ﴿٢﴾ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي مَنْ هُوَ كَاذِبٌ كَفَّارٌ ﴿٣﴾)

Nous t'avons révélé le Livre de vérité. Adore donc Allah en Lui vouant un culte sans partage.

Allah seul, en effet, est digne d'être adoré. Quant à ceux qui prennent des maîtres en dehors de Lui, prétendant qu'ils ne vénèrent ces fausses divinités que pour se rapprocher du Seigneur par leur intermédiaire, qu'ils sachent qu'Allah tranchera leurs différends. Allah ne saurait guider

les mécréants qui mentent obstinément. [Les Groupes, 39 : 1-3]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَيَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنْفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هَؤُلَاءِ شَفَعَاؤُنَا عِنْدَ اللَّهِ قُلْ أَتُنَبِّئُونَ اللَّهَ بِمَا لَا يَعْلَمُ فِي السَّمَاوَاتِ وَلَا فِي الْأَرْضِ سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿١٨﴾﴾

Ils adorent, en dehors d'Allah, des divinités qui ne peuvent ni leur nuire, ni leur être utiles, prétendant que celles-ci sont leurs intercesseurs auprès d'Allah. Dis-leur : « Auriez-vous la prétention d'apprendre à Allah ce dont Il ignorerait jusqu'ici l'existence dans les cieux et sur la terre ? » Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus de ces divinités qu'ils Lui associent. [Sourate Younous (Jonas) – Coran : 10/18]

Dans ces deux versets, Allah, le Très-Haut, informe que les polythéistes ont pris en dehors de Lui des protecteurs parmi les créatures, qu'ils adorent avec Lui par la crainte, l'espoir, le sacrifice, le vœu, l'invocation et autres actes similaires, prétendant que ces protecteurs rapprochent ceux qui les adorent d'Allah et intercèdent pour eux auprès de Lui. Puis, Allah, Glorifié soit-Il, les a démentis, a clarifié leur fausseté, et les a qualifiés de menteurs, de

mécréants et de polythéistes, et Il s'est exalté au-dessus de leur association, disant - Gloire et Pureté à Lui - :

﴿...سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى عَمَّا يُشْرِكُونَ﴾

Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus des fausses divinités qu'ils Lui associent. [Sourate An-Nahl (Les Abeilles) : 16/1] Il est donc compris que quiconque prend un roi, un prophète, un djinn, un arbre ou une pierre et l'invoque avec Allah, lui demande secours, et se rapproche de lui par des vœux et des sacrifices, dans l'espoir de son intercession auprès d'Allah, de se rapprocher de Lui, ou dans l'espoir de guérir un malade, de préserver une richesse, de protéger un absent, ou quelque chose de semblable ; est tombé dans ce grand polythéisme et cette calamité redoutable, à propos de laquelle Allah a dit :

﴿إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَنْ يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَلِكَ لِمَنْ يَشَاءُ وَمَنْ يُشْرِكْ

بِاللَّهِ فَقَدْ افْتَرَىٰ إِثْمًا عَظِيمًا﴾ (٤٨)

Allah ne saurait pardonner que d'autres divinités Lui soient associées, mais Il peut pardonner à qui Il veut tout autre péché de moindre gravité. Quiconque associe d'autres

divinités au culte d'Allah commet en effet un péché extrêmement grave. [Les Femmes, 4 : 48]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿...إِنَّهُ مَنْ يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ اللَّهُ عَلَيْهِ الْجَنَّةَ وَمَأْوَاهُ النَّارُ وَمَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ أَنْصَارٍ﴾ (٧٢)

Quiconque associe d'autres divinités à Allah se verra privé du Paradis et n'aura d'autre refuge que l'Enfer. Nul ne saurait sauver les impies. [La Table Servie, 5 : 72].

La shafâ'a (L'Intercession) ne se réalisera au Jour de la Résurrection que pour les gens du Tawhîd et de la sincérité, et non pour les gens du polythéisme, comme l'a dit le Prophète (paix et salut sur lui) lorsqu'on lui a demandé : "Ô Messager d'Allah, qui sera la personne la plus digne de ton intercession ? Il a répondu :

«مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ خَالِصًا مِنْ قَلْبِهِ».

Quiconque dit : "Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah" sincèrement et du fond de son cœur. Et il a dit (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) :

«لِكُلِّ نَبِيٍّ دَعْوَةٌ مُسْتَجَابَةٌ، فَتَعَجَّلَ كُلُّ نَبِيٍّ دَعْوَتَهُ، وَإِنِّي اخْتَبَأْتُ دَعْوَتِي
 شَفَاعَةً لِأُمَّتِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ، فَهِيَ نَائِلَةٌ إِنْ شَاءَ اللَّهُ مِنْ مَاتَ مِنْ أُمَّتِي لَا يُسْرِكُ
 بِاللَّهِ شَيْئًا».

« Chaque prophète a une invocation exaucée, et chaque prophète s'est empressé d'utiliser son invocation, mais j'ai réservé mon invocation comme intercession pour ma communauté au Jour de la Résurrection. Elle atteindra, si Allah le veut, quiconque de ma communauté meurt sans rien associer à Allah. »

Les premiers polythéistes croyaient qu'Allah était leur Seigneur, leur Créateur et leur Pourvoyeur. Cependant, ils s'attachaient aux prophètes, aux saints, aux anges, aux arbres, aux pierres et à d'autres semblables, espérant leur intercession auprès d'Allah et leur rapprochement de Lui, comme cela a été mentionné dans les versets précédents. Allah ne les a pas excusés pour cela, mais Il les a réprouvés dans Son Livre majestueux, les qualifiant de mécréants et de polythéistes, et Il a démenti leur prétention selon laquelle ces divinités intercédéraient pour eux et les rapprocheraient d'Allah. Le Messager d'Allah ﷺ ne les a pas excusés non plus, mais il les a combattus pour ce polythéisme jusqu'à ce qu'ils

vouent l'adoration à Allah Seul, conformément à Sa parole, Exalté soit-Il :

(وَقَاتِلُوهُمْ حَتَّى لَا تَكُونَ فِتْنَةٌ وَيَكُونَ الدِّينُ لِلَّهِ...)

Combattez-les jusqu'à ce que nul ne soit persécuté pour sa foi et que le culte soit exclusivement voué à Allah... [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/193]. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dit :

«أَمَرْتُ أَنْ أُقَاتِلَ النَّاسَ حَتَّى يَشْهَدُوا أَنَّ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، وَيُقِيمُوا الصَّلَاةَ، وَيُؤْتُوا الزَّكَاةَ، فَإِذَا فَعَلُوا ذَلِكَ عَصَمُوا مِنِّي دِمَاءَهُمْ وَأَمْوَالَهُمْ إِلَّا بِحَقِّ الْإِسْلَامِ، وَحِسَابُهُمْ عَلَى اللَّهِ».

J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'est pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah et que Muḥammad est le Messager d'Allah, qu'ils accomplissent la prière et qu'ils s'acquittent de l'aumône légale. S'ils font cela, leurs sangs et leurs biens seront préservés de moi, à l'exception de ce que l'Islam exige. Et c'est à Allah qu'il appartient de les juger. Et le sens de sa parole ﷺ :

«حَتَّى يَشْهَدُوا أَنَّ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ»

« jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah » C'est-à-dire : qu'ils consacrent l'adoration exclusivement à Allah, sans y mêler quoi que ce soit d'autre.

Les polythéistes avaient peur des djinns et cherchaient refuge auprès d'eux, alors Allah (Exalté et Magnifié soit-Il) a révélé à ce sujet Sa parole :

﴿وَأَنَّهُ كَانَ رِجَالٌ مِنَ الْإِنسِ يَعُوذُونَ بِرِجَالٍ مِنَ الْجِنِّ فَزَادُوهُمْ رَهَقًا﴾

Certains hommes imploraient la protection de certains djinns, ce qui ne fit qu'ajouter à leur rébellion. [Les djinns : 6]. Les savants de l'exégèse ont dit au sujet du verset noble : Signification de Sa parole :

﴿...فَزَادُوهُمْ رَهَقًا﴾

ce qui ne fit qu'ajouter à leur rébellion. C'est-à-dire : terreur et peur ; car les djinns s'enorgueillissent et deviennent arrogants lorsqu'ils voient les humains chercher refuge auprès d'eux. Alors, ils augmentent leur effroi et leur terreur, jusqu'à ce qu'ils multiplient leur adoration et leur recours à eux.

Allah a compensé les musulmans par la

demande de protection auprès de Lui, Exalté soit-Il, et par Ses paroles parfaites. À ce sujet, Il a révélé, Glorifiée soit Sa Majesté :

﴿وَأَمَّا يَنْزَغَنَّكَ مِنَ الشَّيْطَانِ نَزْعٌ فَاسْتَعِذْ بِاللَّهِ إِنَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ﴾

Et si, par ses suggestions, Satan t'incite à transgresser ces commandements, implore la protection d'Allah qui entend tout et sait tout. [Les Murailles, 7 : 200]. et Sa parole, Glorifié et Exalté soit-Il :

﴿قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ﴾

Dis : « J'implore la protection du Seigneur de l'aube, » De manière authentique, le Prophète ﷺ a dit :

« مَنْ نَزَلَ مَنْزِلًا فَقَالَ: (أَعُوذُ بِكَلِمَاتِ اللَّهِ التَّامَّاتِ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ)؛ لَمْ يَضُرَّهُ شَيْءٌ حَتَّى يَرْتَحِلَ مِنْ مَنْزِلِهِ ذَلِكَ. »

Quiconque est descendu dans un endroit et a dit : « Je me réfugie auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce qu'Il a créé », rien ne lui portera préjudice jusqu'à ce qu'il quitte cet endroit.

D'après les versets et les hadiths précédents,

celui qui cherche le salut et désire préserver sa religion et se prémunir contre le polythéisme, dans ses moindres détails et ses aspects les plus évidents, comprend que s'attacher aux morts, aux anges, aux djinns et à d'autres créatures, les invoquer, chercher refuge auprès d'eux et des actes similaires relèvent des pratiques des idolâtres de l'époque de l'ignorance et constituent l'un des polythéismes les plus odieux envers Allah, Gloire et Pureté à Lui. Il est donc impératif de s'en abstenir, de s'en méfier, de se conseiller mutuellement de l'abandonner et de réprouver ceux qui le pratiquent.

Quant à celui qui est connu parmi les gens pour ces actes polythéistes : il n'est pas permis de le marier, ni de consommer sa viande sacrifiée, ni de prier sur lui, ni de prier derrière lui, jusqu'à ce qu'il annonce son repentir à Allah — Gloire à Lui — de cela, et qu'il consacre l'invocation et l'adoration à Allah seul, car l'invocation est l'adoration, voire son essence, comme l'a dit le Prophète, paix et salut soient sur lui.

«الدُّعَاءُ هُوَ الْعِبَادَةُ».

« L'invocation c'est l'adoration. » Et il a été

rapporté de lui ﷺ dans une autre version qu'il a dit:

«الدُّعَاءُ مُنُّ الْعِبَادَةِ».

« L'invocation est l'essence même de l'adoration. » Quant au mariage avec les polythéistes, Allah (Élevé soit-Il) a dit :

﴿وَلَا تَنْكِحُوا الْمُشْرِكَاتِ حَتَّى يُؤْمِنَ وَلَا أُمَةً مُؤْمِنَةً خَيْرٌ مِنْ مُشْرِكَةٍ وَلَوْ أَعْجَبَتْكُمْ وَلَا تُنْكِحُوا الْمُشْرِكِينَ حَتَّى يُؤْمِنُوا وَلَعَبْدٌ مُؤْمِنٌ خَيْرٌ مِنْ مُشْرِكٍ وَلَوْ أَعْجَبَكُمْ أُولَئِكَ يَدْعُونَ إِلَى النَّارِ وَاللَّهُ يَدْعُو إِلَى الْجَنَّةِ وَالْمَغْفِرَةِ بِإِذْنِهِ وَيُبَيِّنُ آيَاتِهِ لِلنَّاسِ لَعَلَّهُمْ يَتَذَكَّرُونَ ﴿٣١﴾﴾

N'épousez pas les païennes tant que celles-ci n'ont pas adhéré à la vraie foi. Une esclave croyante est préférable à une femme libre mais idolâtre, quand bien même cette dernière vous plairait. Et ne mariez pas vos filles aux païens tant que ceux-ci n'ont pas embrassé la vraie foi. Un esclave croyant est préférable à un homme libre mais idolâtre, quand bien même ce dernier vous plairait. Les païens vous appellent en effet à suivre une voie menant en Enfer, tandis qu'Allah, par un effet de Sa grâce, vous appelle à suivre la voie menant au Paradis et à Son pardon. Allah expose clairement Ses enseignements aux hommes afin de les inciter à les méditer. [La

Vache, 2 : 221]. Ainsi, Allah - le Très-Haut - a interdit aux musulmans d'épouser des femmes associatrices, qu'il s'agisse d'adoratrices d'idoles, de djinns, d'anges ou autres, jusqu'à ce qu'elles croient avec sincérité en l'adoration d'Allah seul, croient au Messager (sur lui la paix et le salut) dans ce qu'il a apporté, et suivent sa voie. Il a également interdit de donner en mariage des femmes musulmanes à des hommes associateurs, jusqu'à ce qu'ils croient avec sincérité en l'adoration d'Allah seul, croient au Messager (sur lui la paix et le salut), et le suivent.

Et Allah — Gloire à Lui — a informé que l'esclave croyante est meilleure que la femme libre polythéiste, même si elle séduit celui qui la regarde et écoute ses paroles par sa beauté et son éloquence. De même, l'esclave croyant est meilleur que l'homme libre polythéiste, même s'il impressionne celui qui l'écoute et le regarde par sa beauté, son éloquence, son courage, et d'autres qualités. Ensuite, Il a clarifié les raisons de cette préférence par Sa parole, Gloire à Lui :

{...أُولَئِكَ يَدْعُونَ إِلَى التَّارِ...}

Les païens vous appellent en effet à suivre une voie menant en Enfer [Sourate Al-Baqarah

(La Vache) : 2/221]. Cela signifie : les associateurs et les associatrices, car ils sont des appelants à l'Enfer par leurs paroles, leurs actions, leur conduite et leurs mœurs. Quant aux croyants et aux croyantes, ils sont des appelants au Paradis par leurs mœurs, leurs actions et leur conduite. Comment ceux-ci pourraient-ils être comparés à ceux-là ?

Quant à la prière pour les polythéistes, Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, a dit au sujet des hypocrites :

﴿وَلَا تُصَلِّ عَلَى أَحَدٍ مِنْهُمْ مَاتَ أَبَدًا وَلَا تَقُمْ عَلَى قَبْرِهِ إِنَّهُمْ كَفَرُوا بِاللَّهِ
وَرَسُولِهِ وَمَاتُوا وَهُمْ فَاسِقُونَ﴾ (٩٨)

N'accomplis jamais la prière funèbre sur la dépouille de l'un d'entre eux et ne te recueille jamais sur sa tombe. Ils ont en effet renié Allah et Son Messager et sont morts en impies. [Sourate At-Tawbah (Le Repentir) : 9/84] Il est clairement indiqué par Allah, Exalté soit-Il, dans ce verset noble que l'hypocrite et le mécréant ne doivent pas bénéficier de prière mortuaire en raison de leur mécréance envers Allah et Son Messager. De même, on ne doit pas prier derrière eux, ni les désigner comme imams pour les musulmans, en

raison de leur mécréance, de leur manque de fiabilité, et de l'hostilité profonde qui existe entre eux et les musulmans. En effet, ils ne font pas partie des gens de la prière et de l'adoration, car la mécréance et le polythéisme ne laissent subsister aucune œuvre. Nous demandons à Allah la protection contre cela. Quant à la consommation des sacrifices des polythéistes, Allah, - Glorifié et Élevé soit-Il - a expliqué l'interdiction de la bête trouvée morte et des sacrifices des polythéistes :

{وَلَا تَأْكُلُوا مِمَّا لَمْ يُذْكَرِ اسْمُ اللَّهِ عَلَيْهِ وَإِنَّهُ لَفِسْقٌ وَإِنَّ الشَّيَاطِينَ لَيُوحُونَ إِلَى أَوْلِيَائِهِمْ لِيَجْادِلُوكُمْ وَإِنْ أَطَعْتُمُوهُمْ إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ ﴿١٣١﴾}

Gardez-vous de manger des bêtes sur lesquelles le nom d'Allah n'a pas été prononcé, car vous commettriez une grave transgression. Les démons inspirent à leurs suppôts des arguments fallacieux qu'ils vous opposent. Si vous les écoutez, vous tomberez certainement dans l'idolâtrie. [Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/121]. Allah, Glorifié et Exalté soit-Il, a interdit aux musulmans de consommer la bête trouvée morte et l'animal sacrifié par un polythéiste, car il est impur. Son sacrifice est considéré comme une bête morte, même s'il invoque le nom d'Allah

dessus, car son invocation est nulle et sans effet ; elle est une adoration, et le polythéisme annule et invalide l'adoration, jusqu'à ce que le polythéiste se repente auprès d'Allah, le Très-Haut. Et Allah, - Glorifié et Élevé soit-Il - a permis la nourriture des Gens du Livre dans Sa parole, Exalté soit-Il :

(...وَوَطَعَامُ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ حَلَلٌ لَكُمْ وَطَعَامُكُمْ حَلَلٌ لَهُمْ...)

...de même que vous sont autorisées les bêtes égorgées par les gens du Livre, qui peuvent eux-mêmes consommer les animaux que vous avez sacrifiés... [Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/5]. Parce qu'ils se réclament d'une religion céleste et prétendent être des adeptes de Moïse et de Jésus, bien qu'ils mentent à ce sujet, et qu'Allah a abrogé et annulé leur religion en envoyant Muhammad (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) à l'humanité entière. Cependant, Allah — exalté et glorifié soit-Il — a rendu licite pour nous la nourriture des Gens du Livre et leurs femmes, pour une sagesse profonde et des secrets préservés, que les savants ont clarifiés, contrairement aux polythéistes parmi les adorateurs des idoles et des morts, qu'ils soient prophètes, saints ou autres, car leur religion n'a pas de fondement, ni de doute à son sujet, mais

elle est fausse dès son origine, de sorte que leur sacrifice est considéré comme une bête morte, et il n'est pas permis de le consommer.

Quant à la parole d'une personne à son interlocuteur : "Un djinn t'a atteint", "Un djinn t'a pris", "Un démon t'a emporté", et des expressions similaires, cela relève de l'insulte et de l'injure, ce qui est interdit entre musulmans, tout comme les autres formes d'insultes et d'injures. Cela ne relève pas du polythéisme, sauf si celui qui le dit croit que les djinns agissent sur les gens sans la permission et la volonté d'Allah. Quiconque croit cela à propos des djinns ou d'autres créatures est mécréant en raison de cette croyance, car Allah - Gloire et Pureté à Lui - est le Souverain de toute chose, le Tout-Puissant, Celui qui est bénéfique et nuisible. Rien n'existe sans Sa permission, Sa volonté et Sa prédestination antérieure, comme Il - Exalté soit-Il - a ordonné à Son Prophète, paix et bénédictions sur lui, d'informer les gens de ce principe fondamental :

﴿قُلْ لَا أَمْلِكُ لِنَفْسِي نَفْعًا وَلَا ضَرًّا إِلَّا مَا شَاءَ اللَّهُ وَلَوْ كُنْتُ أَعْلَمُ
الْغَيْبِ لَاسْتَكْثَرْتُ مِنَ الْخَيْرِ وَمَا مَسَّنِيَ السُّوءُ إِنْ أَنَا إِلَّا نَذِيرٌ وَبَشِيرٌ لِّقَوْمٍ
يُؤْمِنُونَ ﴿١٨٨﴾﴾

Dis : « Je ne peux obtenir un bien pour moi-même ou me prémunir contre un mal que si Allah le veut. Si d'ailleurs je connaissais l'avenir, je me serais procuré tout le bien que je désire et préservé de tout mal. Je ne suis qu'un homme venu avertir et faire une heureuse annonce aux croyants. » [Les Murailles, 7 : 188]. Si le Maître de la création et le meilleur d'entre eux - عليه الصلاة والسلام - ne possède ni bénéfice ni préjudice pour lui-même, si ce n'est par la volonté d'Allah, qu'en est-il des autres créatures ?! Et les versets à ce sujet sont nombreux.

Quant à interroger les devins, les charlatans, les astrologues et leurs semblables, ceux qui prétendent connaître les choses de l'invisible, cela est une abomination et n'est pas permis. Les croire est encore plus grave et plus abominable, c'est même une branche de la mécréance ; en raison de la parole du Prophète (paix et salut d'Allah sur lui) :

« مَنْ أَتَى عَرَّافًا فَسَأَلَهُ عَنْ شَيْءٍ؛ لَمْ تُقَبَّلْ لَهُ صَلَاةٌ أَرْبَعِينَ يَوْمًا. »

« Quiconque se rend auprès d'un voyant et l'interroge sur quoi que ce soit, sa prière n'est pas acceptée durant quarante jours. » Rapporté par Mouslim dans son Sahih. Dans son recueil

authentique également, d'après Mu'âwiyah ibn Al-Hakam As-Sulamî (qu'Allah l'agrée) :

«أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ نَهَى عَنْ إِيْتَانِ الْكُهَّانِ وَسُؤَالِهِمْ».

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit de consulter les devins et de les interroger.

Et les auteurs des Sunan rapportent que le Prophète ﷺ a dit :

«مَنْ أَتَى كَاهِنًا، فَصَدَّقَهُ بِمَا يَقُولُ؛ فَقَدْ كَفَرَ بِمَا أُنْزِلَ عَلَى مُحَمَّدٍ ﷺ».

Quiconque se rend chez un voyant et déclare véridique ce qu'il dit, alors assurément il a mécru en ce qui a été révélé à Muhammad (paix et salut sur lui). Et les hadiths allant dans ce sens sont nombreux. Il est impératif pour les musulmans de se garder de consulter les devins, les voyants et tous les charlatans qui prétendent connaître l'invisible et qui trompent les musulmans, que ce soit sous le nom de la médecine ou autre, en raison de l'interdiction et de la mise en garde du Prophète (sur lui la paix et le salut) à ce sujet. Cela inclut : ce que certaines personnes prétendent sous le nom de médecine, des choses de l'invisible, lorsqu'ils sentent le turban du malade, ou le voile de la malade, ou quelque chose de similaire, et disent : ce malade ou cette

malade a fait ceci, a accompli cela, des choses de l'invisible qui n'ont aucune indication dans le turban du malade ou autre. Le but est de tromper le public, afin qu'ils disent : il est connaisseur en médecine, des types de maladies et de leurs causes. Il se peut qu'ils leur donnent quelque chose comme des médicaments, et il se peut que cela coïncide avec une guérison par la volonté de Dieu, et ils pensent alors que c'est grâce à ses remèdes. Et peut-être que la maladie est causée par certains djinns et démons qui servent ce prétendu médecin, et qui l'informent de certaines choses cachées auxquelles ils ont accès. Il se fie à cela et satisfait les djinns et les démons par des actes de culte qui leur conviennent, alors ils s'éloignent de ce malade et abandonnent le mal dont ils l'avaient affligé. Ceci est quelque chose de bien connu à propos des djinns et des démons et de ceux qui les utilisent.

Il est également impératif pour les musulmans de se garder de cela, de se conseiller mutuellement de l'abandonner, de s'en remettre à Allah (Glorifié soit-Il) et de placer leur confiance en Lui dans toutes les affaires. Il n'y a pas de mal à recourir aux incantations légales et aux médicaments licites, ainsi qu'à se faire soigner par des médecins qui examinent le malade et s'assurent de sa maladie par des causes

tangibles et raisonnables. Il a été authentiquement rapporté que le Prophète (paix et salut d'Allah sur lui) a dit :

« مَا أُنْزِلَ اللَّهُ دَاءً إِلَّا أُنْزِلَ لَهُ شِفَاءٌ، عَلِمَهُ مَنْ عَلِمَهُ، وَجَهَلَهُ مَنْ جَهَلَهُ ».

“ Allah n'a pas fait descendre une maladie, sans avoir créé son remède. Certains les connaîtront et d'autres les ignoreront. ”. Et il a dit (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) :

« لِكُلِّ دَاءٍ دَوَاءٌ، فَإِذَا أُصِيبَ دَوَاءُ الدَّاءِ بَرَأَ بِإِذْنِ اللَّهِ ».

“ Pour chaque maladie, il y a un remède. Lorsque le remède atteint la maladie, elle guérit par la permission d'Allah. ”. Et il a dit (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) :

« عِبَادَ اللَّهِ، تَدَاوَوْا وَلَا تَدَاوَوْا بِحَرَامٍ ».

Ô serviteurs d'Allah, soignez-vous, mais ne vous soignez pas par le biais de ce qui est illicite. Et les hadiths allant dans ce sens sont nombreux.

Nous demandons à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, de réformer les conditions de tous les musulmans, de guérir leurs cœurs et leurs corps de tout mal, de les unir sur la guidée, et de nous protéger, ainsi qu'eux, des tentations trompeuses, de l'obéissance au diable et à ses

alliés. Certes, Il est Omnipotent sur toute chose, et il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah, le Très Haut, l'Immense.

Que la paix, le salut et la bénédiction soient sur Son serviteur et Messenger, notre Prophète Muḥammad, sa famille et ses Compagnons.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La quatrième lettre :

Sur le jugement de l'adoration par des prières et invocations innovées et polythéistes

De 'Abd Al 'Azîz Ibn 'Abd Allâh Ibn Bâz à l'honorable frère (.....), qu'Allah le guide vers tout bien, Amîn.

Que la paix soit sur vous ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions.

Ceci étant dit : J'ai bien reçu votre noble lettre, qu'Allah vous guide par elle, et ce qu'elle contenait comme information qu'il y a dans votre pays des gens qui s'accrochent à des pratiques non fondées par Allah, certaines étant innovantes et d'autres associées au polythéisme, et ils attribuent cela à l'Émir des croyants : Ali ibn Abi Talib, qu'Allah l'agrée, et à d'autres. Ils récitent ces invocations dans les assemblées de dhikr, ou dans les mosquées après la prière du Maghrib, prétendant qu'elles sont un moyen de se rapprocher d'Allah, en disant : « Par Allah, ô hommes de Dieu, aidez-nous par l'aide d'Allah, et soyez notre soutien par Allah. » Et comme ils

disent : Ô pôles, ô maîtres, répondez, ô vous qui nous apportez secours, intercédez auprès d'Allah, voici votre serviteur debout, et à votre porte attaché, craignant son insuffisance, secourez-nous, ô Messenger d'Allah, je n'ai nul autre que vous vers qui me tourner, et c'est de vous que provient la demande, et vous êtes les gens d'Allah, par Hamza, le maître des martyrs, et qui parmi vous nous apporte secours, secourez-nous, ô Messenger d'Allah. Et comme ils disent : Ô Allah, prie sur celui que Tu as fait la cause de la révélation de Tes secrets majestueux et l'éclat de Tes lumières de miséricorde, devenant ainsi le représentant de la présence divine et le successeur de Tes secrets essentiels.

Votre désir d'explication sur ce qu'est l'innovation (« Al-Bid'ah »), ce qu'est l'association (« Shirk »), et si la prière derrière un imam qui invoque par cette prière est valide, tout cela était connu.

La réponse est la suivante : La louange appartient à Allah, Lui seul. Que la prière et la paix soient sur celui après qui il n'y a plus de Prophète, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et quiconque est guidé par sa guidance jusqu'au Jour de la Rétribution.

Quant à ce qui suit : Sache – qu'Allah te guide – qu'Allah, Gloire à Lui, n'a créé les créatures et n'a envoyé les Messagers – paix et salut sur eux – que pour qu'Il soit adoré seul, sans associé, en dehors de tout autre, comme Il a dit :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ﴾

Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. [Qui Éparpillent, 51 : 56].

Et l'adoration, comme cela a été précédemment expliqué, consiste à obéir à Allah, Gloire à Lui, et à Son Messenger Muhammad, paix et bénédictions soient sur lui, en accomplissant ce qu'Allah et Son Messenger ont ordonné, et en s'abstenant de ce qu'Allah et Son Messenger ont interdit, avec foi en Allah et en Son Messenger, et en vouant à Allah une sincérité dans l'action, avec un amour suprême pour Allah et une soumission totale à Lui Seul, Exalté soit-Il, sans associer quiconque à Lui ; comme Allah le Très Haut a dit:

﴿وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ...﴾

Ton Seigneur a ordonné que Lui seul soit adoré... [Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne : 17/23)] C'est-à-dire : Il a ordonné et recommandé

qu'Il soit adoré Seul. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿٢﴾ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ﴿٣﴾ مَالِكِ يَوْمِ الدِّينِ ﴿٤﴾ إِيَّاكَ
نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ ﴿٥﴾﴾

Louange à Allah, Seigneur de la Création,
le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux,
Maître souverain du Jour de la rétribution.

C'est Toi seul que nous adorons et de Toi seul
que nous implorons aide. [Sourate Al-Fâtiḥah
(L'Ouverture) : 1/2-5]. Allah, Exalté soit-Il, a
clarifié à travers ces versets qu'Il est le Seul qui
mérite d'être adoré et qu'Il est le Seul dont on doit
chercher l'aide. Et Il, Glorifié et Sublime soit-Il, a
dit :

﴿إِنَّا أَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ فَاعْبُدِ اللَّهَ مُخْلِصًا لَهُ الدِّينَ ﴿١﴾ أَلَا لِلَّهِ
الدِّينُ الْخَالِصُ...﴾

Nous t'avons révélé le Livre de vérité. Adore
donc Allah en Lui vouant un culte sans partage.

Allah seul, en effet, est digne d'être adoré...
[Les Groupes, 39 : 2-3], Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿فَادْعُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ وَلَوْ كَرِهَ الْكَافِرُونَ﴾ (١٤)

invoquez donc Allah en Lui vouant un culte exclusif et sincère, n'en déplaie aux mécréants ! [Le Pardonneur, 40 : 14]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَأَنَّ الْمَسَاجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدْعُوا مَعَ اللَّهِ أَحَدًا﴾ (١٨)

Les mosquées étant exclusivement consacrées au culte d'Allah, n'y vénerez nul autre que Lui. [Les Djinns, 72 : 18], Les versets à ce sujet sont nombreux, et tous indiquent l'obligation de vouer un culte exclusif à Allah.

Il est bien connu que l'invocation sous toutes ses formes est une adoration. Il n'est donc permis à personne d'invoquer autre que son Seigneur, ni de chercher aide ou secours qu'auprès de Lui, conformément à ces nobles versets et à ce qui en découle. En dehors des affaires ordinaires et des causes tangibles que la créature vivante et présente est capable de gérer, cela ne relève pas de l'adoration. En effet, il est permis, selon le texte et le consensus, qu'une personne demande l'aide d'un être humain vivant et capable dans les affaires ordinaires qu'il peut accomplir ; comme demander son aide ou son secours pour repousser le mal de son enfant, de son serviteur,

de son chien, ou toute chose semblable. Comme lorsqu'une personne demande l'aide d'un être humain vivant et présent, ou absent, par des moyens tangibles tels que la correspondance ou autres, pour construire sa maison, réparer sa voiture, ou toute chose semblable, Et parmi cela, il y a le fait de demander secours à ses compagnons lors du Jihad et de la guerre, et ainsi de suite. Et de ce chapitre : La parole d'Allah, Élevé soit-Il, dans l'histoire de Moïse (sur lui la paix) :

﴿...فَاسْتَعَاثَهُ الَّذِي مِنْ شِيعَتِهِ عَلَى الَّذِي مِنْ عَدُوِّهِ...﴾

Le premier l'appela au secours contre son adversaire [Le Récit, 28 : 15].

Quant à la demande de secours aux morts, aux djinns, aux anges, aux arbres et aux pierres, cela relève du polythéisme majeur, et c'est du même genre que les actes des premiers polythéistes avec leurs divinités, telles que Al-'Uzzâ, Al-Lât et autres. De même, demander secours et assistance à ceux que l'on croit être des alliés parmi les vivants pour ce qui ne peut être accompli que par Allah, comme la guérison des malades, la guidance des cœurs, l'entrée au Paradis, le salut de l'Enfer, et des choses

semblables.

Les versets précédents et ceux qui sont dans leur signification, ainsi que les hadiths, indiquent tous l'obligation de tourner les cœurs vers Allah dans toutes les affaires et de vouer un culte exclusif à Allah, Seul, car les serviteurs ont été créés pour cela et ont reçu cet ordre - comme cela a été mentionné dans les versets - et comme dans la parole de Allah (Glorifié soit-Il) :

﴿وَاعْبُدُوا اللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا...﴾

Adorez Allah sans rien Lui associer... [Les Femmes, 4 : 36]. et Sa parole, Gloire et Pureté à Lui :

﴿وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ...﴾

un livre leur ordonnant simplement d'adorer Allah en Lui vouant un culte exclusif et sincère... [La Preuve Évidente, 98 : 5]. Et la parole du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dans un hadith de Mu'adh (qu'Allah l'agréé) :

«حَقُّ اللَّهِ عَلَى الْعِبَادِ أَنْ يَعْبُدُوهُ وَلَا يُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا».

« Le droit d'Allah sur les serviteurs est qu'ils L'adorent et qu'ils ne Lui associent rien, ni personne. » Unanimement Reconnu Authentique [Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim]. et la parole du Prophète (sur lui la paix et le salut) dans le hadith d'Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) :

« مَنْ مَاتَ وَهُوَ يَدْعُو لِلَّهِ نِدَاءً دَخَلَ النَّارَ ».

Quiconque meurt en invoquant un égal à Allah entrera en Enfer. Rapporté par Al Bukhârî. Et dans les deux Sahihs, d'après le hadith d'Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux), lorsque le Prophète ﷺ envoya Mu'âdh (qu'Allah l'agrée) au Yémen, il lui a dit :

« إِنَّكَ تَأْتِي قَوْمًا أَهْلَ كِتَابٍ، فَلْيَكُنْ أَوَّلَ مَا تَدْعُوهُمْ إِلَيْهِ شَهَادَةً أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ ».

« Tu vas te rendre chez un peuple des gens du Livre. Fais donc en sorte que la première chose à laquelle tu les invites soit d'attester qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. » Et dans une [autre] narration :

« أَدْعُهُمْ إِلَى شَهَادَةِ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنِّي رَسُولُ اللَّهِ ».

« Invite-les à attester qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et que je suis le

Messenger d'Allah. » Et dans une version chez Al-Bukhârî :

«فَلْيَكُنْ أَوَّلَ مَا تَدْعُوهُمْ إِلَى أَنْ يُوحِّدُوا اللَّهَ».

Fais donc en sorte que la première chose à laquelle tu les invites soit de vouer un culte exclusif à Allah. Et dans le Sahîh de Muslim, d'après Târiq ibn Uchaym Al Achja'î (qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ a dit :

«مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَكَفَرَ بِمَا يُعْبَدُ مِنْ دُونِ اللَّهِ؛ حَرَّمَ مَالَهُ وَدَمُهُ، وَحِسَابُهُ عَلَى اللَّهِ جَلَّ جَلَالُهُ».

Quiconque dit : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et mécroit en tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, alors son argent et son sang sont sacrés, et son jugement incombe à Allah, Glorieux et Majestueux soit-Il. Et les hadiths allant dans ce sens sont nombreux.

Et ce monothéisme est l'essence de la religion de l'Islam, le fondement de la foi, le sommet de l'affaire, et le plus important des devoirs. C'est la sagesse dans la création des deux charges, et la sagesse dans l'envoi de tous les messagers — paix sur eux —, comme l'indiquent les versets précédents, parmi lesquels : Sa parole, Exalté soit-Il :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ﴾ (٥٦)

Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. [Qui éparpillent : 56]. Et parmi les preuves de cela également, il y a Sa parole - Glorifié et Exalté soit-Il - :

﴿وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ...﴾

Nous avons suscité à chaque peuple un Messager qui l'a exhorté à adorer Allah et à fuir les fausses divinités... [Sourate An-Nahl (Les Abeilles) : 16/36]. De même quant à Sa parole, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté :

﴿وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا

فَاعْبُدُونِ﴾ (١٥)

Nous n'avons envoyé avant toi nul Messager sans lui révéler qu'il n'est de divinité en droit d'être adorée qu'Allah qui, seul, doit être vénéré. Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) - Coran : 21/28. Et Il (Exalté et Magnifié soit-Il) a dit à propos de Noé, Houd, Sâlih et Chouaïb (que la paix et le salut d'Allah soit sur eux), qu'ils dirent à leurs peuples :

﴿...اعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُمْ مِنْ إِلَهٍ غَيْرُهُ...﴾

« ...adorez Allah ! Vous n'avez d'autre divinité que Lui... » [Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/59]. Et tel est l'appel de tous les Messagers, comme l'indiquent les deux versets précédents. Les ennemis des Messagers ont reconnu que les Messagers leur ont ordonné de vouer une adoration exclusive à Allah et de renoncer aux divinités adorées en dehors de Lui, comme Allah, Glorifié et Exalté soit-Il, l'a dit dans l'histoire de 'Ād, qu'ils ont dit à Hūd (sur lui la paix):

﴿أَحِثُّنَا لِنَعْبُدَ اللَّهَ وَحْدَهُ وَنَذَرَ مَا كَانَ يَعْبُدُ آبَاؤُنَا...﴾

« Es-tu venu nous appeler à adorer Allah seul et à délaisser les divinités que vénéraient nos ancêtres ? » [Les Murailles, 7 : 70]. Et Il a dit, Gloire et Pureté à Lui, à propos de Qouraych lorsque notre Prophète Mohammed ﷺ les a appelés à vouer l'adoration exclusivement à Allah, et à abandonner ce qu'ils adorent en dehors de Lui, que ce soit les anges, les saints, les statues, les arbres, et autres :

﴿أَجْعَلِ الْإِلَهَةَ إِلَهًا وَاحِدًا إِنَّ هَذَا لَشَيْءٌ عُجَابٌ﴾

« Réduira-t-il les divinités à un seul dieu ? Voilà chose bien étrange ! » [Sâd, 38 : 5]. Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, a dit à leur sujet :

﴿إِنَّهُمْ كَانُوا إِذَا قِيلَ لَهُمْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ يَسْتَكْبِرُونَ ﴿٣٥﴾ وَيَقُولُونَ إِنَّا لَنَارِكُوا
ءَالِهَتِنَا لِشَاعِرٍ مَّجْنُونٍ ﴿٣٦﴾﴾

Lorsqu'il leur était dit qu'Allah seul est en droit d'être adoré, ils affichaient une fierté démesurée,

disant : « Allons-nous renoncer à nos divinités sur la parole d'un poète possédé ? » [Les Rangés, 37 : 35-36]. Et les versets indiquant ce sens sont nombreux.

Et à partir des versets et des hadiths que nous avons mentionnés, il t'apparaît clairement — qu'Allah me guide ainsi que toi vers la compréhension de la religion et la clairvoyance concernant le droit du Seigneur des mondes — que ces invocations et types de demande de secours — que tu as exposés dans ta question — relèvent toutes du polythéisme majeur ; car elles constituent une adoration vouée à autre qu'Allah et une demande de choses que seul Lui peut accomplir, adressée aux morts et aux absents. Cela est plus abominable que le polythéisme des

anciens, car les anciens n'associaient qu'en période de prospérité. Quant aux moments de détresse, ils vouent un culte exclusif à Allah, car ils savent que Lui - Gloire et Pureté à Lui - est le seul capable de les délivrer de l'adversité, comme Il l'a dit dans Son Livre clair à propos de ces polythéistes :

﴿فَإِذَا رَكِبُوا فِي الْفُلِّ دَعَوْا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ فَلَمَّا نَجَّاهُمْ إِلَى الْبَرِّ إِذَا هُمْ يُشْرِكُونَ﴾

Lorsqu'ils sont en mer, à bord de leurs vaisseaux, c'est Allah seul qu'ils implorent. Mais une fois qu'Il les a ramenés sains et saufs à bon port, voilà que de nouveau ils Lui associent d'autres divinités, [L'Araignée, 29 : 65]. Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, leur adressa la parole dans un autre verset :

﴿وَإِذَا مَسَّكُمُ الضُّرُّ فِي الْبَحْرِ ضَلَّ مَنْ تَدْعُونَ إِلَّا إِلَهُهُ فَلَمَّا نَجَّيْكُمْ إِلَى الْبَرِّ أَعْرَضْتُمْ وَكَانَ الْإِنْسُ كُفُورًا﴾

Lorsque vous courez un danger en mer, vous oubliez les fausses divinités que vous invoquiez, vos prières se tournant exclusivement vers le Seigneur. Mais dès qu'Il vous a ramenés sains et saufs à terre, vous vous détournez de Lui.

L'homme est par nature ingrat. [Sourate Al-Isrâ
(Le Voyage Nocturne : 17/67]

Si l'un de ces polythéistes contemporains disait : « Nous ne prétendons pas que ceux-là nous apportent des bienfaits par eux-mêmes, guérissent nos malades par eux-mêmes, nous soient utiles par eux-mêmes, ou nous nuisent par eux-mêmes, mais nous cherchons leur intercession auprès d'Allah, Exalté soit-Il, pour cela ? »

La réponse : Il faut lui dire : C'est là l'intention des premiers mécréants et leur objectif. Leur intention n'était pas que leurs divinités créent, pourvoient, profitent ou nuisent par elles-mêmes, car cela est contredit par ce qu'Allah a mentionné à leur sujet dans le Coran. Ils cherchaient plutôt leur intercession, leur prestige, et qu'elles les rapprochent d'Allah, comme Allah, Exalté soit-Il, l'a dit :

﴿وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ اللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنْفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هَؤُلَاءِ شَفَعَنَا عِنْدَ اللَّهِ...﴾

Ils adorent, en dehors d'Allah, des divinités qui ne peuvent ni leur nuire, ni leur être utiles, prétendant que celles-ci sont leurs intercesseurs

auprès d'Allah... Sourate Yoûnous (Jonas) - Coran : 10/18. Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, leur répondit par Sa parole :

﴿...قُلْ أَتَنْتَبِهُونَ اللَّهَ بِمَا لَا يَعْلَمُ فِي السَّمَوَاتِ وَلَا فِي الْأَرْضِ سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى عَمَّا يُشْرِكُونَ﴾

« Dis-leur : « Auriez-vous la prétention d'apprendre à Allah ce dont Il ignorerait jusqu'ici l'existence dans les cieux et sur la terre ? » Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus de ces divinités qu'ils Lui associent. » Sourate Yoûnous (Jonas) - Coran : 10/18. Il a clairement indiqué - Gloire à Lui - qu'il n'existe dans les cieux ni sur la terre aucun intercesseur auprès de Lui dans le sens que les polythéistes l'entendent. Ce dont Allah ne connaît pas l'existence n'existe pas, car rien ne se cache à Lui. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿تَنْزِيلُ الْكِتَابِ مِنَ اللَّهِ الْعَزِيزِ الْحَكِيمِ ﴿١﴾ إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ فَاعْبُدِ اللَّهَ مُخْلِصًا لَهُ الدِّينَ ﴿٢﴾ أَلَا لِلَّهِ الدِّينُ الْخَالِصُ وَالَّذِينَ اتَّخَذُوا مِنْ دُونِهِ أَوْلِيَاءَ مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَا إِلَى اللَّهِ زُلْفَىٰ إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِي مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ ۗ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي مَنْ هُوَ كَاذِبٌ كَفَّارٌ ﴿٣﴾﴾

Le Coran est une révélation d'Allah, le Tout-Puissant, l'infiniment Sage.

Nous t'avons révélé le Livre de vérité. Adore donc Allah en Lui vouant un culte sans partage.

Allah seul, en effet, est digne d'être adoré. Quant à ceux qui prennent des maîtres en dehors de Lui, prétendant qu'ils ne vénèrent ces fausses divinités que pour se rapprocher du Seigneur par leur intermédiaire, qu'ils sachent qu'Allah tranchera leurs différends. Allah ne saurait guider les mécréants qui mentent obstinément. [Les Groupes, 39 : 1-3].

Le sens de la religion ici est : l'adoration, qui est : l'obéissance à Allah et à Son Messenger (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) - comme mentionné précédemment -, et cela inclut : l'invocation, la demande de secours, la crainte, l'espoir, le sacrifice et le vœu, ainsi que la prière, le jeûne, et tout ce qu'Allah et Son Messenger ont ordonné. Il a clarifié, Gloire et Pureté à Lui, que l'adoration doit Lui être vouée exclusivement, et qu'il incombe aux serviteurs de la Lui vouer sincèrement, Majesté et Grandeur à Lui, car Son ordre au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) de Lui vouer une adoration sincère est un ordre pour tous les membres de cette communauté.

Ensuite, Allah, Puissant et Majestueux, a

clarifié cela au sujet des mécréants en disant :

﴿...وَالَّذِينَ اتَّخَذُوا مِنْ دُونِهِ أَوْلِيَاءَ مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَا إِلَى اللَّهِ زُلْفَى...﴾

Quant à ceux qui prennent des maîtres en dehors de Lui, prétendant qu'ils ne vénèrent ces fausses divinités que pour se rapprocher du Seigneur par leur intermédiaire [Les Groupes : 3] Allah (Glorifié soit-Il) leur répondit par Sa parole :

﴿...إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِي مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي مَنْ هُوَ كَاذِبٌ كَفَّارٌ﴾

qu'Allah tranchera leurs différends. Allah ne saurait guider les mécréants qui mentent obstinément. [Les groupes : 3] Allah, Exalté soit-Il, a informé dans ce verset noble que les mécréants n'ont adoré les protecteurs en dehors de Lui que pour qu'ils les rapprochent davantage d'Allah ; et tel est le but des mécréants, tant dans le passé qu'aujourd'hui. Allah a réfuté cela par Sa parole :

﴿...إِنَّ اللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِي مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي مَنْ هُوَ كَاذِبٌ كَفَّارٌ﴾

qu'Allah tranchera leurs différends. Allah ne saurait guider les mécréants qui mentent obstinément. [Les groupes : 3] Allah, Glorifié soit-Il, a clairement exposé le mensonge de leur prétention selon laquelle leurs divinités les rapprochent d'Allah, et leur mécréance par l'adoration qu'ils leur ont consacrée. Ainsi, quiconque possède le moindre discernement sait que la mécréance des premiers polythéistes résidait dans le fait qu'ils prenaient les prophètes, les saints, les arbres, les pierres, et d'autres créatures comme intercesseurs entre eux et Allah. Ils croient qu'ils satisfont leurs besoins sans Sa permission et Sa satisfaction, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, tout comme les ministres intercèdent auprès des rois. Ils L'ont comparé — Gloire à Sa Majesté — aux rois et aux dirigeants. Et ils ont dit : « De même que celui qui a besoin du roi et du chef se fait intercéder auprès de lui par ses proches et ses ministres, ainsi nous nous rapprochons d'Allah par l'adoration de Ses prophètes et de Ses saints. » Et cela est parmi les plus vaines des faussetés, car Lui — Gloire à Lui — n'a pas de semblable, et Il ne peut être comparé à Ses créatures. Personne n'intercède auprès de Lui sans Sa permission pour l'intercession, et Il n'accorde cette permission qu'aux gens du monothéisme. Il est — Gloire à

Lui et Exalté soit-Il — Omnipotent sur toute chose, Omniscient de toute chose, et Il est le Plus Miséricordieux des miséricordieux. Il ne craint personne et n'a peur de personne, car Lui — Gloire à Lui — est le Dominateur au-dessus de Ses serviteurs, et Il dispose d'eux comme Il le veut. Contrairement aux rois et aux dirigeants, ils ne peuvent pas tout accomplir seuls, c'est pourquoi ils ont besoin de ceux qui les assistent dans ce qu'ils ne peuvent pas faire ; de leurs ministres, de leurs proches et de leurs soldats. Ils ont également besoin que leurs besoins soient transmis par ceux dont ils ignorent les nécessités, et ont donc besoin de ceux qui les apaisent et les satisfont parmi leurs ministres et leurs proches. Le Seigneur, exalté soit Sa majesté, est - glorifié soit-Il - Celui qui se passe de l'ensemble de Sa création. Il est plus miséricordieux envers eux que leurs propres mères. Il est le Juge équitable, qui place les choses à leur juste place, selon Sa sagesse, Sa science et Sa puissance. Il n'est pas permis de Le comparer à Sa création d'aucune manière. C'est pourquoi Il a clairement indiqué dans Son Livre que les polythéistes ont reconnu qu'Il est le Créateur, le Pourvoyeur, l'Agenceur, et qu'Il est Celui qui répond à l'appel du désespéré, dissipe le mal, fait vivre et mourir, etc. parmi Ses actes (Glorifié et Élevé soit-Il). La dispute entre

les polythéistes et les Messagers portait sur le culte exclusif voué à Allah, Seul, comme Il (Glorifié et Exalté soit-Il) a dit :

﴿وَلَيْنَ سَأَلْتَهُمْ مَن خَلَقَهُمْ لَيَقُولَنَّ اللَّهُ...﴾

Si tu leur demandes qui les a créés, ils répondront assurément : « C'est Allah ! » [Az-Zukhruf, 87.] Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿قُلْ مَنْ يَرْزُقُكُمْ مِنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ أَمَّنْ يَمْلِكُ السَّمْعَ وَالْأَبْصَرَ وَمَنْ يُخْرِجُ الْحَيَّ مِنَ الْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ الْمَيِّتَ مِنَ الْحَيِّ وَمَنْ يُدَبِّرُ الْأَمْرَ فَسَيَقُولُونَ اللَّهُ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٥١﴾﴾

Demande-leur : « Qui vous dispense les bienfaits du ciel et de la terre ? Qui vous a accordé l'ouïe et la vue ? Qui tire le vivant du mort et le mort du vivant ? Qui règle la marche de l'univers ? » « C'est Allah », répondront-ils. Dis-leur: « N'allez-vous donc pas Le craindre ? » [Jonas, 10 : 31]. et les versets allant dans ce sens sont nombreux.

Il a été précédemment mentionné : les versets indiquant que le différend entre les Messagers et les nations réside uniquement dans le fait de vouer un culte exclusif à Allah, Seul, comme Il

(Glorifié soit-Il) a dit :

﴿وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ...﴾

Nous avons suscité à chaque peuple un Messager qui l'a exhorté à adorer Allah et à fuir les fausses divinités... [Sourate An-Nahl (Les Abeilles) : 16/36]. Et ce qui est venu dans le sens de ces versets. Et Il a expliqué — Gloire à Lui — en de nombreux endroits de Son Noble Livre l'importance de l'intercession, et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿...مَنْ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ...﴾

Qui donc pourrait intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? [La Vache, 2 : 255]. Il (Exalté et Magnifié soit-Il) a dit :

﴿وَكَمْ مِنْ مَلَكٍ فِي السَّمَوَاتِ لَا تُغْنِي شَفَعَتُهُمْ شَيْئًا إِلَّا مِنْ بَعْدِ أَنْ يَأْذَنَ اللَّهُ لِمَنْ يَشَاءُ وَيَرْضَى﴾ ﴿٦٦﴾

Que d'anges dans les cieux qui ne sauraient intercéder que si Allah le leur permet et uniquement en faveur de ceux dont Il est satisfait. [L'Étoile, 53 : 26].

Et il a dit en décrivant les Anges :

﴿...وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ارْتَضَىٰ وَهُمْ مِّنْ خَشْيَتِهِ مُشْفِقُونَ﴾

Ils n'intercèdent qu'avec Sa permission et sont remplis de crainte envers Lui. [Les Prophètes : 28].

Et Il (Glorifié et Élevé soit-Il) a informé qu'Il n'agréa pas l'ingratitude de Ses serviteurs, mais qu'Il agréa leur reconnaissance ; et la reconnaissance consiste en Son unicité et l'obéissance à Ses commandements. Il (Exalté et Magnifié soit-Il) a dit :

﴿إِنْ تَكْفُرُوا فَإِنَّ اللَّهَ غَنِيٌّ عَنْكُمْ وَلَا يَرْضَىٰ لِعِبَادِهِ الْكُفْرَ وَإِنْ تَشْكُرُوا يَرْضَهُ لَكُمْ...﴾

Si vous refusez de croire, sachez qu'Allah peut parfaitement se passer de votre foi et qu'Il ne saurait accepter l'impiété de Ses serviteurs. Si, au contraire, vous vous montrez reconnaissants, Il vous en saura gré... [Les Groupes, 39 : 7].

Et Al-Boukhari a rapporté dans son Sahîh d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agréa) qui a dit : "Ô Messager d'Allah ! Qui sera la personne la plus

digne de ton intercession ?" Il répondit :

« مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ خَالِصًا مِنْ قَلْبِهِ. »

Quiconque dit : "Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah" sincèrement et du fond de son cœur. Ou il a alors dit :

« مِنْ نَفْسِهِ. »

De Sa personne.

Dans le Sahih, d'après Anas (qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ a dit :

« لِكُلِّ نَبِيٍّ دَعْوَةٌ مُسْتَجَابَةٌ، فَتَعَجَّلْ كُلُّ نَبِيٍّ دَعْوَتَهُ، وَإِنِّي اخْتَبَأْتُ دَعْوَتِي شَفَاعَةً لِأُمَّتِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ، فَهِيَ نَائِلَةٌ إِنْ شَاءَ اللَّهُ مِنْ مَاتَ مِنْ أُمَّتِي لَا يُشْرِكُ بِاللَّهِ شَيْئًا. »

« Chaque prophète a une invocation exaucée, et chaque prophète s'est empressé d'utiliser son invocation, mais j'ai réservé mon invocation comme intercession pour ma communauté au Jour de la Résurrection. Elle atteindra, si Allah le veut, quiconque de ma communauté meurt sans associer quoi que ce soit à Allah. » Et les hadiths allant dans ce sens sont nombreux.

Et tout ce que nous avons mentionné des

versets et des hadiths indique que l'adoration est un droit qui appartient à Allah, Seul, et qu'il n'est pas permis de consacrer un acte de dévotion à autre qu'Allah, ni aux prophètes ni à d'autres. Et l'intercession appartient à Allah, Glorifié et Exalté soit-Il, comme Il l'a dit :

﴿قُلْ لِلَّهِ الشَّفَعَةُ جَمِيعًا...﴾

Dis : « Nul ne peut intercéder sans l'autorisation d'Allah... [Les Groupes : 44]. Et personne ne la mérite qu'après qu'Il ait donné la permission à l'intercesseur et qu'Il soit satisfait de celui pour qui l'intercession est faite. Et Il, Glorifié soit-Il, n'agrée que le monothéisme - comme mentionné précédemment -. En conséquence, les polythéistes n'ont aucune part dans l'intercession, et Allah a clarifié cela dans Ses paroles :

﴿فَمَا تَنْفَعُهُمْ شَفَعَةُ الشَّافِعِينَ ﴿٤٨﴾﴾

Ils ne pourront bénéficier d'aucune intercession. [Le Revêtu d'un manteau, 74 : 48]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿...مَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ حَمِيمٍ وَلَا شَفِيعٍ يُطَاعُ﴾

Les impies ne pourront alors bénéficier ni de l'aide d'un proche compagnon, ni d'une quelconque intercession. [Sourate Ghâfir (Le Pardonneur) : 40/18].

Il est bien connu que l'injustice, lorsqu'elle est mentionnée sans restriction, désigne l'association faite à Allah, Exalté soit-Il, comme Il a dit :

﴿...وَالْكَافِرُونَ هُمُ الظَّالِمُونَ﴾

...Ce sont, en vérité, les mécréants qui sont injustes envers eux-mêmes. [La Vache, 2 : 254]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿...إِنَّ الشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ﴾

« ...car tu commettrais une grave injustice. » [Luqmân, 31 : 13]

Quant à ce que vous avez mentionné dans la question : de la parole de certains soufis dans les mosquées et ailleurs : "Ô Allah, prie sur celui que Tu as fait la cause de la révélation de Tes secrets majestueux et l'éclat de Tes lumières de miséricorde, devenant ainsi le représentant de la présence divine et le successeur de Tes secrets essentiels... etc.

La réponse est la suivante : il convient de dire que ces propos et leurs semblables font partie de l'affectation et de l'excès, contre lesquels notre Prophète Muhammad ﷺ a mis en garde, comme rapporté par Muslim dans le Sahîh d'après 'Abdullah ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

« هَلَكَ الْمُتَنَطِّعُونَ » قَالَهَا ثَلَاثًا.

« Les exagérateurs courent à leur perte ! » Il le répéta à trois reprises.

L'imam Al Khattâbî (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : Le terme « At-Tanattu' » (=l'excès) désigne : celui qui s'approfondit dans une chose, se forçant à en chercher les détails ; selon les méthodes des théologiens qui s'immiscent dans ce qui ne les concerne pas, s'aventurant dans ce que leur intellect ne peut atteindre.

Abû Al Sa'âdât Ibn Al Athîr a dit : Ceux qui s'excèdent dans leurs paroles, parlant du fond de leur gorge. Le terme est dérivé de « an-nat' », qui désigne le palais osseux dans la bouche. Il a ensuite été utilisé pour désigner toute parole et geste extrêmes.

Et par ce qu'ont mentionné ces deux éminents imams parmi les imams de la langue, il devient clair pour vous et pour quiconque a le moindre discernement, que cette manière de prier et de saluer sur notre Prophète et Seigneur, le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut), fait partie de l'affectation et de l'excès qui sont interdits. Il est prescrit au musulman dans ce domaine de rechercher la manière authentique transmise du Messenger d'Allah (paix et salut d'Allah sur lui) concernant la description de la prière et de la salutation sur lui, et cela suffit amplement sans recourir à autre chose.

Et parmi cela : ce qui est rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim dans les deux Sahihs d'après Ka'b ibn 'Ujrah (qu'Allah l'agrée), que les Compagnons (qu'Allah les agrée) ont dit : « Ô Messenger d'Allah ! Allah nous a ordonné de prier sur toi ; comment devons-nous prier sur toi ? » Il répondit :

« قُولُوا: اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ كَمَا صَلَّيْتَ عَلَى إِبْرَاهِيمَ وَعَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ، إِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ، وَبَارِكْ عَلَى مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ كَمَا بَارَكْتَ عَلَى إِبْرَاهِيمَ وَعَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ إِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ ».

« Dites : Ô Allah ! Prie sur Mohammed et sur

la famille de Mohammed comme Tu as prié sur Abraham et sur la famille d'Abraham, Tu es certes digne de louange et de glorification. Et bénis Mohammed et la famille de Mohammed comme Tu as béni Abraham et la famille d'Abraham, Tu es certes digne de louange et de glorification. »

Et dans les deux recueils authentiques, d'après Abû Humayd As-Sâ'idî (qu'Allah l'agrée), ils ont dit : « Ô Messenger d'Allah ! Comment devons-nous prier sur toi ? » Il a dit :

« قُولُوا: اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَعَلَى أَزْوَاجِهِ وَذُرِّيَّتِهِ كَمَا صَلَّيْتَ عَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ، وَبَارِكْ عَلَى مُحَمَّدٍ وَعَلَى أَزْوَاجِهِ وَذُرِّيَّتِهِ كَمَا بَارَكْتَ عَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ، إِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ. »

« Dites : Ô Allah ! Prie sur Mohammed et sur ses épouses et sa descendance comme Tu as prié sur la famille d'Abraham. Bénis Mohammed et ses épouses et sa descendance comme Tu as béni la famille d'Abraham, Tu es certes digne de louange et de glorification. »

Dans le recueil authentique de Muslim, d'après Abû Mas'ûd al-Ansârî (qu'Allah l'agrée), il a dit : « Bashîr ibn Sa'd a dit : " Ô Messenger d'Allah ! Allah nous a ordonné de prier sur toi ; comment devons-nous prier sur toi ? " Il se tut, puis dit : »

«قُولُوا: اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ؛ كَمَا صَلَّيْتَ عَلَى آلِ
إِبْرَاهِيمَ، وَبَارِكْ عَلَى مُحَمَّدٍ وَعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ؛ كَمَا بَارَكْتَ عَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ فِي
الْعَالَمِينَ، إِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ، وَالسَّلَامُ كَمَا عَلِمْتُمْ».

« Dites : Ô Allah ! Prie sur Mohammed et sur la famille de Mohammed comme Tu as prié sur la famille d'Abraham. Et bénis Mohammed et la famille de Mohammed comme Tu as béni la famille d'Abraham à travers l'univers, Tu es certes digne de louange et de glorification. Et la paix comme vous l'avez appris. »

Ces expressions et leurs semblables, ainsi que d'autres qui ont été authentiquement rapportées du Prophète ﷺ, sont celles que le musulman doit utiliser dans ses prières et salutations sur le Messager d'Allah ﷺ. En effet, le Prophète ﷺ est le plus savant des hommes quant à ce qui convient d'être utilisé à son égard, tout comme il est le plus savant des hommes quant à ce qui doit être utilisé à l'égard de son Seigneur parmi les expressions.

Quant aux expressions affectées et innovées, et aux expressions susceptibles de porter un sens incorrect, comme celles mentionnées dans la question, il ne convient pas de les utiliser en raison de leur affectation et parce qu'elles

peuvent être interprétées avec des significations erronées, tout en étant contraires aux expressions choisies par le Messager d'Allah ﷺ et qu'il a recommandées à sa communauté. Il est le plus savant des créatures, le plus sincère et le plus éloigné de l'affectation. Que les prières et la paix les plus excellentes de son Seigneur soient sur lui.

J'espère que ce que nous avons mentionné comme preuves pour clarifier la réalité du monothéisme, la réalité du polythéisme, et la différence entre ce sur quoi étaient les premiers polythéistes et les polythéistes ultérieurs dans ce domaine, ainsi que pour clarifier la manière légale de prier sur le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve), sera suffisant et convaincant pour le chercheur de vérité. Quant à celui qui n'a aucun désir de connaître la vérité, il suit ses passions. Allah (Glorifié et Élevé soit-Il) a dit :

﴿فَإِنْ لَمْ يَسْتَجِيبُوا لَكَ فَاعْلَمْ أَنَّمَا يَتَّبِعُونَ أَهْوَاءَهُمْ وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّنِ اتَّبَعَ هَوَاهُ بِغَيْرِ هُدًى مِنَ اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ﴾

S'ils sont incapables de relever ce défi, sache qu'ils suivent simplement leurs passions. Or, qui

est plus égaré que celui qui obéit à ses passions sans suivre une sûre direction venant d'Allah ? Allah, en vérité, ne saurait guider les impies. [Le Récit, 28 : 50].

Dans ce verset noble, Allah, Exalté soit-Il, a clarifié que les gens, par rapport à ce qu'Il a envoyé avec Son Prophète Muhammad ﷺ en termes de guidée et de religion de vérité, se divisent en deux catégories :

L'un des deux : obéissant à Allah et à Son Messager.

Et le second : celui qui suit ses passions ; ensuite, Allah (Glorifié soit-Il) a informé qu'il n'y a personne plus égaré que celui qui suit ses passions sans guidée d'Allah.

Nous demandons à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, de nous préserver de suivre les passions, et qu'Il fasse de nous, de vous, et de tous nos frères ceux qui répondent à l'appel d'Allah et de Son Messager (sur lui la paix et le salut), ceux qui vénèrent Sa Loi, et qui mettent en garde contre tout ce qui contredit Sa Loi parmi les innovations et les passions. Il est certes Très Généreux et Noble.

Qu'Allah prie sur Son serviteur et Messenger, notre Prophète Muḥammad, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et ceux qui le suivront de la meilleure des manières jusqu'au Jour du Jugement.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La cinquième lettre :

Jugement sur la célébration de la naissance du Prophète (sur lui la paix et le salut) et d'autres anniversaires

Louange à Allah, que Ses éloges soient sur le Messager d'Allah, sa famille, ses Compagnons et quiconque a été guidé par sa guidance.

Ceci étant dit : La question concernant le jugement de la célébration de l'anniversaire de la naissance du Prophète ﷺ, le fait de se lever en son honneur durant cette célébration, de lui adresser le salut, et d'autres pratiques effectuées lors des anniversaires, a été posée à plusieurs reprises.

La réponse est qu'il n'est pas permis de célébrer la naissance du Prophète (sur lui la paix et le salut) ni celle d'un autre, car cela fait partie des innovations introduites dans la religion. En effet, le Prophète (sur lui la paix et le salut) ne l'a pas fait, ni ses califes bien guidés, ni aucun des Compagnons (qu'Allah les agrée), ni ceux qui les ont suivis avec bienfaisance durant les siècles de vertu. Ils étaient les plus savants en matière de

Tradition, les plus parfaits dans leur amour pour le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), et les plus assidus dans le suivi de sa législation parmi ceux qui sont venus après eux. Et Allah (Glorifié et Élevé soit-Il) a dit dans Son Livre explicite :

{...وَمَا آتَاكُمُ الرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمْ عَنْهُ فَانْتَهُوا...}

Ce que le Messager vous donne, acceptez-le, et ce qu'il vous défend, abstenez-vous en.

[Sourate Al-Hachr (Le Rassemblement) : 59/7].
Il (Exalté et Magnifié soit Sa Majesté) a dit :

{...فَلْيَحْذَرِ الَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِ أَنْ تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ}

Que ceux qui transgressent Ses ordres prennent garde, car ils pourraient subir une terrible épreuve ou un douloureux châtement. [La Lumière, 24 : 63] et Il a dit, Gloire et Pureté à Lui:

{لَقَدْ كَانَ لَكُمْ فِي رَسُولِ اللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ لِمَن كَانَ يَرْجُوا اللَّهَ وَالْيَوْمَ
الْآخِرَ وَذَكَرَ اللَّهَ كَثِيرًا ۖ}

Vous avez un bel exemple à suivre dans le Messager d'Allah, exemple édifiant pour quiconque espère la récompense d'Allah ici-bas et dans l'au-delà, et invoque fréquemment Son nom. [Les Coalisés, 33: 21], Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَالسَّابِقُونَ السَّابِقُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُمْ بِإِحْسَانٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا ذَلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ﴾

Les tout premiers croyants parmi ceux qui ont émigré et ceux qui leur ont apporté leur soutien, ainsi que ceux qui ont fidèlement suivi leur voie, sont entièrement satisfaits d'Allah qui Lui-même est satisfait d'eux. Il leur a préparé des jardins traversés de rivières où ils demeureront à jamais. Voilà le bonheur suprême. [Le Repentir, 9 : 100]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿...الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتِمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيْتُ لَكُمُ الْإِسْلَامَ دِينًا...﴾

Aujourd'hui, J'ai parachevé votre religion, Je vous ai comblés de Mes bienfaits et J'agréé pour vous l'islam comme religion. [Sourate Al-Mâ'idah

(La Table Servie) : 5/3]. et les versets allant dans ce sens sont nombreux. Et il est établi de manière authentique que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit :

« مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ ».

« Quiconque apporte une chose nouvelle dans notre affaire-ci qui n'en fait pas partie, alors elle sera rejetée. » C'est-à-dire : Non acceptée, Et dans un autre hadith, il a dit :

« عَلَيْكُمْ بِسُنَّةِ الْخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ الْمَهْدِيِّينَ مِنْ بَعْدِي، تَمَسَّكُوا بِهَا، وَعَضُّوا عَلَيْهَا بِالنَّوَاجِدِ، وَإِيَّاكُمْ وَمُحَدَّثَاتِ الْأُمُورِ، فَإِنَّ كُلَّ مُحَدَّثَةٍ بَدْعَةٌ وَكُلُّ بَدْعَةٍ ضَلَالَةٌ ».

« Attachez-vous à ma Tradition et à la Tradition des Califes droits et bien-guidés après moi. Saisissez-la et mordez-y avec les molaires. Prenez garde aux nouvelles affaires, car toute nouvelle affaire est une innovation et toute innovation est un égarement. » Dans ces deux hadiths, il y a une mise en garde sévère contre l'introduction des innovations et leur mise en pratique.

L'organisation de telles célébrations de mawlid laisse entendre qu'Allah — Exalté soit-Il — n'a

pas parachevé la religion pour cette communauté, et que le Messager — paix et bénédiction d'Allah soient sur lui — n'a pas transmis ce que la communauté devait accomplir, jusqu'à ce que ces derniers venus introduisent dans la législation divine ce qu'Il n'a pas autorisé ; prétendant que cela les rapproche d'Allah. Et cela, sans aucun doute, représente un grand danger et une objection envers Allah, Exalté soit-Il, et envers Son Messager ﷺ. Allah, Exalté soit-Il, a parachevé pour Ses serviteurs la religion et a parfait sur eux Sa grâce. Le Messager ﷺ a transmis le message de manière claire et n'a laissé aucun chemin menant au Paradis et éloignant de l'Enfer sans l'expliquer à la communauté, comme cela est établi dans le ḥadith authentique rapporté par 'Abdullah ibn 'Amr (qu'Allah soit satisfait de lui) qui a dit : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« مَا بَعَثَ اللَّهُ مِنْ نَبِيٍّ إِلَّا كَانَ حَقًّا عَلَيْهِ أَنْ يَدُلَّ أُمَّتَهُ عَلَى خَيْرٍ مَا يَعْلَمُهُ لَهُمْ،
وَيُنْذِرَهُمْ شَرَّ مَا يَعْلَمُهُ لَهُمْ. »

Allah n'a envoyé aucun Prophète sans qu'il ne soit de son devoir de guider sa communauté vers le meilleur de ce qu'il sait pour eux, et de les avertir du pire de ce qu'il sait pour eux. Rapporté

par Mouslim dans son recueil authentique.

Il est bien connu que notre Prophète (paix et salut d'Allah sur lui) est le meilleur des Prophètes et le dernier, et le plus complet en termes de transmission et de conseil. Si la célébration des anniversaires faisait partie de la religion agréée par Allah (Exalté soit-Il), le Messenger (paix et salut d'Allah sur lui) l'aurait clarifiée à la communauté, l'aurait pratiquée de son vivant, ou ses Compagnons (qu'Allah les agrée) l'auraient faite. Puisque rien de tout cela n'a eu lieu, il est su que cela ne fait pas partie de l'Islam, mais plutôt des innovations contre lesquelles le Messenger (paix et salut d'Allah sur lui) a mis en garde sa communauté, comme cela a été mentionné dans les hadiths. Et les versets et les hadiths dans ce domaine sont nombreux.

Un groupe de savants a clairement exprimé sa désapprobation des célébrations de la naissance du Prophète et a mis en garde contre celles-ci, en se basant sur les preuves mentionnées et d'autres encore. Cependant, certains savants plus contemporains ont divergé en les autorisant, à condition qu'elles ne contiennent rien de répréhensible, comme l'exagération dans la vénération du Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut), le mélange des femmes et des hommes,

l'utilisation d'instruments de divertissement, et d'autres pratiques désapprouvées par la loi islamique pure. Ils ont pensé que cela faisait partie des bonnes innovations.

La règle légale est de renvoyer ce sur quoi les gens sont en désaccord au Livre d'Allah et à la Sunna de Son Messenger Muhammad ﷺ, comme Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, a dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِيَ الْأَمْرِ مِنْكُمْ فَإِنْ تَنَزَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ
ذَٰلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا ﴿٥٩﴾﴾

Vous qui croyez ! Obéissez à Allah, obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui exercent l'autorité. En cas de désaccord, vous devrez vous en remettre au jugement d'Allah et du Messenger, si vous croyez vraiment en Allah et au Jour dernier. Voilà la meilleure conduite à adopter, celle dont les suites seront les plus heureuses. [Les Femmes, 4 : 59]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَمَا اٰخْتَلَفْتُمْ فِيْهِ مِنْ شَيْءٍ فَحُكْمُهُٓ إِلَى اللّٰهِ ...﴾

Chacun de vos différends devra être soumis au jugement d'Allah ... [La Consultation, 42 : 10].

Nous avons renvoyé cette question, à savoir : la célébration des anniversaires, au Livre d'Allah le Très Haut, et nous y avons trouvé qu'il nous ordonne de suivre le Messenger ﷺ dans ce qu'il a apporté, et nous met en garde contre ce qu'il a interdit. Il nous informe qu'Allah — le Très Haut — a parachevé pour cette communauté sa religion, et cette célébration n'est pas parmi ce que le Messenger ﷺ a apporté ; par conséquent, elle ne fait pas partie de la religion qu'Allah a parachevée pour nous, et dans laquelle Il nous a ordonné de suivre le Messenger.

Nous avons également examiné cela à la lumière de la Tradition du Prophète (sur lui la paix et le salut) ; nous n'y avons trouvé ni qu'il l'ait fait, ni qu'il l'ait ordonné, ni que ses Compagnons (qu'Allah les agrée) l'aient pratiqué ; nous avons donc compris que cela ne fait pas partie de la religion, mais qu'il s'agit d'une innovation introduite, et d'une imitation des gens du Livre, les Juifs et les Chrétiens, dans leurs fêtes.

Ainsi, il devient clair pour quiconque possède un minimum de discernement et un désir de vérité, et qui recherche celle-ci avec équité, que la célébration des anniversaires ne fait pas partie de la religion de l'Islam, mais qu'elle est plutôt une

des innovations réprouvées, qu'Allah, Exalté soit-Il, et Son Messager (sur lui la paix et le salut) ont ordonné de délaisser et de se méfier. De même, il ne convient pas à la personne douée de raison de se laisser tromper par le grand nombre de gens qui le font dans divers pays, car la vérité ne se reconnaît pas par le nombre de ceux qui la pratiquent, mais plutôt par les preuves légales, comme Allah, Exalté soit-Il, a dit à propos des Juifs et des Chrétiens :

﴿وَقَالُوا لَنْ يَدْخُلَ الْجَنَّةَ إِلَّا مَنْ كَانَ هُودًا أَوْ نَصْرَىٰ تِلْكَ أَمَانِيُّهُمْ قُلْ هَاتُوا بُرْهَانَكُمْ إِنْ كُنْتُمْ صَادِقِينَ ﴿١١١﴾﴾

« Nul, en dehors des juifs et des chrétiens, n'entrera au Paradis », affirment-ils. Vaines chimères ! Réponds-leur : « Apportez-en la preuve, si vous êtes sincères. » [La Vache, 2 : 111], Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَإِنْ تُطِيعْ أَكْثَرُ مَنْ فِي الْأَرْضِ يَضِلُّوكَ عَنْ سَبِيلِ اللَّهِ...﴾

Si tu obéissais à la plus grande partie des habitants de la terre, ils te détourneraient de la voie d'Allah... [Les Bestiaux, 6 : 116].

Ensuite, la plupart de ces célébrations des

mawlids, bien qu'étant des innovations, ne sont pas exemptes d'autres abominations ; comme le mélange des femmes et des hommes, l'utilisation de chants et d'instruments de musique, la consommation d'alcool et de drogues, et d'autres maux similaires. Il peut y avoir des cas encore plus graves, à savoir le polythéisme majeur, qui se manifeste par l'excès dans l'adoration du Messenger d'Allah (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) ou d'autres saints, en les invoquant, en sollicitant leur secours, en leur demandant assistance, et en croyant qu'ils connaissent l'invisible. Ce sont là des actes de mécréance que beaucoup de gens commettent lors de la célébration de la naissance du Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) ou d'autres qu'ils appellent saints. Il a été authentiquement rapporté que le Messenger d'Allah (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit :

«إِيَّاكُمْ وَالْعُلُوَّ فِي الدِّينِ، فَإِنَّمَا أَهْلَكَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ الْعُلُوَّ فِي الدِّينِ».

Prenez garde à l'exagération dans la religion, car ce qui a fait périr ceux qui étaient avant vous est l'exagération dans la religion. et il a dit ﷺ :

«لَا تُطْرُونِي كَمَا أَطَرَتِ النَّصَارَى ابْنَ مَرْيَمَ، إِنَّمَا أَنَا عَبْدٌ، فَقُولُوا: عَبْدُ اللَّهِ»

« Ne m'encensez pas comme les chrétiens l'ont fait avec le fils de Marie ! Je ne suis qu'un serviteur, dites plutôt : Le serviteur d'Allah et Son Messenger ! » Rapporté par Al-Bukhârî dans son Sahîh, d'après le hadith de 'Omar (qu'Allah l'agrée).

Et parmi les choses surprenantes et incroyables : beaucoup de gens s'activent et s'efforcent à assister à ces célébrations innovées, les défendent, mais négligent ce qu'Allah leur a imposé, à savoir la présence aux prières du vendredi et aux prières en groupe, sans y prêter attention, ni considérer qu'ils ont commis une grande abomination. Il ne fait aucun doute que cela provient de la faiblesse de la foi, du manque de clairvoyance, et de l'accumulation sur les cœurs de divers péchés et désobéissances. Nous demandons à Allah la protection pour nous et pour tous les musulmans.

Et parmi cela : certains pensent que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) assiste à la célébration de l'anniversaire de sa naissance ; c'est pourquoi ils se lèvent pour l'accueillir et le saluer. Ceci est l'un des plus grands mensonges et l'une des plus laides

ignorances, car le Messenger (sur lui la paix et le salut) ne sortira pas de sa tombe avant le Jour de la Résurrection, il n'entre en contact avec personne, et n'assiste pas à leurs rassemblements. En vérité, il demeure dans sa tombe jusqu'au Jour de la Résurrection, et son âme est dans les plus hauts degrés auprès de son Seigneur dans la demeure de la dignité, comme Allah, Gloire et Pureté à Lui, a dit :

﴿ثُمَّ إِنَّكُمْ بَعْدَ ذَلِكَ لَمَيِّتُونَ ﴿١٥﴾ ثُمَّ إِنَّكُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ تُبْعَثُونَ ﴿١٦﴾﴾

Vous serez ensuite appelés à mourir,

avant d'être rendus à la vie le Jour de la résurrection. [Sourate Al-Mou'minoûn (Les Croyants) : 23/15-16].

Et le Prophète ﷺ a dit :

«أَنَا أَوَّلُ مَنْ يَنْسَقُ عَنْهُ الْقَبْرُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، وَأَنَا أَوَّلُ شَافِعٍ، وَأَوَّلُ مُسْفَعٍ».

« Je suis le premier dont la tombe s'ouvrira au Jour de la Résurrection, et je suis le premier qui intercédéra et le premier à qui on demandera d'intercéder. » Sur lui de la part de son Seigneur la meilleure prière et le meilleur salut.

Ces deux versets bénis, le hadith noble, et ce

qui est venu dans leur sens parmi les versets et les hadiths : tous indiquent que le Prophète (sur lui la paix et le salut) et les autres morts ne sortent de leurs tombes que le Jour de la Résurrection. C'est une question sur laquelle les savants musulmans sont unanimes ; il n'y a pas de divergence entre eux à ce sujet. Il convient à chaque musulman de prêter attention à ces affaires et de se méfier de ce que les ignorants et leurs semblables ont introduit comme innovations et superstitions, pour lesquelles Allah n'a révélé aucune autorité. Allah est Celui dont on implore l'aide, en Lui nous plaçons notre confiance, et il n'y a de force ni de puissance qu'en Lui.

Quant à la prière et la salutation sur le Messenger d'Allah ﷺ, elles sont parmi les meilleures manières de se rapprocher et parmi les bonnes œuvres, comme Allah - Élevé soit-Il - a dit :

(إِنَّ اللَّهَ وَمَلَائِكَتَهُ يُصَلُّونَ عَلَى النَّبِيِّ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا صَلُّوا عَلَيْهِ وَسَلِّمُوا تَسْلِيمًا ﴿٥٦﴾)

Allah et Ses anges bénissent le Prophète. Vous qui croyez ! Bénissez-le et saluez-le vous aussi ! [Les Coalisés, 33: 56]. Et le Prophète ﷺ a

dit :

« مَنْ صَلَّى عَلَيَّ وَاحِدَةً؛ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ بِهَا عَشْرًا ».

« Quiconque prie sur moi une fois, Allah prie sur lui dix fois. » Elle est légiférée à toute heure, et fortement recommandée à la fin de chaque prière, voire obligatoire selon un groupe de savants dans le dernier Tachahud de chaque prière. Et son caractère fortement recommandé est confirmé en de nombreux endroits ; notamment après l'appel à la prière, lors de la mention de son nom (sur lui la paix et le salut), ainsi que durant le jour du Vendredi et sa nuit, comme l'indiquent de nombreux hadiths.

Nous demandons à Allah de nous accorder ainsi qu'à tous les musulmans la compréhension de Sa religion et la fermeté sur celle-ci, et qu'Il accorde à tous de suivre la Sunna et de se méfier de l'innovation. Il est certes Très Généreux.

Que la prière et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses Compagnons.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La sixième lettre :

Le jugement de la célébration de la Nuit de l'Isra et du Miraj

Louange à Allah, que Ses éloges soient sur le
Messager d'Allah, qu'Il le préserve lui, ainsi que
sa famille et ses Compagnons.

Ceci étant dit : Il ne fait aucun doute que le
Voyage Nocturne et l'Ascension (Al Isrâ' Wal
Mi'râj) sont parmi les grands signes d'Allah,
prouvant la véracité de Son Messager
Muhammad (paix et salut sur lui) et la grandeur
de sa position auprès d'Allah -Glorifié et Exalté
soit-Il-. Ils sont également des preuves de la
puissance éclatante d'Allah et de Sa
transcendance -Exalté soit-Il- au-dessus de toute
Sa création, comme Allah -Le Très Haut- l'a dit :

﴿سُبْحَنَ الَّذِي أَسْرَى بِعَبْدِهِ لَيْلًا مِّنَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ إِلَى الْمَسْجِدِ
الْأَقْصَا الَّذِي بَارَكْنَا حَوْلَهُ لِنُرِيَهُ مِنْ عَايَاتِنَا إِنَّهُ هُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ﴾ (١)

Gloire à Celui qui, de nuit, fit voyager Son
serviteur de la Mosquée sacrée de la Mecque à
la Mosquée éloignée de Jérusalem, dont Il a béni
les alentours, afin de lui montrer certains de Ses

signes. Il est, en vérité, Celui qui entend tout et voit tout. [Le Voyage Nocturne, 17 : 1].

Il est rapporté de manière continue que le Messager d'Allah ﷺ a été élevé aux cieux, et que les portes lui ont été ouvertes jusqu'à ce qu'il dépasse le septième ciel. Son Seigneur, exalté soit-Il, lui a parlé de ce qu'Il voulait et lui a prescrit les cinq prières. Allah, exalté soit-Il, les avait d'abord imposées au nombre de cinquante, mais notre Prophète Muḥammad ﷺ n'a cessé de revenir vers Lui et de Lui demander un allègement, jusqu'à ce qu'Il les réduise à cinq. Elles sont donc cinq en obligation, mais cinquante en récompense, car une bonne action est multipliée par dix. Louange et gratitude à Allah pour toutes Ses faveurs.

Et cette nuit où a eu lieu l'Isra et le Mi'raj, il n'existe pas de hadiths authentiques qui la désignent précisément, que ce soit en Rajab ou à un autre moment. Tout ce qui a été rapporté concernant sa désignation n'est pas établi de manière fiable du Prophète ﷺ selon les savants du hadith. Allah, dans Sa sagesse infinie, a voulu que les gens l'oublient. Même si sa désignation était établie, il ne serait pas permis aux musulmans de la consacrer à une quelconque

forme d'adoration, ni de la célébrer ; car le Prophète ﷺ et ses Compagnons (qu'Allah les agrée) ne l'ont ni célébrée, ni consacrée à quoi que ce soit. Si la célébration de cette nuit avait été légiférée, le Prophète ﷺ l'aurait clarifiée à la communauté, soit par la parole, soit par l'action. Si cela avait eu lieu, cela aurait été connu et répandu, et les Compagnons (qu'Allah les agrée) nous l'auraient transmis, car ils ont transmis de leur Prophète ﷺ tout ce dont la communauté a besoin, et ils n'ont rien négligé de la religion. En effet, ils sont les premiers à toute bonne action. Si la célébration de cette nuit avait été légiférée, ils auraient été les premiers à la pratiquer. Le Prophète ﷺ est le plus sincère des hommes envers les hommes, et il a transmis le message de manière parfaite, et a accompli la mission qui lui a été confiée. Si la vénération de cette nuit et sa célébration faisaient partie de la religion d'Allah, le Prophète ﷺ ne l'aurait pas négligée ni cachée. Puisque rien de cela n'a eu lieu, il est donc connu que la célébration et la vénération de cette nuit ne font en rien partie de l'Islam. Allah a parachevé pour cette communauté sa religion, et a complété sur elle Sa grâce, et Il a blâmé ceux qui introduisent dans la religion ce qu'Allah n'a pas autorisé, comme Il l'a dit — Exalté et Élevé soit-Il — dans Son Livre clair :

﴿...الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتِمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ
الْإِسْلَامَ دِينًا...﴾

Aujourd'hui, J'ai parachevé votre religion, Je vous ai comblés de Mes bienfaits et J'agréé pour vous l'islam comme religion. [La Table Servie, 5 : 3] Il (Exalté et Magnifié soit Sa Majesté) a dit :

﴿أَمْ لَهُمْ شُرَكَاءُ شَرَعُوا لَهُمْ مِّنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَنْ بِهِ اللَّهُ وَلَوْلَا كَلِمَةُ
الْفَصْلِ لَفُضِيَ بَيْنَهُمْ وَإِنَّ الظَّالِمِينَ لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٦١﴾﴾

Auraient-ils des divinités qui leur auraient prescrit un culte qu'Allah n'a pas établi ? Sans un décret de ton Seigneur, leur sort aurait déjà été réglé. En vérité, les impies sont voués à de douloureux tourments. [La Consultation, 42 : 21].

Il est établi d'après le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) dans les hadiths authentiques : la mise en garde contre les innovations, et la déclaration explicite qu'elles sont un égarement ; pour alerter la communauté sur la gravité de leur danger, et pour les dissuader de les commettre, notamment : ce qui est rapporté dans les deux Sahihs d'après Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle) concernant le Prophète (paix et salut sur lui) qui a dit :

« مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ؛ فَهُوَ رَدٌّ ».

" Quiconque apporte à notre religion ce qui n'en fait pas partie, le verra rejeté ! " Et dans une version chez Mouslim :

« مَنْ عَمِلَ عَمَلًا لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا؛ فَهُوَ رَدٌّ ».

Quiconque accomplit une œuvre qui n'est pas conforme à notre voie, la verra rejetée. Et dans le Sahîh de Muslim, Jâbir (qu'Allah l'agrée) a dit : Le Messager d'Allah ﷺ disait dans son sermon le jour du Vendredi :

« أَمَّا بَعْدُ، فَإِنْ خَيْرَ الْحَدِيثِ كِتَابُ اللَّهِ، وَخَيْرَ الْهَدْيِ هَدْيُ مُحَمَّدٍ ﷺ، وَشَرُّ الْأُمُورِ مُحْدَثَاتُهَا، وَكُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ ».

« Ceci étant dit : Le meilleur discours est le Livre d'Allah, la meilleure guidée est celle de Muhammad (paix et salut sur lui) et les pires affaires sont les nouvelles. Et toute innovation est un égarement. » An-Nassâ'î a ajouté avec une bonne chaîne :

« وَكُلُّ ضَلَالَةٍ فِي النَّارِ ».

« Et tout égarement est voué à l'Enfer. » Dans les Sunan, d'après Al 'Irbâd ibn Sâriyah (qu'Allah

l'agrée), il a dit : « Le Messenger d'Allah (paix et salut d'Allah sur lui) nous a fait un sermon éloquent qui a fait frémir les cœurs et fait pleurer les yeux. Nous avons dit : "Ô Messenger d'Allah ! C'est comme si c'était le sermon de quelqu'un qui fait ses adieux. Fais-nous donc une recommandation." Il a dit :

« أُوصِيكُمْ بِتَقْوَى اللَّهِ وَالسَّمْعِ وَالطَّاعَةِ وَإِنْ تَأَمَّرَ عَلَيْكُمْ عَبْدٌ، فَإِنَّهُ مِنْ يَعِشْ مِنْكُمْ فَسِيرَى اخْتِلَافًا كَثِيرًا، فَعَلَيْكُمْ بِسُنَّتِي وَسُنَّةِ الْخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ الْمَهْدِيِّينَ مِنْ بَعْدِي، تَمَسَّكُوا بِهَا وَعَضُّوا عَلَيْهَا بِالنَّوَاجِدِ، وَإِيَّاكُمْ وَمُحَدَّثَاتِ الْأُمُورِ، فَإِنَّ كُلَّ مُحَدَّثَةٍ بَدْعَةٌ وَكُلَّ بَدْعَةٍ ضَلَالَةٌ. »

« Je vous recommande la crainte d'Allah, l'écoute et l'obéissance, même si c'est un esclave qui vous dirige. En effet, quiconque vivra parmi vous verra de nombreuses divergences. Attachez-vous donc à ma Tradition et à celle des Califes droits et bien-guidés après moi. Accrochez-vous y et mordez-la à pleines dents. Prenez garde aux nouvelles affaires, car toute nouvelle affaire est une innovation et toute innovation est un égarement. » Et les hadiths allant dans ce sens sont nombreux.

Il a été établi par les compagnons du Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut), et par les pieux prédécesseurs après eux, la mise en garde

contre les innovations et la dissuasion de celles-ci ; et cela parce qu'elles constituent un ajout dans la religion, une législation non autorisée par Allah, et une imitation des ennemis d'Allah parmi les Juifs et les Chrétiens dans leurs ajouts à leur religion et leurs innovations non autorisées par Allah. En outre, elles impliquent une diminution de la religion islamique et une accusation d'imperfection, ce qui est connu pour entraîner une grande corruption, une réprobation flagrante, et une opposition à la parole d'Allah, Exalté soit-Il :

{...الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ...}

...Aujourd'hui, J'ai parachevé votre religion...

[La Table Servie, 5 : 3] La divergence explicite avec les hadiths du Messager - paix et salut sur lui - qui mettent en garde contre les innovations et en dissuadent.

Cela dit, j'espère que les preuves que nous avons mentionnées seront suffisantes et convaincantes pour le chercheur de vérité dans la dénonciation de cette innovation ; je veux dire : l'innovation de la célébration de la Nuit de l'Isra et du Miraj, et la mise en garde contre elle, car elle ne fait en rien partie de la religion de l'Islam.

Et en raison de l'obligation qu'Allah a imposée de conseiller les musulmans, d'exposer ce qu'Allah a légiféré pour eux en matière de religion, et de l'interdiction de cacher la science, j'ai décidé d'avertir mes frères musulmans au sujet de cette innovation, qui s'est répandue dans de nombreuses contrées, au point que certains la considèrent comme faisant partie de la religion.

Et c'est à Allah que nous demandons d'améliorer la condition de tous les musulmans, de leur accorder la compréhension de la religion, de nous accorder ainsi qu'à eux de nous attacher à la vérité et de persévérer sur celle-ci, et de délaisser ce qui lui est contraire. Il est le Maître de cela et Capable de tout.

Que la paix, le salut et la bénédiction soient sur Son serviteur et Messenger, notre Prophète Muḥammad, sa famille et ses Compagnons.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La septième lettre :

Le jugement sur la célébration de la nuit de la mi-Chaabane

La Louange est à Allah qui a complété pour nous la religion, a parfait sur nous le bienfait. Que la prière et la paix soient sur Son Prophète et Messenger, Muhammad, le Prophète du repentir et de la miséricorde.

Ceci étant dit : Assurément, Allah (Élevé soit-Il) a dit à cet égard :

{...الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ
الْإِسْلَامَ دِينًا...}

Aujourd'hui, J'ai parachevé votre religion, Je vous ai comblés de Mes bienfaits et J'agréé pour vous l'islam comme religion. [La Table Servie, 5 : 3] Et Il a dit, Exalté soit-Il :

{أَمْ لَهُمْ شُرَكَاءُ شَرَعُوا لَهُمْ مِّنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَنَ بِهِ اللَّهُ...}

Auraient-ils des divinités qui leur auraient prescrit un culte qu'Allah n'a pas établi ?... [La

Consultation, 42 : 21]. Dans les deux recueils authentiques, d'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

« مَنْ أَحَدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ؛ فَهُوَ رَدٌّ. »

« Quiconque apporte une chose nouvelle dans notre affaire-ci qui n'en fait pas partie, alors elle sera rejetée. » Et dans le Sahîh de Muslim, d'après Jâbir (qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ disait dans le sermon du vendredi :

« أَمَّا بَعْدُ: فَإِنَّ خَيْرَ الْحَدِيثِ كِتَابُ اللَّهِ، وَخَيْرُ الْهَدْيِ هَدْيُ مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، وَشَرُّ الْأُمُورِ مُحَدَّثَاتُهَا، وَكُلُّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ. »

« Ceci étant dit : Le meilleur discours est le Livre d'Allah, la meilleure guidée est celle de Muhammad (paix et salut sur lui) et les pires affaires sont les nouvelles. Et toute innovation est un égarement. » Les versets et les hadiths sur ce sujet sont nombreux, et ils indiquent clairement qu'Allah — Exalté et Élevé soit-Il — a parachevé pour cette communauté sa religion, et a complété sur elle Sa grâce. Il n'a rappelé à Lui Son Prophète — paix et bénédiction d'Allah soient sur lui — qu'après qu'il ait transmis le message de manière claire et explicite, et qu'il ait expliqué à la communauté tout ce qu'Allah a légiféré pour elle

en termes de paroles et d'actes. Le Prophète ﷺ a clarifié que tout ce que les gens introduisent après lui et attribuent à la religion de l'Islam, que ce soit des paroles ou des actes, est une innovation rejetée sur celui qui l'a introduite, même si son intention était bonne. Les Compagnons du Messenger d'Allah ﷺ ont compris cette affaire, tout comme les savants de l'Islam après eux, et ils ont dénoncé les innovations et mis en garde contre elles, comme cela a été mentionné par tous ceux qui ont écrit sur la vénération de la Sunna et la dénonciation de l'innovation, tels qu'Ibn Waddâh, At-Tartûshî, Abû Shâma, et d'autres.

Parmi les innovations introduites par certaines personnes figure l'innovation de la célébration de la nuit de la mi-Cha'bân et la spécification de son jour pour le jeûne, sans qu'il n'existe de preuves sur laquelle il soit permis de se baser. Des hadiths faibles ont été rapportés concernant son mérite, sur lesquels il n'est pas permis de se fier.

Quant à ce qui a été rapporté sur le mérite de la prière en elle ; tout cela est fabriqué, comme l'ont souligné de nombreux savants, et certains de leurs propos seront mentionnés, si Allah le veut.

Il a également été rapporté des récits de

certain pieux prédécesseurs parmi les gens du Shâm et d'autres.

Ce sur quoi la majorité des savants s'accorde, c'est que la célébration de cette occasion est une innovation, et que les hadiths rapportés sur ses mérites sont tous faibles, certains étant même fabriqués. Parmi ceux qui ont attiré l'attention sur cela, il y a le Hafiz Ibn Rajab dans son livre : « Laṭâ'if al-Ma'ârif », entre autres. Il est bien connu que les hadiths faibles ne sont utilisés que dans les actes d'adoration dont le fondement a été établi par des preuves authentiques. Quant à la célébration de la nuit de la mi-Cha'bân, elle n'a pas de fondement authentique, même pour s'appuyer sur des hadiths faibles. Cette noble règle a été mentionnée par l'imam Abou Al-'Abbâs, Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyya, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Je te rapporte, ô lecteur, ce que certains savants ont dit à ce sujet, afin que tu sois bien informé à cet égard.

Les savants — qu'Allah leur fasse miséricorde — sont unanimes sur le fait qu'il est obligatoire de renvoyer les questions sur lesquelles les gens sont en désaccord au Livre d'Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, et à la Sunna de Son Messenger ﷺ.

Ce qu'ils ont jugé, ou l'un d'eux, constitue la Loi qu'il est obligatoire de suivre, et ce qui leur est contraire doit être rejeté. Ce qui n'est pas mentionné dans ces deux sources parmi les actes d'adoration est une innovation qu'il n'est pas permis de pratiquer, encore moins d'y appeler ou de la promouvoir. Allah, Exalté soit-Il, a dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِيَ الْأَمْرِ مِنْكُمْ فَإِن تَنَزَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِن كُنتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ
ذَٰلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا ﴿٥٩﴾﴾

Vous qui croyez ! Obéissez à Allah, obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui exercent l'autorité. En cas de désaccord, vous devrez vous en remettre au jugement d'Allah et du Messager, si vous croyez vraiment en Allah et au Jour dernier. Voilà la meilleure conduite à adopter, celle dont les suites seront les plus heureuses. [Les Femmes, 4 : 59]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَمَا اٰخْتَلَفْتُمْ فِيهِ مِنْ شَيْءٍ فَحُكْمُهُٓ إِلَى اللّٰهِ...﴾

Chacun de vos différends devra être soumis au jugement d'Allah... [La Consultation, 42 : 10]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿قُلْ إِنْ كُنْتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَأَتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ...﴾

« Dis : « Si vous aimez véritablement Allah, suivez-moi ! Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » » [Sourate : La Famille d'Imrân, 3 : 31] Il (Exalté et Magnifié soit Sa Majesté) a dit :

﴿فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّى يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي أَنْفُسِهِمْ حَرَجًا مِمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا تَسْلِيمًا﴾

Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants tant qu'ils ne porteront pas devant toi leurs différends et n'accepteront pas sans rancœur ton jugement, se soumettant entièrement à ta décision. [Les femmes, 4 : 65] Et les versets concernant ce sujet sont nombreux, et ils établissent clairement l'obligation de renvoyer les questions de divergence au Livre d'Allah et à la Sunna, ainsi que l'obligation de se satisfaire de leur jugement, car cela est la condition de la foi, et c'est ce qu'il y a de meilleur pour les serviteurs ici-bas et dans l'au-delà, et dont les conséquences sont les plus heureuses.

Al-Hâfîẓ Ibn Rajab (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit dans son livre : (Laṭâ'if al-

Ma'ârif) à propos de cette question — après un discours précédent — ce qui suit :

« La nuit du mi-sha'bân était grandement vénérée par les successeurs parmi les gens du Shâm, tels que Khâlid ibn Ma'dân, Makhûl, Luqmân ibn 'Âmir et d'autres. Ils s'y adonnaient avec ferveur dans l'adoration, et c'est d'eux que les gens ont appris son mérite et son importance. » On a dit qu'ils avaient reçu à ce sujet des traditions israélites. Lorsque cela devint célèbre parmi eux dans les contrées, les opinions à ce sujet se divisèrent : certains les acceptèrent et les rejoignirent dans leur vénération, parmi eux un groupe de dévots de Bassora et d'autres. La majorité des savants du Hijaz, parmi lesquels 'Atâ et Ibn Abî Mulayka, ont désapprouvé cela. 'Abd al-Rahmân Ibn Zayd Ibn Aslam l'a rapporté des légistes de Médine, et c'est l'avis des disciples de Mâlik et d'autres. Ils ont dit : "Tout cela est une innovation.

Les savants de la région du Sham ont divergé quant à la manière de sa veillée, en deux avis différents :

Le premier : il est recommandé de la veiller en groupe dans les mosquées. Khâlid ibn Ma'dân, Luqmân ibn 'Âmir et d'autres revêtaient leurs plus

beaux habits, se parfumaient et se mettaient du khôl, et passaient cette nuit-là en prière dans la mosquée. Ishâq ibn Râhawayh les a rejoints dans cette pratique. Il a dit au sujet de son accomplissement en groupe dans les mosquées : « Ce n'est pas une innovation. » Cela a été rapporté par Harb al-Kirmânî dans ses questions.

Le second : il est réprouvé de se rassembler dans les mosquées pour la prière en groupe, les récits et les invocations, mais il n'est pas réprouvé qu'un homme y prie pour lui-même. C'est l'avis d'Al-Awzâ'î, l'imam des gens du Shâm, leur juriste et leur savant, et c'est ce qui est le plus proche, si Allah le veut. Jusqu'à ce qu'il dise : « On ne connaît pas de parole de l'imam Ahmad concernant la nuit de la mi-Sha'bân, et il en découle deux versions sur la recommandation de la veillée de cette nuit, similaires aux deux versions sur la veillée des nuits de fête. Dans une version, il n'a pas recommandé de la veiller en groupe, car cela n'a pas été transmis du Prophète (paix et salut sur lui) ni de ses Compagnons. » Et il l'a recommandée (dans une version), en raison de l'acte de 'Abd Ar-Raḥmân ibn Yazîd ibn Al-Aswad, qui était parmi les Tâbi'în. De même, pour la prière de la nuit de la mi-Sha'bân, rien n'a été authentifié à ce sujet venant du Prophète ﷺ ni de

ses Compagnons. Cependant, cela a été rapporté de la part d'un groupe de Tâbi'in, parmi les éminents juristes du Shâm.

Le propos de Al Hâfiz Ibn Rajab (qu'Allah lui fasse miséricorde) est ainsi conclu, et il y déclare explicitement qu'il n'a rien été authentifié venant du Prophète (paix et salut sur lui) ni de ses Compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux) concernant la nuit de la mi-Sha'bân.

Quant à ce qu'a choisi Al-Awza'i - qu'Allah lui fasse miséricorde - concernant la recommandation de se lever pour elle individuellement, et le choix de l'historien Ibn Rajab pour cet avis, cela est étrange et faible ; car toute chose dont le caractère légitime n'est pas établi par des preuves légales, il n'est alors pas permis au musulman de l'introduire dans la religion d'Allah, qu'il le fasse individuellement ou en groupe, qu'il le cache ou le rende public ; en raison de la parole générale du Prophète ﷺ :

«مَنْ عَمِلَ عَمَلًا لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا؛ فَهُوَ رَدٌّ».

Quiconque accomplit une œuvre qui n'est pas conforme à notre voie, la verra rejetée. Et d'autres preuves indiquant la dénonciation des

innovations et la mise en garde contre celles-ci.

Et l'imam Abû Bakr At-Tartûshî — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit dans son livre : « Al-Hawâdith Wa Al-Bida' » ce qui suit :

« Ibn Waddâh rapporte de Zayd ibn Aslam : "Nous n'avons connu aucun de nos anciens ni de nos juristes qui prêtait attention à la mi-Sha'bân, ni qui prêtait attention au hadith de Makhûl, ni qui voyait en elle une supériorité par rapport aux autres jours." »

Il a été dit à Ibn Abî Mulaykah : "Ziyâd An-Namirî dit : « La récompense de la nuit de la mi-Cha'ban est comme celle de la nuit de la Destinée », Il dit : " Si je l'avais entendu et que j'avais un bâton en main, je l'aurais frappé. Ziyâd était un conteur, fin de citation.

Dans le livre « Al-Fawâ'id al-Majmû'a », l'érudit Ash-Shawkânî (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit ce qui suit :

« Hadith : « Ô Ali, quiconque prie cent unités de prière la nuit du milieu de Sha'ban, en récitant dans chaque unité l'Ouverture du Livre et "Dis : Il est Allah, l'Unique" dix fois, Allah exaucera tous ses besoins » etc. C'est un sujet fabriqué, et dans ses termes explicites concernant la récompense

que reçoit celui qui l'accomplit, il n'y a aucun doute pour une personne dotée de discernement quant à son caractère fabriqué. Ses narrateurs sont inconnus, et il a été rapporté par une deuxième et une troisième voie, toutes fabriquées et dont les narrateurs sont inconnus. Il a dit dans « Al-Moukhtasar » : Le hadith concernant la prière de la mi-Cha'bân est faux. Et selon Ibn Hibbân, d'après le hadith de 'Ali : « Lorsque vient la nuit de la mi-Cha'bân, veillez sa nuit et jeûnez son jour », [ce hadith est] faible. Et il a été dit dans « Al La'ali » : « Cent unités de prière à la mi-Sha'ban avec la récitation de la sourate Al-Ikhlâs dix fois » malgré sa grande vertu, selon Ad-Daylami et d'autres, est un hadith fabriqué, et la majorité de ses narrateurs dans les trois chaînes sont des inconnus faibles. Il a dit : « Et douze unités de prière avec sincérité trente fois. » (Ceci est inventé), « et quatorze unités de prière » (Ceci est inventé).

Ce hadith a trompé un groupe de juristes, comme l'auteur de l'« Ihyâ' » et d'autres, ainsi que certains exégètes. La prière de cette nuit — je veux dire : la nuit du quinze de Sha'bân — a été rapportée de différentes manières, toutes fausses et fabriquées. Cela n'est pas en contradiction avec le récit de Tirmidhî du hadith de 'Â'ishah

(qu'Allah l'agrée) concernant la visite du Prophète ﷺ au cimetière de Baqî' et la descente du Seigneur, Béni et Exalté soit-Il, la nuit du quinze de Sha'bân au ciel le plus bas, et qu'Il pardonne à plus de personnes que le nombre de poils des moutons de la tribu de Kalb. Car le discours porte uniquement sur cette prière inventée pour cette nuit. Bien que ce hadith de 'Â'ishah présente une faiblesse et une discontinuité, de même que le hadith d'Ali mentionné précédemment concernant sa prière nocturne, cela n'empêche pas que cette prière soit considérée comme inventée, malgré sa faiblesse comme nous l'avons mentionné. Fin de la citation.

Al-Hâfidh Al-'Irâqî a dit : « Le hadith concernant la prière de la nuit de la mi-mois est forgé sur le Prophète (paix et salut sur lui) et est un mensonge à son égard. » L'imam An-Nawawî a dit dans son livre : (Al-Majmû') : « La prière connue sous le nom de Salât Ar-Raghâ'ib, qui consiste en douze unités de prière entre le Maghrib et l'Ishâ', la nuit du premier vendredi de Rajab, et la prière de la nuit du milieu de Sha'bân de cent unités, ces deux prières sont des innovations blâmables. Il ne faut pas se laisser tromper par leur mention dans le livre : (Qût al-Qulûb) et (Ihyâ' 'Ulûm ad-Dîn), ni par le hadith mentionné à leur sujet, car tout cela est

faux. Il ne faut pas non plus se laisser tromper par certains imams qui, par méprise, ont écrit des feuillets recommandant ces prières, car ils se sont trompés à ce sujet. »

Et le Cheikh, l'imam Abû Muhammad 'Abd Ar-Rahmân Ibn Ismâ'îl Al-Maqdisî a composé un précieux ouvrage pour les réfuter, dans lequel il a excellé et fait preuve de compétence. Les paroles des gens de science sur cette question sont très nombreuses ; si nous devons rapporter tout ce que nous avons trouvé à ce sujet, notre discours serait interminable. Ce que nous avons mentionné devrait suffire et convaincre celui qui recherche la vérité.

Et à travers ce qui précède des versets, des hadiths et des paroles des savants : il devient clair pour celui qui cherche la vérité que célébrer la nuit du quinze de Sha'bân par la prière ou autre, et consacrer son jour au jeûne, est une innovation blâmable selon la plupart des savants, et n'a aucun fondement dans la législation purifiée, mais c'est quelque chose qui est apparu dans l'Islam après l'époque des Compagnons (qu'Allah les agrée). Il suffit à celui qui cherche la vérité dans ce domaine et d'autres, la parole d'Allah, exalté soit-Il :

﴿...الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ...﴾

...Aujourd'hui, J'ai parachevé votre religion...

[Sourate Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 5/3]. Et ce qui est venu dans le sens de ces versets, et la parole du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) :

«مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ».

« Quiconque apporte une chose nouvelle dans notre affaire-ci qui n'en fait pas partie, alors elle sera rejetée. » Et ce qui est venu dans le même sens des hadiths.

Dans le Sahih Mouslim d'après Abû Houreira (qu'Allah soit satisfait de lui), le Messager d'Allah que la paix et la salut de Dieu soit sur lui a dit :

« لَا تَخْصُوا لَيْلَةَ الْجُمُعَةِ بِقِيَامٍ مِنْ بَيْنِ اللَّيَالِي، وَلَا تَخْصُوا يَوْمَهَا بِالصَّيَامِ مِنْ بَيْنِ الْأَيَّامِ، إِلَّا أَنْ يَكُونَ فِي صَوْمٍ يَصُومُهُ أَحَدُكُمْ ».

« Ne distinguez pas la nuit du vendredi par une prière parmi les nuits, et ne distinguez pas son jour par le jeûne parmi les jours, sauf s'il s'agit d'un jeûne que l'un d'entre vous a l'habitude de faire. » Si la spécificité d'une nuit par une

adoration particulière était permise, la nuit du Vendredi aurait été plus digne que les autres, car son jour est le meilleur jour sur lequel le soleil s'est levé, selon les hadiths authentiques du Messager d'Allah ﷺ. Lorsque le Prophète ﷺ a mis en garde contre le fait de spécifier cette nuit par des prières parmi les autres nuits, cela indique qu'il est encore plus interdit de spécifier d'autres nuits par des actes d'adoration, sauf s'il existe une preuve authentique qui justifie cette spécificité.

Et lorsque la Nuit du Destin et les nuits de Ramaḍân doivent être observées par la prière nocturne et l'effort, le Prophète ﷺ a attiré l'attention sur cela et a encouragé la communauté à les observer, et il l'a fait lui-même, comme rapporté dans les deux Sahihs du Prophète ﷺ qui a dit :

«مَنْ قَامَ رَمَضَانَ إِيمَانًا وَاحْتِسَابًا، غُفِرَ لَهُ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِهِ، وَمَنْ قَامَ لَيْلَةَ الْقَدْرِ إِيمَانًا وَاحْتِسَابًا، غُفِرَ لَهُ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِهِ».

Quiconque veille [le mois de] Ramaḍân avec foi et espoir [en la récompense divine], ses péchés précédents lui seront pardonnés, et quiconque veille la Nuit du Destin avec foi et espoir en la récompense divine, ses péchés précédents lui seront pardonnés. Si la nuit du

milieu de Sha'bân, ou la nuit du premier vendredi de Rajab, ou la nuit de l'Isra et du Mi'raj devait être spécifiquement consacrée à une célébration ou à une forme d'adoration, le Prophète ﷺ aurait guidé la communauté à ce sujet, ou l'aurait fait lui-même. Si cela avait eu lieu, les Compagnons (qu'Allah les agrée) l'auraient transmis à la communauté et ne l'auraient pas caché, car ils sont les meilleurs des gens et les plus sincères après les prophètes (sur eux la paix et le salut). Qu'Allah soit satisfait des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ et qu'Il les agrée.

Il a été établi précédemment, d'après les paroles des savants, qu'il n'a été rapporté ni du Messager d'Allah ﷺ, ni de ses Compagnons (qu'Allah les agrée) quoi que ce soit concernant le mérite de la nuit du premier vendredi de Rajab, ni de la nuit du milieu de Sha'bân. Il est donc connu que les célébrer est une innovation introduite dans l'Islam, et de même, les spécifier par une quelconque adoration est une innovation blâmable. Ainsi, la nuit du vingt-sept de Rajab, que certaines personnes croient être la nuit de l'Isra et du Mi'raj, ne doit pas être spécifiquement consacrée à une quelconque pratique cultuelle, pas plus qu'il n'est permis de la célébrer ; en raison des preuves précédentes, et ce même si elle était connue, alors que l'avis correct des

savants est qu'elle n'est pas connue. Et ceux qui disent que c'est la nuit du vingt-sept de Rajab, leur parole est fausse et n'a aucun fondement dans les hadiths authentiques. A certes bien parlé celui qui a dit :

Et les meilleures affaires sont celles passées sur la guidée... et les pires affaires sont les créations nouvelles les innovations.

Et c'est à Allah Seul que nous demandons qu'Il nous accorde, ainsi qu'à tous les musulmans, de nous attacher à la Sunna et de nous y affermir, et de nous garder de ce qui lui est contraire. Il est certes Très Généreux.

Que la paix et le salut soient sur son serviteur et messenger, notre Prophète Muḥammad, sa famille et l'ensemble de ses Compagnons.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La huitième lettre :

Avertissement important sur le mensonge du testament attribué

Du Shaykh Aḥmad, Serviteur du Ḥaram Al-Nabawî Al-Sharîf

De 'Abd Al 'Azîz Ibn 'AbdiLlah Ibn Bâz à ceux parmi les musulmans qui en prendront connaissance, qu'Allah les préserve par l'Islam, et qu'Il nous protège, ainsi qu'eux, du mal des calomnies des ignorants et des insensés, Amîn.

Que la paix soit sur vous ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions.

Ceci étant dit : j'ai pris connaissance d'une parole attribuée à Cheikh Ahmed, le serviteur du Noble Sanctuaire Prophétique, intitulée : « Ceci est une recommandation de Médine par Cheikh Ahmed, le serviteur du Noble Sanctuaire Prophétique », dans laquelle il a dit :

« J'étais éveillé la nuit d'un vendredi, récitant le Noble Coran. Après avoir terminé la lecture des Noms majestueux d'Allah, je me suis préparé à dormir. J'ai alors vu le Prophète à l'apparence

radieuse, le Messenger d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve), qui est venu avec les versets coraniques et les nobles lois ; miséricorde pour l'univers, notre maître Mouhammad (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve). Il m'a dit : Ô Cheikh Aḥmad, j'ai répondu : Me voici, ô Messenger d'Allah, ô la plus noble des créatures d'Allah. » Il m'a dit : « Je suis honteux des mauvaises actions des gens, et je n'ai pas pu rencontrer mon Seigneur ni les Anges ; car entre ce vendredi-ci et le prochain, cent soixante mille sont morts en dehors de la religion de l'Islam » - puis il a mentionné certaines des désobéissances dans lesquelles les gens sont tombés. Ensuite, il a dit : "Cette recommandation est une miséricorde pour eux de la part de l'Omnipotent, le Tout-Puissant. Puis, il a mentionné certains des signes de l'Heure, jusqu'à ce qu'il dise : - Informe-les, ô Cheikh Ahmed, de ce testament ; car il est transmis par la plume du destin depuis la Tablette Préservée, et quiconque l'écrit et l'envoie d'un pays à un autre, ou d'un endroit à un autre, se verra construire un palais au Paradis, et celui qui ne l'écrit pas et ne l'envoie pas sera privé de mon intercession le Jour du Jugement. Et quiconque l'écrit et est pauvre, Allah l'enrichira, ou s'il est endetté, Allah règlera sa dette, ou s'il a un péché, Allah lui pardonnera ainsi qu'à ses parents par la

bénédiction de ce testament. Et quiconque parmi les serviteurs d'Allah ne l'écrit pas, son visage sera noirci dans ce monde et dans l'au-delà, Il a dit : « Par Allah, le Tout-Puissant, trois fois, c'est la vérité, et si je mens, que je quitte ce monde en dehors de l'Islam. Quiconque y croit sera sauvé du châtiment du Feu, et quiconque la dément a mécré. »

Ceci est le résumé de ce qui se trouve dans le testament mensonger attribué au Messager d'Allah (paix et salut sur lui). Nous avons entendu ce testament mensonger de nombreuses fois depuis plusieurs années, il est diffusé parmi les gens de temps à autre et promu parmi beaucoup de gens du commun, avec des variations dans ses termes. Et le menteur prétend qu'il a vu le Prophète ﷺ en rêve, et qu'il lui a confié cette recommandation. Dans cette dernière publication que nous avons mentionnée pour toi, cher lecteur, l'imposteur a affirmé qu'il a vu le Prophète ﷺ alors qu'il se préparait à dormir, ce qui signifie qu'il l'a vu à l'état d'éveil !

Cet imposteur a prétendu dans ce testament de nombreuses choses qui sont parmi les mensonges les plus évidents et les faussetés les plus claires. Je m'apprête à te les signaler dans

cet écrit, si Allah le veut. J'ai déjà attiré l'attention sur elles dans les années passées, et j'ai expliqué aux gens qu'elles sont parmi les mensonges les plus évidents et les faussetés les plus claires. Lorsque j'ai pris connaissance de cette dernière publication, j'ai hésité à écrire à son sujet, tant sa fausseté est manifeste et tant l'audace de son inventeur à mentir est grande. Je ne pensais pas que sa fausseté pourrait tromper quiconque ayant le moindre discernement ou une nature saine. Mais beaucoup de frères m'ont informé qu'elle a été largement acceptée par beaucoup de gens, qu'ils l'ont échangée entre eux et que certains l'ont crue ; c'est pourquoi j'ai jugé nécessaire pour des personnes comme moi d'écrire à ce sujet, afin de démontrer sa fausseté et qu'elle est forgée contre le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) pour que nul ne soit trompé par celle-ci. Et quiconque parmi les gens de science et de foi, ou ceux dotés d'une nature saine et d'un esprit juste, y réfléchit, reconnaîtra que c'est un mensonge et une imposture sous de nombreux aspects.

J'ai interrogé certains proches du cheikh Aḥmad à qui cette calomnie est attribuée, au sujet de ce testament, et ils m'ont répondu : "C'est un mensonge attribué au cheikh Aḥmad, et il ne l'a jamais prononcé." Et le cheikh Aḥmad mentionné

est décédé depuis un certain temps. Même si nous supposons que le cheikh Aḥmad mentionné, ou quelqu'un de plus grand que lui, prétend avoir vu le Prophète ﷺ en rêve ou à l'état d'éveil, et qu'il lui a donné ce conseil, nous saurions avec certitude qu'il ment, ou que celui qui lui a dit cela est un diable, et non le Messenger d'Allah ﷺ, pour de nombreuses raisons, parmi lesquelles :

Premièrement : Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) ne peut être vu à l'état d'éveil après son décès (sur lui la paix et le salut). Quiconque parmi les ignorants des soufis prétend le voir à l'état d'éveil, ou qu'il assiste à la célébration de sa naissance, ou quelque chose de semblable, a commis une erreur des plus graves, a été trompé au plus haut point, et est tombé dans une grande méprise, contredisant le Livre, la Sunna et le consensus des savants. En effet, les morts ne sortent de leurs tombes que le Jour de la Résurrection, et non dans ce bas monde. Et quiconque dit le contraire est un menteur évident, ou un égaré trompé, n'ayant pas connu la vérité que les pieux prédécesseurs ont reconnue, et sur laquelle les compagnons du Messenger d'Allah (paix et salut d'Allah sur lui) et leurs successeurs bienfaisants ont cheminé. Allah, le Très Haut, a dit :

﴿ثُمَّ إِنَّكُمْ بَعْدَ ذَلِكَ لَمَيِّتُونَ ﴿١٥﴾ ثُمَّ إِنَّكُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ تُبْعَثُونَ ﴿١٦﴾﴾

Vous serez ensuite appelés à mourir,

avant d'être rendus à la vie le Jour de la résurrection. [Les Croyants, 23 : 15-16]. Et le Prophète ﷺ a dit :

«أَنَا أَوَّلُ مَنْ تَنْشَقُّ عَنْهُ الْأَرْضُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، وَأَنَا أَوَّلُ شَافِعٍ وَأَوَّلُ مُشَفَّعٍ».

« Je suis le premier pour qui la terre se fendra au Jour de la Résurrection, et je suis le premier qui intercédera et le premier à qui on demandera d'intercéder. » Et les versets et les hadiths dans ce sens sont nombreux.

Deuxièmement : le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) ne dit rien qui soit contraire à la vérité, ni de son vivant ni après sa mort. Ce testament contredit manifestement sa législation, et cela pour de nombreuses raisons, comme il sera expliqué. Il (sur lui la paix et le salut) peut être vu en rêve. Et quiconque le voit en rêve sous ses traits nobles l'a réellement vu, car le diable ne prend pas son apparence, comme cela est rapporté dans le ḥadith authentique et noble. Cependant, toute l'importance réside dans la foi de celui qui le voit, sa sincérité, son intégrité, sa rigueur, sa piété et sa fidélité, et s'il a vu le

Prophète ﷺ sous ses véritables traits ou sous d'autres.

Si un hadith du Prophète (paix et salut d'Allah sur lui) est rapporté durant sa vie par une voie autre que celle des transmetteurs fiables, justes et précis, il ne peut être pris en considération ni utilisé comme preuve. De même, s'il est rapporté par des transmetteurs fiables et précis, mais qu'il contredit le récit de ceux qui ont plus de mémoire et sont plus dignes de confiance, et qu'il est impossible de concilier les deux récits, alors l'un d'eux est abrogé et ne doit pas être appliqué, tandis que l'autre est abrogeant et doit être appliqué, lorsque cela est possible selon ses conditions. Si la conciliation ou l'abrogation n'est pas possible, il est obligatoire de rejeter le récit de celui qui mémorise moins et qui est de moindre justice, et de le juger comme étant isolé et non applicable.

Comment pourrait-il en être autrement pour un testament dont on ne connaît ni l'auteur qui l'a transmis du Messenger d'Allah ﷺ, ni son intégrité et sa fiabilité ? Dans ce cas, il est légitime de le rejeter et de ne pas y prêter attention, même s'il ne contenait rien qui contredise la loi sacrée. Que dire alors si le testament contient de nombreux

éléments qui prouvent sa fausseté, qu'il est mensongèrement attribué au Messenger d'Allah ﷺ, et qu'il inclut l'instauration d'une religion qu'Allah n'a pas autorisée ?!

et le Prophète ﷺ a dit :

«مَنْ قَالَ عَلَيَّ مَا لَمْ أَقُلْ؛ فَلْيَتَّبِعُوا مَقْعَدَهُ مِنَ النَّارِ».

Quiconque dit sur moi ce que je n'ai pas dit, qu'il prépare alors sa place en Enfer. Et l'inventeur de ce testament a attribué au Messenger d'Allah ﷺ des paroles qu'il n'a jamais prononcées, mentant sur lui d'un mensonge flagrant et grave. Il mérite donc pleinement cette terrible menace, et il en est digne s'il ne se hâte pas de se repentir et de révéler aux gens le mensonge de ce testament attribué au Messenger d'Allah ﷺ. En effet, quiconque diffuse une fausseté parmi les gens et l'attribue à la religion, son repentir n'est valide que s'il le proclame et le manifeste, afin que les gens sachent qu'il s'est rétracté de son mensonge et qu'il s'est démenti lui-même, conformément à la parole d'Allah, Glorifié et Exalté soit-Il :

﴿إِنَّ الَّذِينَ يَكْتُمُونَ مَا أَنْزَلْنَا مِنَ الْبَيِّنَاتِ وَالْهُدَىٰ مِنْ بَعْدِ مَا بَيَّنَّاهُ لِلنَّاسِ فِي الْكِتَابِ أُولَٰئِكَ يَلْعَنُهُمُ اللَّهُ وَيَلْعَنُهُمُ اللَّاعِنُونَ ﴿١٥٩﴾ إِلَّا الَّذِينَ تَابُوا

وَأَصْلَحُوا وَبَيَّنُّوا فَأُولَٰئِكَ أَتُوبُ عَلَيْهِمْ وَأَنَا التَّوَّابُ الرَّحِيمُ ﴿١٦٠﴾

Ceux qui dissimulent les preuves éclatantes et la religion que Nous avons révélées aux hommes, et clairement exposées dans les Ecritures, sont maudits d'Allah et de l'ensemble de la Création,

à l'exception de ceux qui se repentent, s'amendent et finissent par révéler ce qu'ils avaient dissimulé. De ces hommes et de ces femmes, J'accepterai le repentir. Je suis en effet le Très Miséricordieux, Celui qui accepte toujours le repentir de Ses serviteurs. [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/159, 160]. Dans ce verset noble, Allah – exalté soit-Il – clarifie que quiconque dissimule une partie de la vérité, son repentir ne sera accepté qu'après avoir rectifié et clarifié. Allah – exalté soit-Il – a parachevé pour Ses serviteurs la religion, et a complété Sa grâce sur eux en envoyant Son Messager Muhammad (paix et salut sur lui), et par ce qu'Il lui a révélé de la législation complète. Il ne l'a rappelé à Lui qu'après avoir parachevé et clarifié, comme Il l'a dit, glorifié soit-Il.

﴿...الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتِمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ

الْإِسْلَامَ دِينًا...﴾

Aujourd'hui, J'ai parachevé votre religion, Je vous ai comblés de Mes bienfaits et J'agrée pour vous l'islam comme religion. [La Table Servie : 3].

Et l'inventeur de ce testament est apparu au quatorzième siècle, cherchant à embrouiller les gens avec une nouvelle religion, qui entraînerait l'entrée au paradis pour ceux qui suivent sa législation, et la privation du Paradis et l'entrée en Enfer pour ceux qui ne la suivent pas. Il veut faire de cette recommandation qu'il a inventée quelque chose de plus grand et de meilleur que le Coran, prétendant que quiconque l'écrit et l'envoie d'un pays à un autre, ou d'un endroit à un autre, se verra construire un palais au paradis, et que celui qui ne l'écrit pas et ne l'envoie pas sera privé de l'intercession du Prophète ﷺ le Jour du Jugement. C'est là l'un des mensonges les plus odieux et l'une des preuves les plus évidentes de la fausseté de ce testament, du manque de pudeur de son imposteur et de son audace à mentir. En effet, celui qui a écrit le Noble Coran et l'a envoyé d'un pays à un autre, ou d'un endroit à un autre, n'obtient pas ce mérite s'il ne met pas en pratique le Coran. Comment alors celui qui rédige cette calomnie et la transmet d'un pays à un autre pourrait-il obtenir un tel mérite ? Et quiconque n'a pas écrit le Coran ni ne l'a envoyé d'un pays à un

autre, ne sera pas privé de l'intercession du Prophète (paix et salut d'Allah sur lui) s'il est croyant en lui et suit sa législation. Cette seule calomnie dans ce testament suffit à elle seule pour prouver sa fausseté et le mensonge de celui qui la diffuse, ainsi que son impudence, sa stupidité et son éloignement de la connaissance de ce que le Messenger ﷺ a apporté comme guidance.

Dans ce testament — en plus de ce qui a été mentionné — il y a d'autres éléments, tous indiquant sa fausseté et son mensonge. Même si son inventeur jurait mille fois ou plus sur sa véracité, même s'il invoquait sur lui-même le plus grand des châtiments et la plus sévère des punitions en prétendant être véridique, il ne serait pas véridique, et cela ne serait pas vrai. En vérité, par Allah, puis par Allah, c'est l'un des plus grands et des plus odieux mensonges. Nous témoignons devant Allah, Gloire et Pureté à Lui, et devant les anges qui nous entourent. Et quiconque parmi les musulmans prend connaissance de cet écrit — un témoignage avec lequel nous rencontrerons notre Seigneur, Glorifié et Exalté soit-Il — : que ce testament est un mensonge et une calomnie contre le Messenger d'Allah ﷺ. Qu'Allah couvre de honte celui qui l'a forgé et le traite selon ce qu'il

mérite.

Outre ce qui a été mentionné précédemment, de nombreux éléments de son texte prouvent le mensonge et la fausseté de ce testament ; parmi eux :

Le premier point : sa déclaration : {(Car de vendredi à vendredi, cent soixante mille sont morts en dehors de la religion de l'Islam)} ; car cela relève de la science de l'invisible, et le Prophète (sur lui la paix et le salut) n'a plus reçu de révélation après sa mort, et même de son vivant, il ne connaissait pas l'invisible, alors comment après sa mort ; comme le dit Allah le Très-Haut :

{قُلْ لَا أَقُولُ لَكُمْ عِنْدِي خَزَائِنُ اللَّهِ وَلَا أَعْلَمُ الْغَيْبَ...}

Dis-leur : « Je ne prétends nullement posséder les trésors d'Allah, ni connaître les mystères... »
[Les Bestiaux, 6 : 50] Ainsi que Sa parole, Elevé soit-Il :

{قُلْ لَا يَعْلَمُ مَنْ فِي السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ الْغَيْبَ إِلَّا اللَّهُ...}

Dis encore : « Nul parmi ceux qui peuplent les cieux et la terre ne connaît les mystères dont seul

Allah a connaissance... » [Les Fourmis, 27 : 65].
Et dans un hadith authentique d'après le Prophète ﷺ qui a dit :

«يَذَادِرْجَالٌ عَنْ حَوْضِي يَوْمَ الْفِيَامَةِ، فَأَقُولُ: يَا رَبِّ! أَصْحَابِي أَصْحَابِي،
فَيَقَالُ لِي: إِنَّكَ لَا تَدْرِي مَا أَحْدَثُوا بَعْدَكَ، فَأَقُولُ كَمَا قَالَ الْعَبْدُ الصَّالِحُ:
﴿وَكُنْتُ عَلَيْهِمْ شَهِيدًا مَا دُمْتُ فِيهِمْ فَلَمَّا تَوَفَّيْتَنِي كُنْتُ أَنْتَ الرَّقِيبَ
عَلَيْهِمْ وَأَنْتَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ شَهِيدٌ﴾ [المائدة: ١١٧].»

« Des hommes seront écartés de mon Bassin au Jour de la Résurrection, alors je dirai : "Ô Seigneur ! Mes Compagnons, mes Compagnons !" On me dira : "Certes, tu ne sais pas ce qu'ils ont innové après toi." Alors, je dirai comme a dit le serviteur vertueux : {Je fus témoin contre eux aussi longtemps que j'étais présent parmi eux ; et lorsque Tu as repris mon âme, alors Tu as été le Surveillant de leurs agissements, et Tu es témoin de toute chose.} [Al-Ma'ida : 117] »

Le deuxième point : parmi les éléments prouvant la fausseté de ce testament et qu'il s'agit d'un mensonge, il y a cette affirmation : « Et quiconque l'écrit et est pauvre, Allah l'enrichira, ou s'il est endetté, Allah règlera sa dette, ou s'il a un péché, Allah lui pardonnera ainsi qu'à ses parents par la bénédiction de ce testament », et

ainsi de suite. C'est là l'un des plus grands mensonges et l'une des preuves les plus évidentes de la fausseté de son imposteur, ainsi que de son manque de pudeur envers Allah et Ses serviteurs. En effet, ces trois choses ne s'obtiennent pas simplement en écrivant le Noble Coran, comment alors pourraient-elles s'appliquer à celui qui a rédigé ce testament fallacieux ? Ce vilain ne cherche qu'à tromper les gens et à les attacher à ce conseil, afin qu'ils l'écrivent et s'accrochent à ce mérite prétendu, tout en délaissant les causes qu'Allah a légiférées pour Ses serviteurs, les conduisant à la richesse, au règlement de la dette, et au pardon des péchés. Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre les causes de l'abandon, l'obéissance aux passions et à Satan.

Le troisième point : parmi les éléments prouvant la fausseté de ce testament, il y a sa déclaration : « Et quiconque parmi les serviteurs d'Allah ne l'écrit pas, son visage sera noirci dans ce monde et dans l'au-delà. » Ceci est également l'un des mensonges les plus odieux et l'une des preuves les plus évidentes de la fausseté de ce testament et du mensonge de son inventeur. Comment un esprit sensé pourrait-il accepter qu'un homme inconnu du quatorzième siècle ait

rédigé ce testament en l'attribuant mensongèrement au Prophète ﷺ, prétendant que celui qui ne l'écrit pas aura le visage noirci dans ce monde et dans l'au-delà, tandis que celui qui l'écrit deviendra riche après avoir été pauvre, sera libéré de ses dettes accumulées, et verra ses péchés pardonnés !!

Gloire à Toi ! Ceci est un mensonge manifeste ! Et les preuves ainsi que la réalité témoignent de la fausseté de cet imposteur, de son audace envers Allah, et de son manque de pudeur envers Allah et les gens. En effet, il y a de nombreuses nations qui ne l'ont pas écrit, et leurs visages ne sont pas devenus noirs. Et ici, il y a une multitude que seul Allah peut dénombrer, qui l'ont écrit de nombreuses fois, pourtant leur dette n'a pas été réglée et leur pauvreté n'a pas disparu. Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre les déviations des cœurs et la rouille des péchés. Ce sont des caractéristiques et des rétributions que la loi sacrée n'a pas prévues pour celui qui a écrit le meilleur et le plus grand des livres, à savoir le Coran. Comment pourraient-elles alors s'appliquer à celui qui a rédigé un testament mensonger, rempli de faussetés et de nombreuses phrases de divers types de mécréance ? Gloire à Allah ! Quelle patience Il a

envers celui qui ose mentir à Son sujet.

Le quatrième point : parmi les éléments indiquant que ce testament est des plus faux et des plus évidents mensonges, il y a sa déclaration : « Et quiconque y croit sera sauvé du châtement du Feu, et quiconque la dément a mécré. » Et cela aussi fait partie des plus grandes audaces envers le mensonge, et des plus viles faussetés. Cet imposteur invite tout le monde à croire en son mensonge, prétendant qu'ainsi ils échapperont au châtement de l'Enfer, et que celui qui le dément devient mécréant. Par Allah, cet imposteur a proféré un énorme mensonge contre Allah, et a, par Allah, dit autre chose que la Vérité. En effet, celui qui y croit est celui qui mérite d'être qualifié de mécréant, et non celui qui la dément, car c'est une imposture, une fausseté et un mensonge sans aucun fondement de vérité. Nous témoignons devant Allah que c'est un mensonge, et que son auteur est un imposteur, cherchant à légiférer pour les gens ce qu'Allah n'a pas autorisé, et à introduire dans leur religion ce qui n'en fait pas partie. Or, Allah a parachevé et complété la religion pour cette communauté quatorze siècles avant cette imposture. Faites attention : ô lecteurs et frères, et prenez garde à croire à de telles calomnies, et qu'elles ne

trouvent pas de succès parmi vous. Car la vérité est accompagnée de lumière et ne se confond pas pour celui qui la cherche. Cherchez la vérité avec ses preuves, et interrogez les gens de science sur ce qui vous est obscur. Ne vous laissez pas tromper par les serments des menteurs, car Iblis le maudit a juré à vos parents Adam et Ève qu'il était pour eux un conseiller sincère, alors qu'il est le plus grand des traîtres et le plus menteur des menteurs, comme Allah l'a rapporté à son sujet en disant, exalté soit-Il :

﴿وَقَاسَمُهُمَا إِنِّي لَكُمَا لِمِنَ النَّاصِحِينَ﴾

Il leur jura : « Je suis pour vous un fidèle conseiller. » [Les Murailles, 7 : 21]. Méfiez-vous de lui, et méfiez-vous de ses adeptes parmi les imposteurs, car combien de serments mensongers, de pactes perfides et de paroles enjolivées pour séduire et égarer ont-ils à leur actif ! Ce que cet imposteur a mentionné concernant l'apparition des turpitudes est une réalité, et le noble Coran ainsi que la Tradition purifiée ont mis en garde contre elles d'une grande mise en garde, et en eux se trouvent la guidance et la suffisance.

Quant aux conditions de l'Heure, les hadiths

prophétiques ont clarifié ce qui constitue les signes de l'Heure, et le Noble Coran a fait allusion à certains d'entre eux. Celui qui souhaite en savoir plus les trouvera dans les ouvrages de la Sunna et les écrits des gens de science et de foi. Les gens n'ont pas besoin de l'explication de cet imposteur et de ses tromperies, mêlant le vrai au faux. Qu'Allah me protège, vous et tous les musulmans, du mal des démons, des épreuves des égareurs, des déviations des déviants, et des tromperies des ennemis d'Allah, les imposteurs, qui veulent éteindre la lumière d'Allah par leurs paroles et semer la confusion dans la religion des gens. Mais Allah parachèvera Sa lumière et soutiendra Sa religion, même si les ennemis d'Allah parmi les démons et leurs partisans parmi les mécréants et les athées le détestent. Nous demandons à Allah d'améliorer la condition des musulmans, qu'Il leur accorde de suivre la vérité, de persévérer sur celle-ci et de se repentir auprès d'Allah, Glorifié soit-Il, de tous les péchés, car Il est Celui qui accepte le repentir, le Tout Miséricordieux, Capable de tout. Allah nous suffit et quel bon garant, et il n'est de force, ni de puissance que par Allah, le Très-Haut, le Magnifique.

La louange revient à Allah, Seigneur des

Mondes. Que la paix et le salut soient sur Son serviteur et Messenger, le véridique et digne de confiance, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et ceux qui les suivent en toute vertu jusqu'au Jour de la Rétribution.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La neuvième lettre :

Le jugement sur la sorcellerie, la divination et ce qui s'y rapporte¹

Louange à Allah, Seul, et que la prière et le salut soient sur celui dont il n'y a pas de Prophète après lui. Ceci étant dit :

Étant donné la prolifération récente des charlatans qui prétendent pratiquer la médecine et soignent par la sorcellerie ou la divination, et vu la manière dont ils se propagent dans certains pays, exploitant la naïveté des gens souvent ignorants, j'ai jugé nécessaire, par souci du conseil pour Allah et à l'égard de Ses serviteurs, de clarifier le grand danger que cela représente pour l'Islam et les musulmans. En effet, cela implique de s'attacher à autre qu'Allah, Exalté soit-Il, et de contredire Son ordre ainsi que celui de Son Messager ﷺ.*

Donc je dis, implorant l'aide d'Allah, Exalté soit-

¹ Cette recommandation a été publiée sous le numéro 17 d'un fascicule de la Présidence générale des départements de la recherche scientifique, de la fatwa, de la Prédication et de l'Orientation en l'an 1402 H.*

Il : il y a consensus quant au fait qu'il soit permis de se soigner. Le musulman peut consulter un médecin spécialisé en maladies internes, en chirurgie, en neurologie ou autres, afin qu'il diagnostique sa maladie et le traite avec des médicaments licites selon la loi islamique, conformément à ce qui est connu dans la science médicale. Cela relève de la prise des causes ordinaires et ne contredit pas la confiance en Allah. Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, a fait descendre la maladie et a fait descendre avec elle le remède ; celui qui le sait, le sait, et celui qui l'ignore, l'ignore. Cependant Il n'a pas, Exalté soit-Il, placé la guérison de Ses serviteurs dans ce qu'Il leur a interdit.

Il n'est pas permis au malade de se rendre chez les voyants qui prétendent connaître les choses de l'invisible pour découvrir la nature de sa maladie, pas plus qu'il ne lui est permis de les croire dans ce qu'ils lui racontent, car ils parlent en conjecturant sur l'invisible ou invoquent les djinns pour les aider dans leurs desseins. Ceux-ci sont jugés comme mécréants et égarés s'ils prétendent connaître l'invisible.

Mouslim rapporte dans son Saḥīḥ que le Prophète ﷺ a dit :

«مَنْ أَتَى عَرَّافًا فَسَأَلَهُ عَنْ شَيْءٍ، لَمْ تُقْبَلْ لَهُ صَلَاةٌ أَرْبَعِينَ يَوْمًا».

"Quiconque se rend auprès d'un voyant et l'interroge sur quoi que ce soit, sa prière n'est pas acceptée durant quarante jours."

" Quiconque se rend chez un voyant et déclare véridique ce qu'il dit a certes mécré en ce qui a été révélé à Mouḥammad ﷺ. "

«مَنْ أَتَى كَاهِنًا فَصَدَّقَهُ بِمَا يَقُولُ، فَقَدْ كَفَرَ بِمَا أُنْزِلَ عَلَى مُحَمَّدٍ ﷺ».

« Quiconque se rend chez un voyant et déclare véridique ce qu'il dit, alors assurément il a mécré en ce qui a été révélé à Muhammad ﷺ. » Rapporté par Aboû Dâwoud et les auteurs des quatre Sunan, authentifié par Al-Ḥâkim, d'après le Prophète ﷺ avec les termes suivants :

«مَنْ أَتَى عَرَّافًا أَوْ كَاهِنًا فَصَدَّقَهُ بِمَا يَقُولُ، فَقَدْ كَفَرَ بِمَا أُنْزِلَ عَلَى مُحَمَّدٍ

ﷺ».

« Quiconque se rend chez un devin ou un voyant et déclare véridique ce qu'il dit, alors assurément il a mécré en ce qui a été révélé à Muhammad ﷺ. »

'Imrân ibn Ḥouṣayn (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

«لَيْسَ مِنَّا مَنْ تَطَيَّرَ أَوْ تُطَيِّرَ لَهُ، أَوْ تَكْهَنَ أَوْ تُكْهَنَ لَهُ، أَوْ سَحَرَ أَوْ سُحِرَ لَهُ،
وَمَنْ أَتَى كَاهِنًا فَصَدَّقَهُ بِمَا يَقُولُ، فَقَدْ كَفَرَ بِمَا أُنْزِلَ عَلَى مُحَمَّدٍ ﷺ».

" N'est pas des nôtres celui qui consulte les augures ou pour qui on les consulte ; celui qui consulte un voyant ou pour qui on le consulte ; celui qui pratique la sorcellerie ou pour qui on la pratique ; et quiconque se rend chez un voyant et déclare véridique ce qu'il dit a certes mécru en ce qui a été révélé à Mouhammad ﷺ. " Rapporté par Al-Bazzâr avec une bonne chaîne.

Dans ces nobles hadiths, il y a une interdiction de se rendre chez les devins, les voyants, les sorciers et leurs semblables, de les interroger et de les croire, ainsi qu'une menace à cet égard.

Il n'est pas permis de se laisser tromper par leur véracité concernant certaines affaires, ni par le grand nombre de personnes qui les consultent, car ces gens sont ignorants et il n'est pas permis de se laisser tromper par eux. En effet, le Messager d'Allah ﷺ a interdit de se rendre chez eux, de les interroger et de les croire ; ceci, en raison de la grande abomination, du danger immense et des conséquences désastreuses que cela implique et parce qu'ils sont des menteurs et des pervers.

De même, il y a dans ces hadiths une preuve de la mécréance du voyant et du sorcier ; tous deux prétendent connaître l'invisible, et c'est de la mécréance ; et tous deux n'atteignent leurs objectifs qu'en servant les djinns et en les adorant en dehors d'Allah, et c'est de la mécréance doublée d'associationisme à l'égard d'Allah, Gloire et Pureté à Lui. Et celui qui les croit dans leur prétention de connaître l'invisible est comme eux ; et quiconque reçoit ces choses de ceux qui les pratiquent, le Messenger d'Allah ﷺ s'est certes désavoué de lui.

Tout comme il n'est pas permis à un musulman de se soumettre à ce qu'ils prétendent être un traitement, à l'instar de leurs incantations associées à des talismans ou du versement de plomb fondu [dans de l'eau afin d'interpréter les formes qu'il prend], et autres superstitions qu'ils pratiquent. En effet, cela relève de la voyance et de la tromperie des gens. Quiconque accepte cela les a aidés dans leur fausseté et leur mécréance.

De même, il n'est pas permis à un musulman d'aller les voir pour leur demander qui épousera son fils ou son proche, ou pour s'enquérir de l'amour, de la fidélité ou de l'inimitié et de la

séparation entre les époux et leurs familles, ou de choses semblables ; parce que cela fait partie de l'Invisible que nul ne connaît excepté Allah, Exalté soit-Il.

Il incombe aux gouvernants, aux responsables parmi ceux chargés de recommander le bien et d'interdire le blâmable (al-Ḥisbah) ainsi qu'à d'autres ayant autorité et pouvoir de réprimer la fréquentation des devins, des voyants et de ceux qui leur ressemblent. Ils doivent aussi empêcher quiconque veut s'adonner à de telles pratiques dans les marchés et ailleurs, les réprimer de la plus grande réprobation, ainsi que de réprimer ceux qui se rendent chez eux.

Et il en est ainsi de la sorcellerie : elle fait partie des interdits relevant de la mécréance, comme Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, l'a dit à propos des deux Anges :

﴿...وَمَا يُعَلِّمَانِ مِنْ أَحَدٍ حَتَّى يَقُولَا إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرْ فَيَتَعَلَّمُونَ مِنْهُمَا مَا يُفَرِّقُونَ بِهِ بَيْنَ الْمَرْءِ وَزَوْجِهِ وَمَا هُمْ بِضَارِّينَ بِهِ مِنْ أَحَدٍ إِلَّا بِإِذْنِ اللَّهِ وَيَتَعَلَّمُونَ مَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنْفَعُهُمْ وَلَقَدْ عَلِمُوا لَمَنِ اشْتَرَاهُ مَا لَهُ فِي الْآخِرَةِ مِنْ خَلْقٍ وَلَبِئْسَ مَا شَرَوْا بِهِ أَنْفُسَهُمْ لَوْ كَانُوا يَعْلَمُونَ﴾

Mais ceux-ci n'initiaient personne à la

sorcellerie avant de le mettre en garde ainsi : « Nous n'agissons que pour tenter les hommes, prends donc garde de renier la foi en apprenant la sorcellerie ! » Après de ces deux anges, les initiés apprenaient comment séparer l'homme de sa femme. Mais leur magie ne saurait nuire aux hommes que par la volonté d'Allah. Ce qu'ils apprennent ainsi ne leur est d'aucune utilité, leur portant seulement préjudice. Ils savent d'ailleurs pertinemment que celui qui choisit la sorcellerie sera privé de toute félicité dans l'au-delà. Bien mauvais choix que celui de ces hommes qui ont ainsi vendu leurs âmes à vil prix. Si seulement ils en étaient conscients ! [La Vache, 2 : 102].

Ces nobles versets indiquent que la sorcellerie est une mécréance et que les sorciers séparent l'homme de son épouse. Ils montrent également que la sorcellerie n'a pas d'effet propre, ni bénéfique, ni préjudiciable, mais qu'elle n'agit que par la permission d'Allah, dans Sa volonté universelle et prédestinée, car Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, est Celui qui a créé le bien et le mal.

Tout comme ces nobles versets indiquent que ceux qui apprennent la sorcellerie n'acquièrent que ce qui leur nuit et ne leur est d'aucune utilité,

et ils n'ont aucune part auprès d'Allah. C'est là une terrible menace qui montre l'ampleur de leur perte dans ce monde et dans l'au-delà, et qu'ils ont vendu leurs âmes à vil prix. C'est pourquoi Allah, Exalté soit-Il, les blâme en disant :

(...وَلَبِئْسَ مَا شَرَوْا بِهِ أَنْفُسَهُمْ لَوْ كَانُوا يَعْلَمُونَ)

Bien mauvais choix que celui de ces hommes qui ont ainsi vendu leurs âmes à vil prix. Si seulement ils en étaient conscients ! [La Vache, 2 : 102], Et le terme "ach-chirâ" signifie ici : "la vente".

Le mal s'est amplifié et la situation s'est aggravée par le biais de ces imposteurs ayant hérité ces sciences des polythéistes et embrouillé les esprits faibles ; c'est à Allah que nous appartenons et c'est vers Lui que nous retournons, Allah nous suffit et quel bon garant.

Nous demandons à Allah la préservation et la sécurité contre le mal des sorciers, des devins et de tous les charlatans. Nous Lui demandons également de protéger les musulmans de leur mal et d'accorder aux gouvernants musulmans la vigilance à leur égard et l'application du jugement d'Allah sur eux afin que les serviteurs soient

soulagés de leurs méfaits et de leurs œuvres malveillantes. Certes, Il est Généreux et Noble.

Allah, dans Sa miséricorde et Sa bienveillance envers Ses serviteurs, a légiféré pour eux des moyens de se prémunir contre le mal de la sorcellerie avant qu'il ne se produise, et Il leur a clairement indiqué comment le traiter après qu'il se soit manifesté, par pure grâce et pour parfaire Ses bienfaits sur eux.

Voici une explication des moyens de se prémunir contre le danger de la sorcellerie avant qu'elle ne se produise, ainsi que des méthodes permises par la loi islamique pour la traiter après qu'elle ait eu lieu. L'explication est la suivante :

Premièrement : ce par quoi on se préserve du danger de la sorcellerie avant son apparition ; le plus important et le plus bénéfique est de se protéger par les rappels légaux, les invocations et les formules de protection rapportées. Parmi cela, il y a la récitation du verset du Repose-Pied { Âyat Al-Koursî } - qui est le plus considérable verset du Noble Coran - après chaque prière obligatoire, après le salut final, et c'est Sa parole, Exalté soit-Il :

﴿اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الْحَيُّ الْقَيُّومُ لَا تَأْخُذُهُ سِنَّةٌ وَلَا نَوْمٌ لَهُ مَا فِي السَّمَوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ مَنْ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يُحِيطُونَ بِشَيْءٍ مِنْ عِلْمِهِ إِلَّا بِمَا شَاءَ وَسِعَ كُرْسِيُّهُ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ وَلَا يَئُودُهُ حِفْظُهُمَا وَهُوَ الْعَلِيُّ الْعَظِيمُ﴾

Allah ! Il n'est de divinité digne d'être adorée que Lui, le Dieu Vivant et Eternel. Il n'est gagné ni par le sommeil, ni même par la somnolence. Tout ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre Lui appartient. Qui donc pourrait intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il connaît leur avenir comme leur passé, tandis que les hommes n'embrassent de Sa science et de Ses mystères que ce qu'Il veut bien leur dévoiler. Son Kursi embrasse les cieux et la terre dont Il assure la pérennité sans aucune difficulté. Il est le Très Haut, le Très Glorieux. [La Vache, 2 : 255]. Il en est de même de sa lecture au moment du coucher, car il a été authentiquement rapporté du Messager d'Allah ﷺ qu'il a dit :

« مَنْ قَرَأَ آيَةَ الْكُرْسِيِّ فِي لَيْلَةٍ، لَمْ يَزَلْ عَلَيْهِ مِنَ اللَّهِ حَافِظٌ، وَلَا يَقْرَبُهُ شَيْطَانٌ حَتَّى يُصْبِحَ ».

« Quiconque récite le verset du Marchepied

durant la nuit, un gardien de la part d'Allah veillera sur lui et aucun démon ne s'approchera de lui jusqu'au matin. »

Et parmi cela, il y a la récitation de :

﴿قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ﴾

Dis : « Allah est la seule et unique divinité.

﴿قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ﴾

Dis : « J'implore la protection du Seigneur de l'aube, »

﴿قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِ﴾

Dis : « J'implore la protection du Seigneur des hommes, » [Les Hommes, 114 : 1]. après chaque prière obligatoire, et réciter ces trois sourates trois fois au début de la journée, après la prière de l'Aube, et au début de la nuit, après la prière du Maghrib.

Et parmi cela, il y a la récitation des deux versets de la fin de la sourate Al-Baqarah (La Vache) au début de la nuit, il s'agit des paroles d'Allah, Exalté soit-Il :

﴿عَامَنَ الرَّسُولُ بِمَا أُنزِلَ إِلَيْهِ مِنْ رَبِّهِ وَالْمُؤْمِنُونَ كُلٌّ آمَنَ بِاللَّهِ
وَمَلَائِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِنْ رُسُلِهِ وَقَالُوا سَمِعْنَا
وَأَطَعْنَا غُفْرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيْكَ الْمَصِيرُ ﴿٢٨٥﴾﴾

Le Messager a cru en ce qui lui a été révélé de la part de son Seigneur, de même que les croyants, tous ont cru en Allah, en Ses anges, Ses Ecritures et Ses Messagers, affirmant : « Nous ne faisons aucune différence entre Ses Messagers. » Disant encore : « Nous avons entendu Tes paroles et nous obéissons à Tes ordres. Nous implorons, Seigneur, Ton pardon. C'est à Toi que nous retournerons. » jusqu'à la fin de la sourate.

Et il a été authentiquement rapporté du Prophète ﷺ qu'il a dit :

« مَنْ قَرَأَ الْآيَتَيْنِ مِنْ آخِرِ سُورَةِ الْبَقَرَةِ فِي لَيْلَةٍ كَفَتَاهُ ».

« Quiconque récite les deux derniers versets de la sourate Al-Baqarah (La Vache) durant la nuit, ils lui suffiront. » dont le sens est, Allah est plus Savant, qu'elles le protègent de tout mal. Et parmi cela, il y a le fait de chercher protection par « les paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce

qu'Il a créé » durant la nuit et le jour, et lors de l'établissement en tout lieu, que ce soit dans un bâtiment, dans le désert, dans l'air ou en mer, selon la parole du Prophète ﷺ :

« مَنْ نَزَلَ مَنْزِلًا فَقَالَ: أَعُوذُ بِكَلِمَاتِ اللَّهِ التَّامَّاتِ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ، لَمْ يَضُرَّهُ شَيْءٌ حَتَّى يَرْتَحِلَ مِنْ مَنْزِلِهِ ذَلِكَ ».

« Quiconque s'établit en un endroit puis dit : "Je cherche protection par les paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce qu'Il a créé ", rien ne lui nuira jusqu'à ce qu'il quitte cet endroit. »

Et parmi cela, il y a le fait que le musulman dise trois fois, au début de la journée et au début de la nuit :

« بِسْمِ اللَّهِ الَّذِي لَا يَضُرُّ مَعَ اسْمِهِ شَيْءٌ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي السَّمَاءِ، وَهُوَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ ».

"Au Nom d'Allah, Celui avec le Nom de Qui rien ni personne ne peut porter préjudice, ni dans le ciel, ni sur la Terre, et Il est Celui qui entend et voit tout"

du fait qu'il est authentiquement rapporté du Messager d'Allah ﷺ qu'il encourageait à le faire, et que c'est une cause pour se préserver contre tout mal.

Deuxièmement : Ce par quoi on traite la sorcellerie après qu'elle ait eu lieu, cela se fait également par plusieurs moyens :

En premier lieu : supplier abondamment Allah et Lui demander, Gloire et Pureté à Lui, qu'Il dissipe le mal et éloigne l'adversité.

En second lieu : s'efforcer de découvrir l'emplacement de la sorcellerie, qu'elle se trouve dans la terre, une montagne ou ailleurs ; une fois découverte, extraite et détruite, la sorcellerie est annulée, et c'est l'un des traitements les plus efficaces contre elle.

En troisième lieu : exorciser ou conjurer le mal par la récitation de versets du Coran ou d'invocations spécifiques légales (ar-rouqiyah), et qui sont nombreuses ; parmi cela :

Ce qui est établi de la parole du Messager d'Allah ﷺ :

«اللَّهُمَّ رَبَّ النَّاسِ، أَذْهِبِ الْبَأْسَ، وَاشْفِ أَنْتَ الشَّافِي، لَا شِفَاءَ إِلَّا بِشِفَاؤِكَ، شِفَاءٌ لَا يُعَادِرُ سَقَمًا»

"Ô Allah ! Seigneur des hommes ! Dissipe le mal et guéris ; Tu es le Guérisseur, il n'est de

guérison si ce n'est celle que tu accordes, une guérison qui ne laisse plus de maladie !" il le dit à trois reprises ,

et parmi cela, il y la " rouqyah " par laquelle Gabriel (sur lui la paix) a effectué la conjuration sur le Prophète ﷺ et qui est sa parole :

« بِسْمِ اللَّهِ أَرْقِيكَ، مِنْ كُلِّ شَيْءٍ يُؤْذِيكَ، وَمِنْ شَرِّ كُلِّ نَفْسٍ أَوْ عَيْنٍ حَاسِدٍ،
اللَّهُ يَشْفِيكَ، بِسْمِ اللَّهِ أَرْقِيكَ. »

{ Au Nom d'Allah ! Je t'exorcise contre toute chose qui te nuit, contre le mal de toute âme ou contre un œil envieux. Qu'Allah te guérisse ! Au Nom d'Allah ! Je t'exorcise ! } et il répète cela trois fois.

Et parmi cela - c'est d'ailleurs un traitement bénéfique pour l'homme empêché d'avoir des rapports avec sa femme - qu'il agisse comme suit : il prend sept feuilles de sidr (le jujubier vert), les réduit en poudre avec une pierre ou quelque chose de similaire, les met dans un récipient et y verse de l'eau en quantité suffisante pour un grand lavage. Ensuite, il lit sur l'eau :

Âyatou-l-Koursî (Le verset du "repose-pieds")

﴿قُلْ يَا أَيُّهَا الْكَافِرُونَ ﴿١﴾﴾

Dis : « Vous mécréants qui avez rejeté la foi !
[Les Mécréants, 109 : 1], et

(قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ ﴿١﴾)

Dis : « Allah est la seule et unique divinité. [La
Sincérité, 112 : 1], et

(قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ ﴿١﴾)

Dis : « J'implore la protection du Seigneur de
l'aube, » [L'Aube Naissante, 113 : 1], et

(قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِ ﴿١﴾)

Dis : « J'implore la protection du Seigneur des
hommes, » [Les Hommes, 114 : 1].

et les versets sur la sorcellerie qui se trouvent
dans la sourate Al-A'râf (Les Parties Hautes [de
la Muraille]) - Coran : 7, et qui consistent en Sa
parole, Gloire et Pureté à Lui :

(وَأَوْحَيْنَا إِلَىٰ مُوسَىٰ أَنْ أَلْقِ عَصَاكَ فَإِذَا هِيَ تَلْقَفُ مَا يَأْفِكُونَ ﴿١٧٧﴾ فَوَقَعَ
الْحَقُّ وَبَطَلَ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ ﴿١٧٨﴾ فَغُلِبُوا هُنَالِكَ وَانْقَلَبُوا صَغِيرِينَ ﴿١٧٩﴾)

Nous avons alors inspiré à Moïse de jeter son

bâton qui se mit à engloutir leurs artifices.

La vérité éclata et leurs manœuvres furent démasquées.

Ils se retirèrent donc, vaincus et humiliés. [Al A'râf, 7 : 117 à 119],

Les versets de la sourate : « Yoûnous », qui sont Sa parole, Gloire et Pureté à Lui :

﴿وَقَالَ فِرْعَوْنُ أَتُتُونِي بِكُلِّ سَاحِرٍ عَلِيمٍ ﴿٧٩﴾ فَلَمَّا جَاءَ السَّحَرَةُ قَالَ لَهُمْ مُوسَى أَلْقُوا مَا أَنْتُمْ مُلْقُونَ ﴿٨٠﴾ فَلَمَّا أَلْقَوْا قَالَ مُوسَى مَا جِئْتُمْ بِهِ السَّحَرُ إِنَّ اللَّهَ سَيُبْطِلُهُ إِنَّ اللَّهَ لَا يُصْلِحُ عَمَلَ الْمُفْسِدِينَ ﴿٨١﴾ وَيُحَقِّقُ اللَّهُ الْحَقَّ بِكَلِمَاتِهِ وَلَوْ كَرِهَ الْمُجْرِمُونَ ﴿٨٢﴾﴾

Pharaon ordonna : « Faites venir tout ce que le pays compte d'habiles magiciens ! »

Les magiciens s'étant présentés, Moïse leur dit : « Jetez votre sort. »

Lorsqu'ils eurent produit leurs artifices, Moïse dit : « Ce que vous venez de réaliser n'est que de la magie dont Allah annulera certainement les effets. Allah ne laisse jamais prospérer l'œuvre des êtres malfaisants, »

mais décrète toujours le triomphe de la vérité, n'en déplaie aux criminels. » [Jonas, 10 : 79 à 82],

et les versets qui se trouvent dans la Sourate Ta-Ha :

﴿قَالُوا يَمُوسَىٰ إِنَّمَا أَنْ تُلْقِيَ وَإِنَّمَا أَنْ نَكُونَ أَوَّلَ مَنْ أَلْقَىٰ ۖ قَالَ بَلْ أَلْقُوا ط
فَإِذَا حِبَالُهُمْ وَعِصِيُّهُمْ يُخَيَّلُ إِلَيْهِ مِنْ سِحْرِهِمْ أَنَّهَا تَسْعَىٰ ۖ فَأَوْجَسَ فِي
نَفْسِهِ خِيفَةً مُوسَىٰ ۖ قُلْنَا لَا تَخَفْ إِنَّكَ أَنْتَ الْأَعْلَىٰ ۖ وَأَلْقِ مَا فِي يَمِينِكَ
تَلْقَفْ مَا صَنَعُوا ۖ إِنَّمَا صَنَعُوا كَيْدٌ سَاحِرٌ وَلَا يُفْلِحُ السَّاحِرُ حَيْثُ أَتَىٰ﴾

Puis ils dirent : « Moïse ! Veux-tu jeter ton sort en premier ou nous laisser commencer ? »

Il répondit : « Soyez les premiers à jeter. » Ils jetèrent donc leurs cordes et leurs bâtons qui, par l'effet de leur magie, lui donnèrent l'impression de ramper.

Moïse en fut, au fond de lui, effrayé.

Nous l'avons alors rassuré : « Ne crains rien. C'est toi qui vas triompher.

Jette ce que tu tiens dans la main droite. Il engloutira tous leurs artifices qui ne sont que des

tours de magie. Or, l'entreprise des magiciens, où qu'ils se trouvent, est vouée à l'échec. » [Sourate Ta-Ha : 20/65-69].

Après avoir lu ce qui a été mentionné sur l'eau, on en boit trois gorgées et on se lave avec le reste, et c'est ainsi que le mal disparaît, si Allah le veut. Et s'il est nécessaire de l'utiliser deux fois ou plus, il n'y a pas de mal à cela jusqu'à ce que la maladie disparaisse.

Ces rappels, formules de protection et méthodes sont parmi les plus grandes causes pour se prémunir du mal de la sorcellerie et d'autres genres de maux ; ils sont aussi la plus grande arme afin éliminer la sorcellerie après qu'elle ait eu lieu ; pour quiconque y est assidu avec sincérité, foi, confiance en Allah, en comptant sur Lui, et apaisé par ce qu'elles indiquent.

Voilà ce qu'il m'a été donné d'expliquer concernant les moyens de se prémunir contre la sorcellerie et de la traiter. Et c'est Allah le Maître du succès.

Une question importante se pose ici : quel est le statut du traitement de l'envoûtement en ayant recours aux sorciers ? Sachant qu'il s'effectue en

se rapprochant des djinns par le sacrifice, ou d'autres actes de dévotion, ce n'est pas permis. C'est une œuvre de Satan, voire un acte de polythéisme majeur ; Il n'est pas permis de traiter l'envoûtement en consultant les devins, les voyants et les charlatans, ni d'utiliser ce qu'ils disent. Ceci, car ils ne sont pas dignes de confiance, et parce qu'ils sont des menteurs pervers qui prétendent connaître l'Invisible et trompent les gens. Le Prophète ﷺ a mis en garde contre le fait de se rendre chez eux, de les interroger et de les croire, comme cela a été expliqué au début de cette épître, il est donc obligatoire de s'en méfier, et il a authentiquement été rapporté que le Messenger d'Allah ﷺ a été interrogé au sujet du désenvoûtement (an-noushrah), il répondit :

« هِيَ مِنْ عَمَلِ الشَّيْطَانِ ».

" Il fait partie des œuvres de Satan ! " Rapporté par l'imâm Aḥmad et Aboû Dâwoud avec une chaîne de transmission bonne.

Ce qui est appelé : « Nushrah » ici, c'est le fait de défaire la sorcellerie d'une personne ensorcelée. Par ses paroles, le Prophète ﷺ faisait référence à la méthode de désenvoûtement pratiquée par les gens de la période préislamique,

qui consistait à demander à un sorcier de défaire le sort, ou à le défaire par un sort similaire d'un autre sorcier.

Quant à le défaire par la "Rouqiyah", les formules légales de protection et les médicaments autorisés, il n'y a pas de mal à cela comme mentionné précédemment. Le savant Ibn Al-Qayyim a mentionné cela, de même que le cheikh Abd Al-Rahman ibn Hassan l'a mentionné dans son livre : "Fath Al-Majîd"* (qu'Allah leur fasse miséricorde), et d'autres qu'eux, parmi les gens de science, l'ont également mentionné.

Et c'est à Allah que nous demandons de préserver les musulmans de tout mal, qu'Il leur préserve leur religion, leur accorde la compréhension de celle-ci et les préserve de tout ce qui contredit Sa législation.

Qu'Allah prie et préserve Son serviteur et Messenger Mouhammad, ainsi que sa famille et ses Compagnons.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La dixième lettre :

La mise en garde contre la construction de lieux de culte sur les tombes

Au Nom d'Allah, louange à Allah, que la prière et la paix soient sur le Messager d'Allah.

D'après ce qui a été publié dans le troisième numéro de la Revue de l'Association des Sciences Islamiques, dans la rubrique (Nouvelles des musulmans du mois) : l'Association des Sciences Islamiques du Royaume Hachémite de Jordanie envisage de construire une mosquée sur la grotte récemment découverte dans le village de Rihayb, qui est la grotte où, dit-on, les Gens de la Caverne mentionnés dans le Coran se sont endormis, fin de citation.

En raison du devoir de conseil envers Allah et Ses serviteurs, j'ai décidé d'adresser un mot dans la même revue à l'Association des Sciences Islamiques du Royaume Hachémite de Jordanie ; dont le contenu est : un conseil à l'association concernant la mise en œuvre de son intention de construire une mosquée sur la grotte mentionnée ; et cela parce que la construction de mosquées

sur les tombes des prophètes et des vertueux ainsi que sur leurs traces est ce que la législation islamique complète a interdit et mis en garde, et a maudit ceux qui le font ; car cela fait partie des moyens menant au polythéisme et à l'exagération envers les prophètes et les vertueux. La réalité témoigne de la véracité de ce qu'a apporté la Charia, et prouve qu'elle provient d'Allah, exalté soit-Il, et constitue une preuve éclatante et un argument irréfutable de la véracité du Messager d'Allah ﷺ dans ce qu'il a transmis de la part d'Allah et communiqué à la communauté. Et quiconque réfléchit aux conditions du monde islamique, et à ce qui s'y est produit en termes de polythéisme et d'exagération ; en raison de l'édification des mosquées sur les mausolées, de leur vénération, de leur aménagement et de leur embellissement, et de la prise de gardiens pour elles, sait avec certitude qu'elles sont des moyens menant au polythéisme, et que parmi les beautés de la législation islamique, il y a l'interdiction de celles-ci et la mise en garde contre leur édification.

Dans ce qui a été rapporté à ce sujet par les deux cheikhs, Al-Bukhârî et Muslim (qu'Allah leur fasse miséricorde), d'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

«لَعَنَ اللَّهُ الْيَهُودَ وَالنَّصَارَى، اتَّخَذُوا قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ مَسَاجِدَ، قَالَتْ عَائِشَةُ:
يُحَذِّرُ مَا صَنَعُوا، قَالَتْ: وَلَوْ لَا ذَلِكَ لَأُبْرِزَ قَبْرُهُ، غَيْرَ أَنَّهُ خُشِيَ أَنْ يُتَّخَذَ
مَسْجِدًا».

« Qu'Allah maudisse les Juifs et les Chrétiens ! Ils ont pris les tombes de leurs Prophètes comme lieux de culte. » 'Â'ishah (qu'Allah l'agrée) a dit : « Il mettait ainsi en garde contre leur agissement. » Elle a dit : « Sans cela, sa tombe serait restée à découvert. Mais on craignit qu'il n'en soit fait une mosquée. » Dans les deux recueils authentiques, Umm Salamah et Umm Habîbah (qu'Allah les agrée toutes les deux) mentionnèrent au Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) une église qu'elles avaient vue en terre d'Abyssinie et les images qu'elle contenait. Le Prophète ﷺ a alors dit :

«أُولَئِكَ إِذَا مَاتَ فِيهِمُ الرَّجُلُ الصَّالِحُ؛ بَنَوْا عَلَى قَبْرِهِ مَسْجِدًا، وَصَوَّرُوا فِيهِ تِلْكَ الصُّوَرَ، أُولَئِكَ شِرَارُ الْخَلْقِ عِنْدَ اللَّهِ».

« Ces gens-là, lorsqu'un homme vertueux mourait parmi eux, ils construisaient un lieu de culte sur sa tombe et y posaient ces représentations. Auprès d'Allah, ces gens-là sont les pires des créatures ! »

Et dans le Sahîh de Muslim, d'après Jundub Ibn 'Abdallah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : « Cinq jours avant sa mort, j'ai entendu le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dire : »

« إِنِّي أَبْرَأُ إِلَى اللَّهِ أَنْ يَكُونَ لِي مِنْكُمْ خَلِيلٌ، فَإِنَّ اللَّهَ قَدْ اتَّخَذَنِي خَلِيلًا، كَمَا اتَّخَذَ إِبْرَاهِيمَ خَلِيلًا، وَلَوْ كُنْتُ مُتَّخِذًا مِنْ أُمَّتِي خَلِيلًا، لَاتَّخَذْتُ أَبَا بَكْرٍ خَلِيلًا، أَلَا وَإِنَّ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ كَانُوا يَتَّخِذُونَ قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ وَصَالِحِيهِمْ مَسَاجِدَ، أَلَا فَلَا تَتَّخِذُوا الْقُبُورَ مَسَاجِدَ، فَإِنِّي أَنَهَاكُمْ عَنْ ذَلِكَ. »

Certes, je déclare devant Allah qu'aucun d'entre vous n'est pour moi un ami intime, car Allah m'a pris pour ami intime comme Il a pris Abraham (sur lui la paix) comme ami intime. Toutefois, si je devais prendre quelqu'un au sein de ma communauté comme ami intime, ce serait Abû Bakr (qu'Allah l'agrée). N'est-ce pas que ceux qui vous ont précédés ont pris les tombes de leurs Prophètes et de leurs hommes vertueux comme lieux de prière ? Faites donc bien attention à ne pas prendre les tombes comme lieux de prière ! Je vous l'interdis ! Et les hadiths dans ce domaine sont nombreux.

Les imams parmi les savants musulmans de toutes les quatre écoles de jurisprudence et d'autres ont explicitement interdit la construction

de mosquées sur les tombes, et ont mis en garde contre cela ; en conformité avec la Sunna du Messenger d'Allah (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et par souci de conseiller la communauté et de l'avertir de ne pas tomber dans ce dans quoi sont tombés ceux qui les ont précédés parmi les extrémistes juifs et chrétiens, et leurs semblables parmi les égarés de cette communauté.

Il est du devoir de la Ligue des Sciences Islamiques en Jordanie, ainsi que des autres musulmans, de s'en tenir à la Sunnah, de suivre la voie des imams, et de se méfier de ce contre quoi Allah et Son Messenger ont mis en garde ; car en cela réside la rectitude des serviteurs, leur bonheur et leur salut ici-bas comme dans l'au-delà. Et certains se sont appuyés sur la parole de Sa Majesté dans l'histoire des gens de la Caverne :

﴿...قَالَ الَّذِينَ غَلَبُوا عَلَىٰ أَمْرِهِمْ لَنَتَّخِذَنَّ عَلَيْهِم مَّسْجِدًا﴾

« Nous allons plutôt ériger à cet endroit un sanctuaire. » Sourate Al-Kahf (La Caverne) - Coran : 18/21.

La réponse à cela est de dire : Allah — Exalté et Glorifié soit-Il — a informé au sujet des

dirigeants et des personnes de pouvoir de cette époque qu'ils ont prononcé ces paroles, non pas pour les approuver ou les valider, mais bien pour les blâmer, les critiquer et dissuader de leur comportement. Et la preuve de cela est que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut), à qui ce verset a été révélé et qui est le plus savant des hommes quant à son interprétation, a interdit à sa communauté de prendre les tombes comme mosquées, les a mis en garde contre cela, et a maudit et blâmé ceux qui le font.

Si cela avait été permis, le Messenger d'Allah ﷺ n'aurait pas insisté avec une telle rigueur, et n'aurait pas exagéré au point de maudire celui qui le fait, et d'informer qu'il est parmi les pires des créatures auprès d'Allah, Puissant et Majestueux. Cela suffit et convainc celui qui recherche la vérité. Et même si nous supposons que la construction de mosquées sur les tombes était permise pour ceux qui nous ont précédés, il ne nous serait pas permis de les imiter en cela, car notre Législation abroge les législations antérieures, et notre Messenger (paix et salut d'Allah sur lui) est le Sceau des Prophètes, et sa Législation est complète et universelle. Il nous a interdit de construire des mosquées sur les tombes ; il ne nous est donc pas permis de le

contredire, et il nous incombe de le suivre, de nous attacher à ce qu'il a apporté, et de délaisser ce qui contredit cela parmi les anciennes législations et les coutumes jugées bonnes par ceux qui les ont pratiquées ; car il n'y a rien de plus parfait que la Loi d'Allah, et pas de meilleure guidance que celle du Messager d'Allah (paix et salut d'Allah sur lui).

Et c'est à Allah que nous demandons qu'Il nous accorde, ainsi qu'à tous les musulmans, l'affermissement sur Sa religion et l'attachement à la législation de Son Messager Muḥammad (que la paix et le salut soient sur lui) ; dans les paroles et les actes, en apparence et en secret, et dans toutes les affaires jusqu'à ce que nous rencontrions Allah (Exalté et Magnifié soit-Il). Il est certes Celui qui entend parfaitement et est proche.

Qu'Allah prie et salue Son serviteur et messager Muhammad, sa famille, ses Compagnons et ceux qui suivent sa guidance jusqu'au Jour du Jugement.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La onzième lettre :

L'enterrement des défunts dans les mosquées

Au Nom d'Allah, louange à Allah, que la prière et la paix soient sur le Messenger d'Allah, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et quiconque suit sa guidée, ceci étant dit :

J'ai consulté le journal « Al-Khartoum » du 17/4/1415 H* ; et j'ai constaté qu'y était publié une annonce concernant l'enterrement de Monsieur Mouḥammad Al-Ḥassan Al-Idrisî, à côté de son père, dans leur mosquée à la ville d'Omdourman... etc.

Et en raison de l'obligation imposée par Allah de conseiller les musulmans et de dénoncer le mal, j'ai jugé nécessaire de souligner que l'enterrement dans les mosquées est une pratique interdite, qui conduit au polythéisme et fait partie des actes des Juifs et des Chrétiens qu'Allah a blâmés et que Son Messenger ﷺ a maudits. Dans les deux recueils authentiques il est relaté de 'Â'ichah (qu'Allah l'agréa) que le Prophète ﷺ a dit:

«لَعَنَ اللَّهُ الْيَهُودَ وَالنَّصَارَى، اتَّخَذُوا قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ مَسَاجِدَ».

" Qu'Allah maudisse les Juifs et les Chrétiens ! Ils ont fait des tombes de leurs Prophètes des lieux de culte ! " Dans le recueil authentique de Mouslim, d'après Joundoub ibn 'AbdiLlâh (qu'Allah l'agrée), on trouve que le Prophète ﷺ a dit :

«أَلَا وَإِنْ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ كَانُوا يَتَّخِذُونَ قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ وَصَالِحِيهِمْ مَسَاجِدَ،
أَلَا فَلَا تَتَّخِذُوا الْقُبُورَ مَسَاجِدَ؛ فَإِنِّي أَنَهَاكُمْ عَنْ ذَلِكَ».

" N'est-ce pas que ceux qui étaient avant vous prenaient les tombes de leurs Prophètes et des vertueux parmi eux comme lieux de culte ? Ne prenez donc pas les tombes comme lieux de culte ! Je vous l'interdis ! " Et les hadiths allant dans ce sens sont nombreux.

Il incombe aux musulmans partout dans le monde — gouvernements et peuples — de craindre Allah, de se méfier de ce qu'Il a interdit et d'enterrer leurs morts en dehors des mosquées, comme le Prophète ﷺ et ses Compagnons (qu'Allah les agrée) enterraient les morts en dehors des mosquées, et comme l'ont fait ceux qui les ont suivis de la meilleures des manières.

Quant à la présence de la tombe du Prophète ﷺ et de ses deux compagnons Aboû Bakr et 'Oumar (qu'Allah les agrée) dans sa mosquée, cela ne constitue pas une preuve pour justifier l'enterrement des morts dans les mosquées. En effet, il a été enterré dans sa maison ﷺ - dans la maison de 'Â'ichah (qu'Allah l'agrée) - puis ses deux Compagnons ont été enterrés avec lui. Lorsque Al-Walîd ibn 'Abd Al-Malik a agrandi la mosquée, il y a intégré la chambre à la fin du premier siècle de l'Hégire. Les savants ont condamné cet acte, mais il a considéré que cela ne faisait pas obstacle à l'agrandissement et que la question était claire et sans ambiguïté.

Ainsi, il devient clair pour chaque musulman que le Prophète ﷺ et ses deux Compagnons (qu'Allah les agrée) n'ont pas été enterrés dans la mosquée. Leur inclusion dans celle-ci en raison de l'agrandissement ne constitue pas une preuve d'autorisation de l'enterrement dans les mosquées, car ils ne sont pas dans la mosquée, mais bien dans sa demeure ﷺ. De plus, l'acte d'Al-Walîd ne peut servir de preuve pour quiconque à cet égard car la preuve réside dans le Livre et la Sounnah, ainsi que dans le consensus des pieux prédécesseurs de la communauté, qu'Allah les agrée et qu'Il fasse que nous les suivions de la

meilleures des façons.

Pour le conseil et se dégager de toute responsabilité, rédigé le : 14/05/1415 de l'Hégire.

Allah est le Garant de la réussite et du succès. Qu'Allah couvre d'éloges et préserve notre Prophète Mouhammad, ainsi que sa famille, ses Compagnons et ceux qui les suivent de la meilleure des façons.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La douzième lettre :

L'explication de la mécréance et de l'égarement de celui qui prétend qu'il est permis à quelqu'un de sortir de la Législation avec laquelle est venu Mouhammad ﷺ :

Louange à Allah, Seigneur des mondes, que la prière et la paix soient sur le sceau des Prophètes et des Envoyés, notre Prophète Mouhammad, sur sa famille et l'ensemble de ses Compagnons.

Quant à ce qui suit : J'ai pris connaissance de l'article publié dans le journal Asharq Al-Awsat, numéro (5824) en date du 5/6/1415 H, rédigé par celui qui s'est nommé : 'Abd Al-Fattâh Al-Hâyik, sous le titre : « La mauvaise compréhension ».

En résumé : il nie ce qui est connu de la religion de l'Islam par nécessité, par le texte et par le consensus ; à savoir l'universalité de la mission de Muhammad (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) à tout le genre humain. Il prétend que celui qui ne suit pas Muhammad (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) et ne lui obéit pas, mais reste juif ou chrétien, est sur une religion de

vérité. Ensuite, il s'est permis de critiquer le Seigneur des mondes — Gloire à Lui — dans Sa sagesse de châtier les mécréants et les désobéissants, qualifiant cela d'inutile.

Il a altéré les textes légaux, les plaçant hors de leur contexte, et les a interprétés selon ses désirs. Il a ignoré les preuves légales et les textes explicites indiquant l'universalité de la mission de Muhammad ﷺ, ainsi que la mécréance de celui qui a entendu parler de lui et ne l'a pas suivi, et que Dieu n'accepte aucune religion autre que l'Islam. Il a délibérément négligé ces textes explicites pour tromper les ignorants par ses paroles. Et ce qu'il a fait est une mécréance manifeste, une apostasie de l'Islam, et un démenti à Allah — exalté soit-Il — et à Son Messenger (paix et bénédictions d'Allah sur lui), comme le savent ceux qui ont lu l'article parmi les gens de science et de Foi.

Il incombe au gouverneur de le renvoyer au tribunal pour qu'il se repente et pour qu'il soit jugé conformément à ce qu'exige la loi islamique purifiée.

ALLAH – exalté soit-Il – a clarifié l'universalité du message de Mohammed ﷺ et l'obligation de le suivre pour tous les êtres humains et les djinns.

Cela n'échappe à personne ayant la moindre connaissance parmi les musulmans.

Allah, Exalté soit-Il, a dit :

﴿قُلْ يَتَأْتِيهَا النَّاسُ إِلَيَّ رَسُولُ اللَّهِ إِلَيْكُمْ جَمِيعًا الَّذِي لَهُ مُلْكُ السَّمَوَاتِ
وَالْأَرْضِ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ يُحْيِي وَيُمِيتُ فَآمِنُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ النَّبِيِّ الْأُمِّيِّ الَّذِي
يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَكَلِمَاتِهِ وَاتَّبِعُوهُ لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿١٥٨﴾﴾

Dis : « Ô hommes ! Je suis le Messager envoyé à vous tous par Allah qui règne en Maître absolu sur les cieux et la terre. Il n'est de divinité en droit d'être adorée que Lui. Il donne la vie et la mort. Ayez donc foi en Allah et en Son Messager, le prophète illettré qui croit en Allah et en Ses paroles, et suivez sa voie afin d'être bien guidés. » [Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/158] Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿...وَأُوحِيَ إِلَيَّ هَذَا الْقُرْآنُ لَأُنذِرَكُمْ بِهِ وَمَنْ بَلَغَ...﴾

...Le Coran m'a été révélé afin que, par lui, je vous avertisse vous et tous ceux auxquels il parviendra... [Les Bestiaux, 6 : 19]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿قُلْ إِنْ كُنْتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ
وَاللَّهُ غَفُورٌ رَحِيمٌ﴾

Dis : « Si vous aimez véritablement Allah, suivez-moi ! Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Très Clément et Très Miséricordieux. » [Sourate 3 : La Famille de 'Imrân - 31]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَمَنْ يَبْتَغِ غَيْرَ الْإِسْلَامِ دِينًا فَلَنْ يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ
الْخَاسِرِينَ﴾

Que celui qui désire une autre religion que l'islam sache que son culte ne sera jamais accepté et que, dans l'au-delà, il sera du nombre de ceux qui auront perdu leurs âmes. [La Famille d'Imrân, 3 : 85]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَمَا أَرْسَلْنَاكَ إِلَّا كَافَّةً لِّلنَّاسِ بَشِيرًا وَنَذِيرًا...﴾

Nous ne t'avons envoyé à l'ensemble de l'humanité que pour annoncer la bonne nouvelle et mettre en garde les hommes... [Sourate Sabâ' : 34/28]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَمَا أَرْسَلْنَاكَ إِلَّا رَحْمَةً لِّلْعَالَمِينَ﴾

Nous ne t'avons suscité que par miséricorde pour l'humanité. [Sourate Al-Anbiyâ` (Les Prophètes) : 21/107]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿...وَقُلْ لِلَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ وَالْأُمِّيِّينَ ءَاسَلُمْتُمْ فَإِنْ ءَسَلُمُوا فَقَدْ أَهْتَدُوا وَإِنْ تَوَلَّوْا فَإِنَّمَا عَلَيْكَ الْبَلْغُ وَاللَّهُ بَصِيرٌ بِالْعِبَادِ﴾

Demande à ceux qui ont reçu les Ecritures et aux païens auxquels aucun livre n'a été révélé : « N'allez-vous pas vous soumettre ? » S'ils se soumettent, ils suivront le droit chemin. Mais s'ils se détournent, alors sache que tu es uniquement chargé de leur transmettre le message. Allah connaît parfaitement Ses serviteurs. [La Famille d'Imrân, 3 : 20]. et Il a dit, Gloire et Pureté à Lui :

﴿تَبَارَكَ الَّذِي نَزَّلَ الْفُرْقَانَ عَلَى عَبْدِهِ لِيَكُونَ لِلْعَالَمِينَ نَذِيرًا۝﴾

Béni soit Celui qui a révélé à Son serviteur le Livre permettant de discerner le vrai du faux afin qu'il avertisse l'humanité, [Le Discernement, 25 : 1].

Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim, d'après Jâbir (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

« أُعْطِيتُ حَمْسًا لَمْ يُعْطَهُنَّ أَحَدٌ قَبْلِي: نُصِرْتُ بِالرُّعْبِ مَسِيرَةَ شَهْرٍ،

وَجُعِلَتْ لِيَ الْأَرْضُ مَسْجِدًا وَطَهُورًا، فَأَيُّمَا رَجُلٍ مِنْ أُمَّتِي أَدْرَكْتُهُ الصَّلَاةَ،
فَلْيُصَلِّ، وَأَحِلَّتْ لِيَ الْغَنَائِمَ، وَلَمْ تُحَلِّ لِأَحَدٍ قَبْلِي، وَأُعْطِيتُ الشَّفَاعَةَ، وَكَانَ
النَّبِيُّ يُبْعَثُ إِلَى قَوْمِهِ خَاصَّةً، وَبُعِثْتُ إِلَى النَّاسِ عَامَّةً».

« Il m'a été octroyé cinq choses qu'aucun autre Prophète n'a eues avant moi : j'ai été secouru [de mes ennemis] par l'effroi [jeté dans leurs cœurs] d'une distance équivalente à un mois [de marche] ; la Terre m'a été allouée comme un lieu de prière et de purification. Ainsi, n'importe quel homme de ma communauté qui est rattrapé par la prière peut prier [où qu'il soit] ; le butin m'a été autorisé tandis qu'il ne l'a été pour personne avant moi ; l'Intercession m'a été accordée ; et alors qu'auparavant le Prophète était uniquement envoyé à son peuple, j'ai été envoyé pour l'ensemble des gens. »

Ceci est une déclaration explicite de l'universalité et de la globalité du message de notre Prophète Mouhammad ﷺ à l'ensemble de l'humanité, et qu'il a abrogé toutes les législations antérieures. Quiconque ne suit pas Mouhammad ﷺ et ne lui obéit pas est un mécréant désobéissant, méritant son châtement. Allah, Exalté soit-Il, a dit :

﴿...وَمَنْ يَكْفُرْ بِهِ مِنْ الْأَحْزَابِ فَأَلْتَارُ مَوْعِدُهُ...﴾

...Quant à ceux, parmi les groupes impies, qui s'obstinent à le renier, ils sont voués au feu de l'Enfer... [Hûd, 11 : 17]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿...فَلْيَحْذَرِ الَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِ أَنْ تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ﴾

Que ceux qui transgressent Ses ordres prennent garde, car ils pourraient subir une terrible épreuve ou un douloureux châtement. [La Lumière : 63] Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَمَنْ يَعْصِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَيَتَعَدَّ حُدُودَهُ يُدْخِلْهُ نَارًا خَالِدًا فِيهَا وَلَهُ عَذَابٌ مُهِينٌ﴾

Quant à celui qui désobéit à Allah et Son Messager, et transgresse Ses lois, il sera introduit dans un feu où, voué à un châtement humiliant, il demeurera éternellement. [Les Femmes, 4 : 14]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿...وَمَنْ يَتَدَلَّلِ الْكُفْرَ بِالْإِيمَانِ فَقَدْ ضَلَّ سَوَاءَ السَّبِيلِ﴾

Quiconque échange la foi contre l'impiété

s'est, en vérité, écarté du droit chemin. [La Vache, 2 : 108]. et les versets allant dans ce sens sont nombreux.

Et Allah, Gloire et Pureté à Lui, a associé l'obéissance au Messager ﷺ à Son obéissance, et Il a clarifié que quiconque adopte une croyance autre que l'Islam est perdant, rien ne sera accepté de sa part, ni compensation ni équivalent. Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿وَمَنْ يَبْتَغِ غَيْرَ الْإِسْلَامِ دِينًا فَلَنْ يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ﴾ (٨٥)

Que celui qui désire une autre religion que l'islam sache que son culte ne sera jamais accepté et que, dans l'au-delà, il sera du nombre de ceux qui auront perdu leurs âmes. [La Famille d'Imrân, 3 : 85]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿مَنْ يُطِيعِ الرَّسُولَ فَقَدْ أَطَاعَ اللَّهَ...﴾

Quiconque obéit au Messager obéit en réalité à Allah. [Les Femmes, 4 : 80]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿قُلْ أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ فَإِنْ تَوَلَّوْا فَإِنَّمَا عَلَيْهِ مَا حُمِّلَ وَعَلَيْكُمْ

مَا حَمَلْتُمْ وَإِنْ تُطِيعُوهُ تَهْتَدُوا...﴾

« Dis-leur : « Obéissez à Allah et obéissez au Messager. » Mais sachez, si vous vous détournez, que le Messager doit seulement remplir la mission qui lui a été confiée et vous, vous plier aux obligations qui vous ont été imposées. Si, en revanche, vous lui obéissez, vous suivrez le chemin de la vérité. » [La Lumière, 24 : 54]. Et Il a dit, Exalté soit-Il :

﴿إِنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ وَالْمُشْرِكِينَ فِي نَارِ جَهَنَّمَ خَالِدِينَ فِيهَا أُولَئِكَ هُمْ شَرُّ الْبَرِيَّةِ ۝﴾

Les mécréants, parmi les gens du Livre et les idolâtres, sont donc voués au feu de la Géhenne où ils demeureront pour l'éternité. Voilà les êtres les plus abjects de l'humanité. [La Preuve Évidente, 98 : 6].

Mouslim rapporte dans son Sahih que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

«وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَا يَسْمَعُ بِي أَحَدٌ مِنْ هَذِهِ الْأُمَّةِ، يَهُودِيٌّ وَلَا نَصْرَانِيٌّ، ثُمَّ يَمُوتُ وَلَمْ يُؤْمِنْ بِالَّذِي أُرْسِلْتُ بِهِ؛ إِلَّا كَانَ مِنْ أَهْلِ النَّارِ».

« Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main ! Quiconque de cette communauté, qu'il soit juif ou chrétien, entend parler de moi puis meurt sans avoir cru au message avec lequel j'ai été envoyé, sera parmi les gens de l'Enfer. »

Le Messager d'Allah ﷺ a clarifié par ses actions et ses paroles la fausseté de la religion de quiconque n'est pas entré dans l'Islam. Il a combattu les juifs et les chrétiens, tout comme il a combattu les autres mécréants, et il a pris la jizya (l'impôt) de ceux qui la lui ont donnée parmi eux, afin de ne pas empêcher la propagation de l'appel à ceux qui restaient, et pour que quiconque parmi eux souhaite embrasser l'Islam puisse le faire sans craindre que son peuple ne l'en empêche, ne l'entrave ou ne le tue.

Al Boukhârî et Mouslim ont rapporté, d'après Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) : Alors que nous étions dans la mosquée, le Messager d'Allah ﷺ est sorti et a dit :

« انْطَلِقُوا إِلَى يَهُودَ، فَخَرَجْنَا مَعَهُ حَتَّى جِئْنَا بَيْتَ الْمَدْرَاسِ، فَقَامَ النَّبِيُّ ﷺ، فَنَادَاهُمْ فَقَالَ: يَا مَعْشَرَ يَهُودَ، أَسْلِمُوا تَسْلَمُوا، فَقَالُوا: قَدْ بَلَغْتَ يَا أَبَا الْقَاسِمِ، فَقَالَ لَهُمْ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: ذَلِكَ أُرِيدُ، أَسْلِمُوا تَسْلَمُوا، فَقَالُوا: قَدْ بَلَغْتَ يَا أَبَا الْقَاسِمِ، فَقَالَ لَهُمْ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: ذَلِكَ أُرِيدُ، ثُمَّ قَالَهَا الثَّالِثَةَ... ».

« Allons voir les juifs ! » Alors, nous sortîmes avec lui jusqu'à ce que nous arrivâmes à la demeure de l'étude [de la Torah]. Là, le Prophète (sur lui la paix et le salut) s'est tenu debout et les a appelés. Il a alors dit : « Ô assemblée des juifs ! Acceptez l'Islam (littéralement : soumettez-vous) et vous serez saufs ! » - Ils ont alors répondu : « Ô, père d'Al-Qâsim ! Assurément, tu as transmis ! » Alors, le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) leur a rétorqué : « C'est ce que je veux ! Acceptez l'Islam (littéralement : soumettez-vous) et vous serez saufs ! » - Alors, ils dirent de nouveau : « Ô, père d'Al-Qâsim ! Assurément, tu as transmis ! » Alors, le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a encore rétorqué : « C'est ce que je veux ! » Puis, il répéta cela une troisième fois... Le hadith [continue].

Et ce qui est visé : c'est qu'il (sur lui la paix et le salut) est allé vers les gens de la religion parmi les juifs dans leur maison d'étude, et les a invités à l'Islam, en leur disant : « Acceptez l'Islam (littéralement : soumettez-vous) et vous serez saufs ! », et il le leur a répété.

Ainsi : il envoya sa lettre à Héraclius pour l'inviter à l'Islam, et l'informa que s'il refusait, il porterait le péché de ceux qui se sont abstenus d'embrasser l'Islam à cause de son refus. Al-

Bukhârî et Muslim ont rapporté dans leurs Şahîḥs que Héraclius fit venir la lettre du Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) et la lut, et il y était écrit :

« بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ، مِنْ مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ إِلَى هِرَقْلَ عَظِيمِ الرُّومِ،
 سَلَامٌ عَلَى مَنْ اتَّبَعَ الْهُدَى، أَمَّا بَعْدُ: فَإِنِّي أَدْعُوكَ بِدَعَايَةِ الْإِسْلَامِ، أَسْلِمَ
 تَسْلِمَ، وَأَسْلِمَ يُؤْتِكَ اللَّهُ أَجْرَكَ مَرَّتَيْنِ، فَإِنْ تَوَلَّيْتَ، فَإِنَّ عَلَيْكَ إِثْمَ الْأَرِيسِيِّينَ
 وَ

Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. De Muḥammad, le Messenger d'Allah à Héraclius, empereur des Byzantins : Paix sur quiconque suit la guidée. Ceci étant dit : Certes, je t'appelle par l'appel de l'Islam. Accepte l'Islam, tu seras en sécurité et Allah te donnera une double récompense. Mais si tu tournes les talons, tu porteras alors le péché des sujets [sous ta responsabilité].

﴿يَتَأْهَلُ الْكِتَابِ تَعَالَوْا إِلَى كَلِمَةٍ سَوَاءٍ بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ أَلَّا نَعْبُدَ إِلَّا اللَّهَ
 وَلَا نُشْرِكَ بِهِ شَيْئًا وَلَا يَتَّخِذَ بَعْضُنَا بَعْضًا أَرْبَابًا مِنْ دُونِ اللَّهِ فَإِنْ تَوَلَّوْا
 فَقُولُوا اشْهَدُوا بِأَنَّا مُسْلِمُونَ﴾

« Gens du Livre ! Professons tous ensemble

cette foi authentique qui consiste à n'adorer qu'Allah sans rien Lui associer et à ne pas prendre certains d'entre nous pour maîtres en dehors d'Allah. » S'ils se détournent, dites-leur : « Soyez témoins que, pour notre part, nous sommes entièrement soumis au Seigneur. » [La Famille d'Imrân, 3 : 64].

Puis, lorsqu'ils se détournèrent et refusèrent d'embrasser l'Islam, le Prophète ﷺ et ses compagnons (qu'Allah les agrée) les combattirent et leur imposèrent la jizya.

Pour confirmer leur égarement et qu'ils suivent une religion fausse après son abrogation par la religion de Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui), Allah a ordonné au musulman de Lui demander chaque jour, dans chaque prière et dans chaque unité de prière, de le guider sur le droit chemin correct et accepté, qui est : l'Islam. et qu'il l'écarte de la voie de ceux qui ont encouru Sa colère, à savoir : les juifs et ceux qui leur ressemblent, qui savent qu'ils sont dans l'erreur mais persistent malgré tout. et qu'il l'écarte de la voie des égarés qui se dévouent à Allah sans science, prétendant être sur le chemin de la guidance alors qu'ils sont sur le chemin de l'égarement, à savoir : les chrétiens, et ceux qui

leur ressemblent parmi les autres nations qui se dévouent dans l'égarement et l'ignorance, Et tout cela : pour que le musulman sache avec certitude que toute religion autre que l'Islam est fausse et vaine, et que quiconque adore Allah autrement que par l'Islam est dans l'égarement. Celui qui ne croit pas cela n'est pas des musulmans. Les preuves dans ce domaine sont nombreuses, issues du Coran et de la Sounnah.

Il incombe à l'auteur de l'article, Abdel Fattah, de se hâter vers un repentir sincère et d'écrire un article proclamant son repentir. Celui qui se repent sincèrement à Allah, Allah agréera son repentir, comme Allah, Exalté soit-Il, a dit :

(...وَتُوبُوا إِلَى اللَّهِ جَمِيعًا أَيُّهَ الْمُؤْمِنُونَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ)

Revenez tous à Allah, ô croyants, dans l'espoir de faire votre bonheur et votre salut. [La Lumière, 24 : 31]. et Sa parole, Gloire et Pureté à Lui :

(وَالَّذِينَ لَا يَدْعُونَ مَعَ اللَّهِ إِلَهًا آخَرَ وَلَا يَقْتُلُونَ النَّفْسَ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ وَلَا يَزْنُونَ وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَلْقَ أَثَامًا ﴿٦٨﴾ يُضْعَفُ لَهُ الْعَذَابُ يَوْمَ الْقِيَمَةِ وَيَخْلُدُ فِيهِ مُهَانًا ﴿٦٩﴾ إِلَّا مَنْ تَابَ وَآمَنَ وَعَمِلَ عَمَلًا صَالِحًا

فَأُولَٰئِكَ يُبَدِّلُ اللَّهُ سَيِّئَاتِهِمْ حَسَنَاتٍ ۖ وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا رَحِيمًا ﴿٧٠﴾

ceux qui n'invoquent pas d'autre divinité qu'Allah, n'enlèvent pas sans droit la vie qu'Allah a rendue sacrée et ne se livrent pas à la fornication. Ceux qui commettent de telles actions devront en subir la sanction.

Leurs tourments seront redoublés le Jour de la résurrection. Voués à les subir éternellement, ils seront couverts d'humiliation.

A l'exception de ceux qui se repentent, retournent à la foi et accomplissent de bonnes œuvres, dont Allah remplacera les péchés par de bonnes actions. Allah est Très Clément et Très Miséricordieux. [Le Discernement, 25 : 68 à 70]. Et en raison de la parole du Prophète ﷺ :

«الإِسْلَامُ يَهْدِمُ مَا كَانَ قَبْلَهُ، وَالتَّوْبَةُ تَهْدِمُ مَا كَانَ قَبْلَهَا».

L'Islam efface ce qu'il y a eu avant lui, et le repentir efface ce qu'il y a eu avant lui. Et sa parole (paix et salut d'Allah sur lui) :

«التَّائِبُ مِنَ الذَّنْبِ كَمَنْ لَا ذَنْبَ لَهُ».

« Celui qui se repent d'un péché est comme

celui qui n'a pas de péché. »

Et les versets et les hadiths dans ce sens sont nombreux.

Je demande à Allah, Glorifié et Élevé soit-Il, de nous faire voir la vérité telle qu'elle est et de nous accorder de la suivre, de nous faire voir le faux comme il est et de nous accorder de l'éviter, et qu'Il accorde à nous, à l'auteur Abdel Fattah, ainsi qu'à tous les musulmans un repentir sincère, et qu'Il nous protège tous des tentations trompeuses, de l'obéissance aux passions et au diable, certes Il est le Maître de cela et Capable de tout.

Qu'Allah prie sur notre Prophète Muḥammad, ainsi que sur sa famille et ses Compagnons, et sur ceux qui les ont suivis avec bienfaisance jusqu'au Jour du Jugement.



Le sommaire

Première épître	2
La croyance authentique et ce qui s'y oppose	2
Le premier fondement : La foi en Allah, Exalté soit-Il.	7
Le second fondement : La foi aux Anges,....	25
Le troisième fondement : La foi aux Livres, qui comprend également deux aspects :	27
Le quatrième fondement : La foi aux Messagers.	31
Le cinquième fondement : la foi au Jour Dernier	32
Le sixième fondement : La foi au Destin.....	33
Les croyances opposées à la croyance correcte	41
La deuxième lettre : sur le jugement de la demande de secours auprès du Prophète (sur lui la paix et le salut)	53
La troisième lettre	75
Sur le jugement de la demande d'aide aux djinns et aux démons et de leur faire des vœux	75
La quatrième lettre :	102
Sur le jugement de l'adoration par des prières et invocations innovées et polythéistes	102
La cinquième lettre :	134
Jugement sur la célébration de la naissance du	

Prophète (sur lui la paix et le salut) et d'autres anniversaires	134
La sixième lettre :	148
Le jugement de la célébration de la Nuit de l'Isra et du Miraj.....	148
La septième lettre :	156
Le jugement sur la célébration de la nuit de la mi-Chaabane	156
La huitième lettre :	173
Avertissement important sur le mensonge du testament attribué	173
Du Shaykh Aḥmad, Serviteur du Ḥaram Al-Nabawī Al-Sharīf.....	173
La neuvième lettre : Le jugement sur la sorcellerie, la divination et ce qui s'y rapporte	192
La dixième lettre : La mise en garde contre la construction de lieux de culte sur les tombes	213
La onzième lettre : L'enterrement des défunts dans les mosquées	220
La douzième lettre : L'explication de la mécréance et de l'égarement de celui qui prétend qu'il est permis à quelqu'un de sortir de la Législation avec laquelle est venu Mouḥammad ﷺ :	224



رسالة الحرمين

Le Message des Deux Saintes Mosquées

Contenu d'orientation pour les visiteurs
de la Mosquée sacrée et de la Mosquée Prophétique
en différentes langues



978-603-517-114-4